

# **ANALYSE STRATEGIQUE DES ENJEUX LIES AU GENRE AU BURKINA FASO**

*Rapport*

**Octobre 2003**

Consultantes

- **Mme Rosalie OUOBA**
- **Mme Mariam TANI**
- **Mme Zéneb TOURE**

## SOMMAIRE

TITRE	PAGES
-INTRODUCTION	11
- les objectifs de l'étude .....	12
- la méthodologie .....	12
- les difficultés rencontrées .....	13
I BREF APPERCU DU CONTEXTE DU BURKINA FASO .....	14
II. LA PROBLEMATIQUE GENRE ET DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO .....	16
2.1. L'approche genre et développement et son évolution historique .....	16
2.2. L'évolution de l'approche au Burkina .....	16
2.3 Le profil genre du Burkina-Faso .....	17
III. DIAGNOSTIC ET PROFIL DES DISPARITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES LIEES AU GENRE AU BURKINA FASO .....	21
3.1. Le domaine économique .....	21
3.1.1. Le domaine agro sylvo-pastoral .....	21
3.1.2. Le domaine de la formation et de l'emploi .....	28
3.1.3. Le domaine du crédit .....	35
3.2. Le domaine social .....	39
3.2.1. Le domaine de l'éducation .....	39
3.2.2. Le domaine de la santé .....	46
3.2.3. Le domaine de la Nutrition .....	50
3.2.4. Le domaine de l'eau potable et assainissement .....	51
3.3. Le domaine politique .....	53
3.4 Le domaine juridique .....	57
IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE GENRE AU BURKINA FASO .....	62
4.1. Les priorités et les politiques .....	62
4.2. Les institutions .....	64
4.3. Le Gouvernement .....	65
4.4. Les Partenaires (multi et bilatéraux) .....	70
4.5. La Société civile (ONGs) Associations .....	72
V . LES GRANDS ENJEUX ET LES AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION EN MATIERE DE GENRE AU BURKINA .....	73
5.1 Les grands enjeux en matière de genre au Burkina-Faso .....	73
5.2 Les axes stratégiques d'intervention .....	78
- Annexes .....	83
CONCLUSION GENERALE .....	81

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	:	Agence Canadienne de Développement International
ADP	:	Assemblée Démocratique Populaire
AEMO	:	Action Éducative en Milieu Ouvert
AFEB	:	Association des Femmes Élues du Burkina
AMIFOB	:	Amicale des Forestières du Burkina
AME	:	Associations des Mères Éducatrices
APE	:	Association des Parents d'élèves
BPAF	:	Bureau de Promotion des Activités des Femmes
CEBNF	:	Centre d'Éducation de Base Non Formelle
<b>CBDF :</b>		
CEPAF	:	Centre Permanent d'Alphabétisation Non Formelle
CEDAW	:	Convention sur l'Élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la Femme
CC-PTF-Genre		Cadre de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers en Genre
CES	:	Conseil Économique et Social
CILSS	:	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse
CIFRAF	:	Centre d'Information, de Formation et de Recherche Action pour la femme
CNF	:	Conseil National pour la Femme
CNN	:	Centre National de Nutrition
CNRC/OSC	:	Cellule National de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COAFEB	:	Coordination des ONG Associations/Femmes du Burkina.
CONALDIS	:	Commission Nationale de lutte contre les Discriminations faites aux femmes
COGES	:	Comité de gestion
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVGT	:	Commission Villageoise de Gestion du Terroir
DEP/MEBA	:	Direction des Études et de la Planification/Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DOS	:	Document d'Orientation Stratégique
DEUG	:	Diplôme d'Étude Universitaire Générale
DREP	:	Direction Régionale de l'Étude et de la Planification
EDS <sub>2</sub>	:	Enquête Démographique et de Santé
EGE	:	États Généraux de l'Éducation
EPCD	:	Établissement Public Communal de Développement
EVF	:	Éducation à la vie Familiale
FAARF	:	Fonds d'Appui aux activités Rémunératrices des Femmes
FAAGRA	:	Fonds d'Appui aux Activités Génératrice des Agricultrices
FONAENF	:	Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle
FNAFERB	:	Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population
GED	:	Genre et Développement
GOEP	:	Groupe opérationnel des Études Prospectives Burkina 2005

GS/Genre	:	Groupe de Suivi du Genre
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GVF	:	Groupement Villageois Féminin
GVM	:	Groupement Villageois Mixte
IEC	:	Information-Education-Communication
IDH	:	Indicateur du Développement Humain
IFD	:	Intégration des Femmes au Développement
INA	:	Institut National de l'Alphabétisation
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LPDRD	:	Lettre de politique du Développement Rural Décentralisé
MARA	:	Ministère de L'Agriculture et des Ressources Animales
IST	:	Infections Sexuellement Transmissibles
LPDRD	:	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MPF	:	Ministère de la Promotion de la Femme
MET	:	Ministère de l'Environnement et du Tourisme
MST	:	Maladies Sexuellement Transmissibles
MESSRS	:	Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieure et de la Recherche Scientifique
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PAPISE	:	Plan d'Actions et Programme d'Investissement du secteur de l'élevage
PAN/LCD	:	Programme d'Action National de Lutte contre la
PCME	:	Prise en charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDDEB	:	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base
PDISAB	:	Programme de Développement Intégré dans les provinces du Sanguié et du Boulkiemdé
PEDI/Kaya	:	Programme et Exécution du Développement Intégré/Kayac
PESAE	:	Projet de Soutien aux Activités Économiques
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNGT	:	Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	:	Pays Pauvres très Endettés
Projet DCF	:	Projet Droit et Citoyenneté des Femmes
PSB /Gorom	:	Programme Sahel Burkina /Gorom Désertification
PSO	:	Plan Stratégique Opérationnel
PQDP	:	Plan Quinquennal de Développement Populaire
OBC	:	Organisation à Base Communautaire
ONATEL	:	Office Nationale des Télécommunications
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	:	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OP	:	Organisation Paysanne
RAF	:	Réforme Agricole et Foncière
RBC	:	Réhabilitation à Base Communautaire
RDA	:	Rassemblement Démocratique Africain
RECIF/ONG	:	Réseau de Communication, d'Information et de Formation des

		Femmes dans les ONGs au Burkina Faso
REGECA/BF	:	Réseau Genre et Créativité en Afrique/Burkina Faso
SPONG	:	Secrétariat Permanent des ONGs
SSB	:	Services Sociaux de Base
SP/CPSA	:	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
STP/PDES	:	Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Social et Economique
UNESCO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Education et la Science
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	:	Fonds des Nations Unies pour la Femme (Agence des Nations Unies Spécialisée dans la Question Féminine)
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VIH/SIDA	:	Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

## COMMENTAIRES DU TABLEAU DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES.

### *Santé.*

La situation sanitaire, malgré l'évolution positive de certains indicateurs, demeure préoccupante compte tenu de leurs niveaux actuels. Les indicateurs de mortalité indiquent un niveau de mortalité toujours élevé. L'espérance de vie passe de 48,8 ans pour les femmes et 48,2 ans pour les hommes à respectivement 54,1 ans et 53,3 ans et les taux de mortalité générale évoluent de 17,1‰ pour les femmes et 17,9‰ pour les hommes à respectivement 13,5‰ et 16,3‰. A ce niveau on observe un avantage relatif des femmes (qui ont des niveaux d'indicateurs plus favorables) par rapport aux hommes.

Cette situation précaire risque de s'aggraver avec l'apparition du VIH/SIDA qui hypothèque les efforts consentis en matière de santé. Le Taux de prévalence du VIH/SIDA est estimé à 4,8%. Ce taux est de 6% chez les personnes de (15-24 ans) Les femmes représentent 55% des personnes infectées.

Sur le plan de la fécondité le niveau demeure élevé. Les indicateurs actuels révèlent un accroissement par rapport à leurs niveaux aux périodes de départs. Le taux global de fécondité passe de 199‰ en 1960 à 229‰ en 1998. L'indice synthétique de fécondité (ISF) passe de 6,1 enfants à 6,8 enfants au cours de la même période. Ceci est lié à certains facteurs socioculturels parmi lesquels on peut citer l'éducation. En effet, chez les femmes instruites du supérieur il connaît une baisse passant de 4,1 en 1985 à 2,9 en 1998. -

### *Education*

Le niveau d'éducation au Burkina Faso est très faible. Plus de 70% de la population ne sait ni lire ni écrire. Le niveau d'alphabétisation a connu une très faible évolution. Le taux d'analphabétisme est passé de 93,3% en 1985 à 84,5% en 1998 chez les femmes. A ce niveau on observe d'importantes disparités entre les sexes. Les analphabètes représentent 84,5% des femmes contre 73,9% chez les hommes.

Sur le plan de la scolarisation on observe les mêmes disparités entre sexes. Quant à l'évolution des différents indicateurs elle reste faible malgré les efforts consentis ! Bien que l'accent soit mis ces dernières années pour favoriser la scolarisation des filles, les disparités entre filles et garçons demeurent aussi bien dans le global que dans les chances d'accès. Ainsi, les taux de scolarisation au primaire sont passés de 23,6% pour les filles contre 36,1% pour les garçons en 1991 à, respectivement, 37,2% contre 49,3% en 2002. Les taux d'admission au CP1 passent de 30,2% pour les filles contre 41,8% (soit 138 garçons pour 100 filles) pour les garçons en 1999 à 34,7% pour les filles contre 45,8% pour les garçons en 2002 (soit 132 garçons pour 100 filles).

### ***Activités économiques.***

Les indicateurs révèlent une forte proportion de la main d'œuvre agricole au sein de la population active (plus de 90%). Selon le sexe, le niveau d'activité est le même aussi bien chez les hommes que chez les femmes, malgré les quelques disparités observées ; 49,2% de femmes contre 50,8% des hommes dans la population active et 33,6% de femmes contre 66,4% d'hommes dans le secteur industriel et respectivement 21,6 et 78,4% dans le secteur des services. Ces différences sont surtout liées à la prédominance de la vision économique sur la vision sociale du travail. En effet le travail domestique, qui n'apporte pas directement de revenu dans le ménage, n'est pas pris en compte. Cependant, sur le plan social, il est pris en compte parce qu'il contribue à la réalisation des autres productions. Ce travail étant le plus souvent laissé à la charge des femmes, elles sont considérées comme inactives si elles n'ont pas d'autre activité. Ce qui réduit leurs taux d'activité ou leur poids dans l'activité économique.

En ce qui concerne le secteur informel la faiblesse de sa part est liée à l'unique prise en compte de l'activité principale pour la classification des actifs. Plus de 90% étant des agriculteurs ceci réduit le poids de ce secteur aussi bien important en milieu rural qu'en milieu urbain.

### ***Pouvoir de décision.***

Bien que les femmes prennent une part active dans les activités politiques, leur participation au pouvoir de décision demeure précaire. Très peu accèdent aux postes de responsabilité. Plus de 80% des postes de responsabilités politico-administratifs sont occupés par des hommes. Les femmes représentent généralement moins de 15%. Seuls les conseillers municipaux comportent en leur sein une plus forte proportion de femmes (21%), cependant les femmes maires ne représentent que 4% contre 96% pour les hommes.

En ce qui concerne les chefs de ménages les femmes représentent moins de 10% des chefs de ménages sauf en milieu urbain où on dénombre 14% de femmes chefs de ménages.

Poids des femmes dans les branches économiques

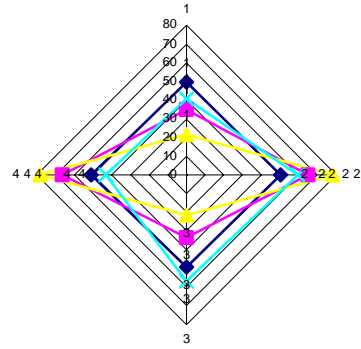




Tableau 1 : Indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des populations au Burkina Faso

INDICATEUR	DONNEES (première période)					DONNEES (les plus récentes)				
	Femmes	Année	Hommes	Année	Source	Femmes	Année	Hommes	Année	Source
<b>ACTIFS HUMAINS : CAPACITE</b>										
<b>Santé</b>										
Espérance de vie à la naissance (ans)	48,8	1985	48,2	1985	1	54,1	1996	53,5	1996	1
Taux brut de mortalité générale (pour 1000)	17,1	1985	17,9	1985	1	13,5	1996	16,3	1996	1
Taux de mortalité infantile (pour 1000 NV)	148,0	1985	145,9	1985	1	100,9	1998	116,1	1998	2
Taux de morbidité (en pour 100) pour le quintile le plus riche	24,6	1994	24,3	1994	9	12,1	1998	10,9	1998	9
Taux de morbidité (en pour 100) pour le quintile le plus pauvre	8,8	1994	9,2	1994	9	3,9	1998	4,7	1998	9
Taux de mortalité juvénile (1-4 ans en ‰)	25,7	1985	25,0	1985	1	128,1	1998	130,9	1998	7
Taux de mortalité moins de 5 ans (pour 1000)	218,2	1985	214,2		1	216,1	1998	231,8	1998	7
Taux brut de natalité (pour 1000)	50		(1960)		1	45,1 (an 1998)			7	
Taux global de fécondité (naissances vivantes pour 1000 femmes 15-49 ans)	199,0	1960			1	229	1998			7
Taux global de fécondité des adolescentes (NV pour 1000 femmes 15-19 ans)	157	1985			1	144	1998			7
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme)	6,1	1960			1	6,8	1998			7
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) niveau d'instruction supérieur	4,1	1985			1	2,9	1998			7
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) sans instruction	6,1	1985			1	7,1	1998			7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000 n v)	566	1991			2	484	1998			7
Taux de prévalence contraceptive générale ( % ) de femmes de (15-49 ans)	23	1991			2	79,0	1998			7
Taux de prévalence contraceptive moderne ( % de femmes de 15-49 ans)	3,5	1991			2	12,0	1998			2
Risque de grossesses non voulues ( % de femmes mariées)	22,2	1993			3	62,2	1998			2
Nombre moyen d'enfants souhaités	5,7	1993	7,1	1993	3	5,7	1998	7,0	1998	2
Naissances assistées par un personnel compétent ( % total)	41,5	1993			3	32,1	1998			2
<b>Education</b>										
Taux d'analphabétisme des adultes ( % 10 ans+)	93,3	1985	80,6	1985	1	84,5	1998	73,9	1998	9
Taux d'alphabétisation ( % de 15-25 ans)	10,1	1991	21,3	1991	2		1998		1998	9
Taux brut de scolarisation au primaire ( % des enfants 7-72 ans)	23,6	1991	36,1	1991	4	37,2	2002	49,3	2002	5
Taux brut d'admission au CP1 ( % enfants 7 ans)	30,2	1999	41,8	1999	5	34,7	2002	45,8	2002	5
Taux net de scolarisation au primaire ( % enfants (7-72 ans)	26,8	1999	37,9	1999	5	29,0	2002	38,6	2002	5
Taux brut de scolarisation au secondaire	6,5	1994	11,6	1994	6	7,9	1997	13,4	1997	6
Enseignement supérieur (effectif)	2 013	1993	6 800	1993	6	3 946	2002	11 589	2002	6
<b>ACTIFS HUMAINS : CAPACITE</b>										
Effectifs des élèves au primaires	216 396	1991	344 248	1991	4	392 108	2002	546 130	2002	5
Effectifs des élèves au secondaire	30 693	1991	61 718	1991	4	86 691	2002	130 485	2002	6
Dont enseignement général	30 021	1991	60 430	1991	4	77 778	2002	122 248	2002	6
Dont enseignement technique	672	1991	1 288	1991	4	8 913	2002	8 237	2002	6

(1) = RGP85 (2) = ED91 (3) = EDS1 (4) = Annuaire statistique du BF (5) = DEP/MEBA (6) = DEP/MESSRS

(7) = EDS2 DEP/Santé (12)=SP/CONAPO	(8) = EP1	(9) = EP2	(10)=	DONNEES (première période)					DONNEES (les plus récentes)						
				Femmes	Année	Hommes	Année	Source	Femmes	Année	Hommes	Année	Source		
<b>VIH /SIDA</b>															
Prévalence VIH adultes (% groupe 15-49 ans)	7,1		1997							12	4,8 (2001)				12
Femmes % de la population infectée											55	1999			15
Taux de prévalence VIH chez les jeunes (15-24 ans)											6	1999	2	1999	15
Population adulte (15-49 ans) vivant VIH/SIDA											330 000 (1999)				15
Pourcentage dans le groupe (15-19 ans)											2,0	1999	1	1999	15
Pourcentage dans le groupe (20-29 ans)											15	1999	8	1999	15
Pourcentage dans le groupe (30-39 ans)											18	1999	23	1999	15
Nombre total de personnes infectées											350 000 (1999)				15
Orphelins du SIDA (cumulatif)											320 000 (1999)				15
Femmes aux consultations prénatales des grands centres urbains (% infectés)											7	1999			15
Femmes aux consultations prénatales hors grands centres urbains (% infectés)											4	1999			15
Prostituées /hommes atteints de IST dans les grands centres urbains (% infectés)											58	1994	42	1992	15
<b>ACTIFS ECONOMIQUES : OPPORTUNITE</b>															
<b>Taux d'activité.</b>															
Taux d'activité économique des adultes	48,1		1985	54,2	1985	1	45,8	1996	52,9	1996	1				
M. O agricole % de M. O total F/H	93,5		1985	91,2	1985	1	92,1	1996	89,5	1996	1				
M. O industrie % de M. O total F/H	4,0		1985	3,1	1985	1	1,0	1996	1,9	1996	1				
M. O services % de M. O total F/H	0,43		1985	1,5	1985	1	0,4	1996	1,3	1996	1				
M.O. Emploi secteur informel % de M. O. total F/H															
<b>Gender Intensity of Production</b>															
M. O agricole (% Femmes -Hommes)	49,7		1985	50,3	1985	1	49,2	1996	50,8	1996	1				
M. O industrie (% Femmes -Hommes)	34,9		1985	65,1	1985	1	33,6	1996	66,4	1996	1				
M. O services (% Femmes -Hommes)	21,7		1985	78,3	1985	1	21,6	1996	78,4	1996	1				
Emploi secteur informel (% Femmes -Hommes)	40,6		1985	59,4	1985	1	56,9	1996	43,1	1996	1				
Contribution au PIB (%)															
<b>ACTIFS PHYSIQUES : SECURITE</b>															
Accès à une source améliorée d'eau potable (%)	49,6		1994	42,5	1994	10	64,2	1998	50,8	1998	10				
Accès source améliorée d'eau potable (%) rurale			34,4	(1994)		10		43,0	(1998)		10				
Accès source améliorée d'eau potable (%) urbaine			78,8	(1994)		10		82,9	(1998)		10				
Accès à une hygiène améliorée (%)	35,0		1994	26,2	1994	10	41,6	1998	28,7	1998	10				
Accès à une hygiène améliorée (%) rurale			14,1	(1994)		10		13,4	(1998)		10				
Accès à une hygiène améliorée (%) urbaine			79,0	(1994)		10		85,9	(1998)		10				
Utilisation de l'énergie traditionnelle (%)			88,3	(1994)		10		87,3	(1998)		10				
<b>ACTIFS SOCIAUX : POUVOIR</b>															
<b>Pouvoir politique des femmes.</b>															
Représentation à l'Assemblée Nationale (%)							8,1	2002	91,9	2002	15				
Conseillers municipaux							20,9	2001	79,1	2001	15				
Représentation au niveau ministériel.							12,1	2001	87,9	2001	15				
Secrétaires généraux de ministères							6,7	2001	93,3	2001	15				
Maires de commune ou d'arrondissement							3,8	2001	96,2	2001	15				
Haut Commissaires de province							6,7	2001	93,3	2001	15				
<b>Femmes chefs ménage</b>															
Femmes Chef de ménage (%)	9,7		1985	90,3	1985	1	8,7	1998	91,3	1985	9				
Femmes Chef de ménage en milieu rural (%)	9,3		1985	90,7	1985	1	7,0	1998	93,0	1985	9				
Femmes Chef de ménage en milieu urbain (%)	13,7		1985	86,3	1985	1	14,5	1998	85,5	1985	9				

(1) = RGP85 (2) = ED91 (3) = EDS1 (4) = Annuaire statistique du BF (5) = DEP/MEBA (6) = DEP/MESSRS

(7) = EDS2 (8) = EP1 (9) = EP2 (10) = DEP/Santé (11) = CNLS (12) = SP/CONAPO

## INTRODUCTION

Au Burkina Faso, les femmes représentent 52% de la population selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain (2002) et assurent plus de 60% de la production agricole nationale selon les estimations du Ministère de l'Economie et des Finances (1998). Leur importance en terme numérique et leur poids dans la production en font des actrices privilégiées dans la lutte pour le développement. Pourtant tous ces efforts quotidiens n'ont pas une assez forte incidence sur leur niveau de vie. Selon les données de l'enquête sur la pauvreté, elles constituaient 51,7% (1) des groupes extrêmement pauvres.

Depuis des décennies, plusieurs approches ont été expérimentées en vue de réduire les disparités entre les hommes et les femmes. Mais les résultats restent mitigés. Le fossé entre la femme et l'homme est encore grand. La faillite de ces approches a conduit le Burkina Faso à donner, dans sa lettre d'intention de Politique de Développement Humain Durable (1995-2005), une nouvelle orientation de sa politique de développement en la centrant désormais sur le concept de sécurité humaine.

En mai 2000 le Burkina Faso a adopté le « Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté » (CSLP) qui présente les priorités du pays en matière de développement durable pour la décennie en cours. L'objectif visé par le CSLP est de favoriser une croissance économique équitable de l'ordre de 7 à 8% pour une croissance du PIB/tête d'environ 5% pendant la période 2000-2004. Si dans ses principes directeurs, le CSLP se veut un instrument de réduction de la pauvreté et des disparités, dans le contenu, la problématique du genre n'a pas suffisamment été prise en compte.

L'engagement de l'Etat en faveur de la promotion féminine s'est matérialisé depuis 1997 par la création d'un Ministère de la Promotion de la Femme (MPF). Ce ministère est chargé de coordonner et d'impulser des actions en faveurs de la femme et ce, en relation avec les autres départements ministériels.

Toutefois, les résultats et les impacts de toutes ces actions restent encore faibles et insuffisants.

Dès lors, il apparaît opportun et nécessaire de faire un état des lieux de la problématique du genre au Burkina Faso. Ce diagnostic donnera un aperçu de l'évolution des problèmes liés au genre, des pistes de travail et les efforts à accomplir en la matière.

Une revue documentaire des politiques et programmes exécutés et en cours a permis de tirer des enseignements et de relever les grands enjeux liés au genre au Burkina, afin de réduire les problèmes d'iniquité liés au genre tels que l'accès aux opportunités, aux services sociaux, aux facteurs de production, de renforcement de capacité, et au pouvoir politique, économique et social.

Cette étude portant sur l'analyse stratégique des enjeux liés au genre au Burkina Faso a pour objectif global de faire un examen synthétique des principaux problèmes du genre dans le pays afin d'apporter des améliorations dans la stratégie et les programmes d'appui au Burkina Faso.

### ***Les objectifs de l'étude***

1. Faire une analyse de la dimension genre dans tous les aspects et secteurs de développement du pays ;
2. Identifier les politiques et actions de genre pertinentes et importantes pour la réduction de la pauvreté, la croissance économique, le bien-être humain et le développement durable;
3. Intégrer lesdites politiques et actions dans le dialogue et le programme d'assistance au pays

### ***La méthodologie suivie***

#### *l'analyse documentaire*

Une analyse documentaire diversifiée prenant en compte des documents de portée générale complétée par des documents spécialisés dans le domaine du genre a été faite.

### ***Les entretiens***

Une des principales caractéristiques de cette étude est son caractère participatif.

L'analyse des données collectées auprès des acteurs du développement rencontrés au niveau central (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et dans 4 régions du Burkina Faso a enrichi l'analyse documentaire. Le choix des régions a été fait selon des considérations socio-économiques et culturelles et des critères de proximité. Les régions suivantes ont été retenues :

- La région du Sud-ouest qui couvre les provinces du Ioba, Bougouriba, Poni et Nounbiel
- La région des Hauts Bassins qui couvre les provinces du Houet, du Kénédougou, et Tuy.
- Ces deux régions regorgent de potentialités économiques, elles sont géographiquement proches et constituent des zones d'accueil et de transition des migrations intérieures ou vers les pays limitrophes.
- La région de l'Est qui couvre les provinces du Gourma, Gnagna, Komandjari, Kompienga, Tapoa. Cette région est une zone enclavée, située à l'extrême est du pays où les mouvements associatifs féminins sont encore peu organisés et où les institutions d'appui sont peu représentées.
- La région du Nord qui couvre les provinces du Lorum, Passoré, Yatenga, Zoncoma.
- Cette région enregistre l'existence d'une dynamique associative développée avec la présence de nombreuses ONG et organisations de femmes.

### ***Les ateliers techniques et le forum national***

Des occasions d'échanges ont permis de soumettre les travaux dans leurs différentes phases aux critiques.

- Les rencontres de travail avec les PTF/Genre ont permis de recentrer l'étude et amender la première version de l'étude en début de processus.
- Une séance de travail avec un consultant de la Banque Mondiale Washington a permis de préciser la thématique conduisant à une réorientation du contenu.
- Les ateliers techniques ont permis aux personnes ressources de l'administration et de la société civile d'amender et d'enrichir le document.

Le Forum national qui a regroupé les responsables centraux et régionaux du Ministère de la Promotion de la Femme, les points focaux genre des départements ministériels, des représentants de la Société Civile et des partenaires techniques et financiers a constitué un cadre d'amendement, d'enrichissement et de validation du document.

### ***Les difficultés rencontrées***

Les principales difficultés rencontrées portent sur :

- La non disponibilité des données statistiques désagrégées par sexe dans tous les secteurs d'activité. Les données existantes ne sont pas centralisées et sont peu connues.
- Les enjeux liés à la thématique de l'étude a entraîné un engouement de la plupart des partenaires techniques et financiers et le Ministère de la Promotion de la Femme (MPF) ; ceci a constitué une difficulté pour la prise en compte de l'ensemble des préoccupations.

## ***I. BREF APPERCU DU CONTEXTE DU BURKINA FASO***

Pays sahélien enclavé, le Burkina Faso compte une population d'environ douze (12) millions de personnes dont une des caractéristiques majeures est la jeunesse ; en effet plus de 45 % de la population a moins de 15 ans et 51,8 % est féminin. Avec une densité moyenne de 38,1 habitants au kilomètre carré, le taux de croissance générale de la population est de 2,38 % et la population rurale représente 81,1 %.

Entre 1995 et 1999, le cadre macroéconomique a connu des performances relativement bonnes ; le PIB à prix constant estimé à mille cent dix huit virgule six (1118,6) milliards de FCFA en 1999 a connu un taux de croissance moyenne de 5 % durant la période de 1995-1999. Il en a résulté une amélioration du PIB per capita de l'ordre de 2,6 % pendant la même période contre 0,6 % entre 1980 et 1993. Ces performances n'ont pourtant pas été suffisantes pour améliorer de façon significative le niveau de vie des populations. Les résultats de l'enquête effectuée en 1994 sur les conditions de vie des ménages indiquent que 51,7 % des femmes contre 48,3 % d'hommes étaient extrêmement pauvres ; ils disposaient d'un revenu annuel inférieur à vingt sept mille six cent dix neuf (27.619) FCFA (1) ; les plus pauvres se retrouvaient surtout parmi les employés de l'agriculture vivrière.

Ces dernières années, la part du secteur primaire dans le PIB est de 35,7 % ; il est après le secteur tertiaire (43,1 %) le second pilier de l'économie. En 2000, il a contribué pour près de 90 % aux exportations du pays ; le secteur secondaire, participe pour 19,7 % à la constitution du PIB (2).

En milieu rural comme urbain, les femmes jouent un rôle important dans la production des biens ; le secteur agricole occupe 83 % des femmes actives en saison pluvieuse, alors qu'elles ne créent que 4,7 % de leurs revenus des activités agricoles contre 32,4 % pour les hommes. Les activités non agricoles recouvrent principalement le commerce et l'artisanat classés dans le secteur informel procurent aux femmes 28,5 % de leurs revenus .

1

L'évolution sociopolitique depuis les années 80, indique que le paysage politique burkinabé a connu de nombreuses évolutions jusqu'à nos jours. L'avènement de la Révolution démocratique et Populaire le 4 août 1983 va être suivi dès le 15 octobre 1987 par une politique d'ouverture démocratique que tout en s'amplifiant et se précisant va donner naissance à la quatrième

---

<sup>1</sup> (1) Ministère de la Promotion de la Femme-4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rapports périodiques conaldis-février 2003.

(2) Coopération au développement - Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté , cadre référentiel d'intervention des partenaires au développement du Burkina - Rapport 2000.

République. Le Burkina Faso vit une vie constitutionnelle normale ; avec la mise en place des institutions (Assemblée nationale, le conseil économique et social ...) le Burkina Faso avance dans un Etat de droit avec tout ce que cela implique comme démocratie ; en effet, le processus démocratique entamé depuis 1991, se consolide progressivement ; depuis 1997, le gouvernement a entrepris de définir et de mettre en place un cadre législatif réglementaire favorable à la bonne gouvernance.

Pendant que le pluralisme politique est consacré, les libertés publiques et individuelles sont garanties et un processus de décentralisation a été adopté.

Les dernières élections législatives ont vu une montée en puissance de l'opposition qui s'octroie ainsi un taux respectable de sièges à l'assemblée nationale.

La liberté d'association se concrétise au niveau des femmes par la création de nombreuses structures féminines dont plusieurs sont d'obédience politique avec ce que cela peut avoir comme conséquences sur la mobilisation des femmes.

## **II. PROBLEMATIQUE GENRE ET DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO**

### **II.1. L'APPROCHE GENRE ET DEVELOPPEMENT**

#### **Le genre, qu'est ce que c'est ?**

Généralement défini comme les relations entre hommes et femmes dans une culture donnée et les rapports de pouvoir inhérents à ces relations.

Source : Atelier régional « Genre et CSLP » juillet 2003 Tenkodogo-Burkina Faso.

Contrairement au mot « sexe » qui définit les différences biologiques, le terme anglais de gender permet de montrer que les inégalités ne sont pas immuables, car les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société changent sous l'influence des facteurs économiques, culturels, sociaux, religieux ou politiques.

Dans l'approche genre, il s'agit de transformer les structures sociales qui perpétuent la subordination de la femme ; Cette approche met l'accent sur les rapports entre les hommes et les femmes et sur les autres formes de particularités et disparités socialement et culturellement construits.

#### **II.2. Evolution de l'approche au Burkina**

Au lendemain des indépendances, la dynamique s'est traduite par l'adoption des concepts et approches introduites et/ou présentées comme conditions de financement notamment par la coopération bi ou multilatérale.

Le Burkina a ainsi vécu au gré des évolutions au plan régional et international allant du concept égalité d'accès de la femme et de la jeune fille à l'école en 1967 (projet UNESCO/Haute Volta) en passant par l'intégration des femmes dans le développement (1975), l'approche Femmes et Développement (années 1985) pour aboutir au genre et développement (années 1990). Il faut noter que les approches se sont souvent développées sur le territoire de façon concomitante.

Cette évolution conceptuelle a d'ailleurs engendré de multiples visions du genre sur le terrain du développement ; c'est ainsi qu'on parle de :

- Genre-Egalité entre les sexes ,
- Egalité entre les hommes et les femmes,
- Promotion de la femme,
- Egalité des sexes,
- Sexo-spécifié.



L'utilisation de l'un des concepts n'exclut pas d'emblée celle des autres.

L'annexe N° 1 de ce document propose un développement exhaustif de l'approche genre et de son évolution historique au Burkina Faso.

## II. 3. LE PROFIL GENRE DU BURKINA

### *Position des femmes et les rôles de genre au Burkina Faso*

Les rôles de genre font partie intégrante de l'identité et l'appartenance sociale et culturelle. Les deux rôles de production et de reproduction sont associés à un ensemble de conduites particulières et de normes et valeurs sociales. Les rôles des femmes dans la société burkinabè ont connu beaucoup de mutations aussi bien dans le temps que dans l'espace.

L'organisation sociale traditionnelle étant à prédominance patriarcale et gérontocratique, sous l'influence des pesanteurs socioculturelles (coutumes, religions, interdits), les femmes occupent une place secondaire et sont victimes de discriminations et d'injustices sociales comme l'excision, le lévirat, le mariage forcé.

La grande majorité des spécificités socioculturelles du Burkina sont de filiation patrilinéaire caractérisée par le pouvoir de décision aux mains de l'homme et la subordination de la femme. Les sociétés à filiation matrilineaire (les enfants héritent de leur oncle maternel) sont marquées par un certain pouvoir des femmes. Cette situation a évolué vers une filiation à double descendance parentale de nos jours. Cependant la situation des femmes n'est guère différente de celle des autres régions du Burkina.

#### Division du travail

Si les femmes sont actives dans tous les domaines d'activités, c'est seulement au niveau de la reproduction sociale et l'établissement de relations sociales que leur rôle est reconnu. Le travail productif qu'elles abattent n'est pas reconnu ni valorisé même si comparativement aux hommes, leur apport à la contribution du PIB est plus importante : 56,4 % contre 43,6 % pour les hommes<sup>1</sup>.

- **Rôle de reproduction**

Les femmes et les hommes jouent des rôles importants dans la reproduction ; cependant, les femmes sont les principales impliquées dans l'entretien de la famille, l'éducation des enfants, de l'alimentation et des soins des enfants dans les différentes spécificités socioculturelles<sup>2</sup>. Selon une étude parue dans Spore<sup>3</sup> et effectuée au Burkina Faso, les hommes dépensent seulement 8 % de leurs revenus en nourriture ; en revanche, les femmes dépenseraient 84 % de leurs revenus pour les repas et pour les besoins de base de la famille. Selon les normes traditionnelles, c'est

---

<sup>1</sup> Source : Estimation par Aissétou Gueye(UNECA) 2002

<sup>2</sup> Pour corroborer cette affirmation, l'étude Nationale prospective « Burkina 2025 » indique que 43 % de l'opinion publique burkinabè considère que le principal rôle de la femme est de « faire la causerie » le 2è rôle indiqué est d'éduquer les enfants ; Dans l'ensemble, les burkinabè perçoivent le principal rôle social de la femme comme se réduisant à assurer des tâches liées à la reproduction et au maintien de la cohésion et de l'harmonie sociale et familiale.

<sup>3</sup> Projet de Développement Rural Intégré/Houet-Kossi-Mouhoun(PDRI /HKM) Etude sur la prise en compte du Genre dans le PDRI. Z.TOURE et M. YACOUBA-aout 2000

l'homme qui assure la fourniture des céréales pendant toute l'année, mais on assiste aujourd'hui à la défaillance des hommes qui n'assurent plus que pour quelques mois (3-4 mois) les céréales à la famille ; Les femmes voient leurs charges augmenter en voulant pallier à ce manque sans disposer en contrepartie d'une plus grande maîtrise des actifs .

Les hommes participent très peu aux tâches domestiques ; en milieu rural, ils aident les femmes dans les corvées d'eau et le ramassage du bois lorsque la famille dispose d'équipements de transports modernes notamment le vélo, une charrette ; ceci, grâce aux actions de sensibilisation engagées par les organisations depuis quelques années.

En milieu urbain avec les technologies modernes, les hommes dans les ménages mononucléaires s'impliquent de plus en plus dans les activités domestiques en appui aux femmes.

- **Rôle de production**

En milieu rural, les femmes sont principalement actives dans les activités agricoles, pastorales, de maraîchage et commerciales.

Au niveau des activités agricoles, selon les sociétés, elles participent aux travaux champêtres dans le champ familial et de plus en plus dans les champs de coton. Le type de travail diffère selon les ethnies. Elles aident également leurs maris sur les sites maraîchers. Elles exploitent en plus des lopins de terre personnels pour leurs propres cultures d'arachides, de niébé, de sorgho, etc.

Traditionnellement, dans certaines sociétés, les femmes ne cultivaient pas, mais sèmaient et récoltaient pour l'homme. Sous l'influence des migrations, des brassages des populations ainsi que de l'introduction des cultures de rentes, les femmes participent de plus en plus à toutes les activités agricoles et de plus en plus comme main-d'œuvre agricole rémunérée.

Les femmes sont aussi présentes dans les activités d'élevage. Avec l'appui des ONG et projets de développement elles pratiquent l'embouche ovine.

Pendant la saison sèche, les principales activités menées sont l'artisanat, les activités de transformation des produits du cru et le petit commerce. Ce sont des activités initiées sans formation professionnelle requise et sans capital financier en général.

- **Les activités communautaires**

Les femmes sont fortement impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales (les baptêmes, funérailles, organisation des mariages, visite aux parents et aux malades).

Dans la majorité des milieux socioculturels du Burkina Faso, à partir d'un âge avancé, elles jouent au sein de la communauté des rôles de conseillères, de médiatrices dans la conclusion des alliances matrimoniales et la résolution des conflits familiaux. Cependant ces apports ne sont pas toujours reconnus comme un vrai travail malgré le temps, l'énergie et les ressources financières qu'elles y investissent.

### Accès aux services sociaux de base

Du fait de leur statut social de subordination, les femmes ont un accès limité aux services sociaux de base comme la santé, l'éducation, la formation, l'information et le temps.

- **Santé**

D'une manière générale, la situation sanitaire des populations au Burkina est préoccupante. Les femmes sont confrontées à la malnutrition, aux grossesses précoces, multiples et rapprochées, au VIH/SIDA.. La pauvreté est une des causes principales de la faible fréquentation des services de santé, et de l'accès aux médicaments par les femmes. Elles ont donc recours à la médecine traditionnelle, à la pharmacopée et au médicament de la rue en cas de maladie.

Le coût social du surcroît de travail des femmes est sa répercussion sur leur état de santé. Cette situation est aggravée par des problèmes de malnutrition constatés chez les femmes enceintes et celles qui allaitent. Malgré les efforts du ministère de la santé pour mettre à la disposition des femmes les moyens de contraception moderne, le taux de prévalence contraceptive moderne est de 12 %. Il convient de relever que les deux problèmes de santé publique les plus importants sont le paludisme et la pandémie du Sida qui a un visage féminin et jeune. Une bonne partie des revenus de la femme sont investis dans l'accès aux soins de la famille notamment des enfants.

- **Eau et Assainissement**

L'accès à l'eau est un domaine traditionnellement réservé aux femmes qui sont les principales responsables de l'approvisionnement en eau de la famille. De part leur fonction de ménagère, elles sont les plus grandes utilisatrices de l'eau pour les besoins domestiques de la famille. Cependant les femmes sont exclues des prises de décisions relatives à l'emplacement, la gestion et l'entretien technique des points d'eau. Elles sont uniquement prises en compte dans les comités de gestion des points d'eau à travers les postes d'hygiéniste ce qui les confine davantage dans leur rôle de ménagère qui leur est traditionnellement dévolue.

En tant que principales utilisatrices de l'eau, elles sont permanentement en contact avec les eaux usées et insalubres donc les plus exposées aux maladies hydriques. Les femmes sont aussi les principales victimes des pénuries d'eau. 64,2 % des personnes ont accès à une source améliorée d'eau potable ; cette proportion tombe à 43 % en milieu rural.

- **Education**

Bien que d'énormes efforts aient été fournis pour améliorer l'accès des femmes aux services de l'éducation, le taux de scolarisation des filles est faible, avec des inégalités d'accès à la scolarisation des filles qui varie selon les zones géographiques et le niveau de vie des familles. La scolarisation des enfants incombant à l'homme, celui-ci envoie plus volontiers le garçon à l'école, la vocation première de la petite fille étant d'apprendre auprès de sa mère à devenir une femme.

Dans le domaine de l'alphabétisation, on assiste au même phénomène où très peu de personnes sont alphabétisées et surtout les femmes. Certaines associations de femmes ont développé des cours d'alphabétisation au profit de leurs membres et d'autres femmes de leurs localités.

## Accès aux ressources

- **Terre**

La femme a droit à un lopin de terre pour son jardin potager. Cependant pour mener des activités agricoles de rente comme la culture de l'arachide, elle est obligée d'emprunter un lopin de terre auprès des propriétaires terriens. Dans les deux cas de figure, les femmes ne sont pas propriétaires terriens, elles détiennent simplement des droits d'usage précaires sur les terres qu'elles exploitent. Elles n'ont aucune garantie sur les terres et celles-ci peuvent leurs être retirées d'un moment à l'autre même et surtout après aménagement et restauration.

- **Crédit**

Plusieurs organismes de crédit interviennent dans l'octroi de crédit mais la plupart d'entre eux ne sont pas accessibles aux femmes les modalités d'octroi de crédit étant conditionnées par des garanties dont les femmes ne disposent généralement pas. Elles ne possèdent pas de biens pouvant servir de garanties pour l'acquisition de prêts auprès de ces institutions bancaires. Cependant, il existe des institutions de crédits spécifiques aux femmes comme le FAARF et des ONG qui offrent aux femmes des crédits. Mais le plus souvent ce sont de petits crédits qui ne permettent pas aux femmes de réaliser des activités nécessitant de gros investissements.

Par ailleurs, Les femmes soulignent comme difficultés les taux d'intérêt relativement élevés, les périodes d'octroi qui ne permettent pas toujours d'utiliser de manière efficace le crédit.

- **Contrôle du temps**

Le temps demeure une denrée rare pour les femmes. Elles ne disposent pas de leur propre temps, Dans le cadre des stratégies de survie qu'elles développent, elles exercent plusieurs activités de façon concomitante. Elles se regroupent pour exécuter certaines activités en vue d'économiser le temps. La polygamie est une stratégie de partage des travaux domestiques et de certaines responsabilités conjugales. Une autre stratégie utilisée par les femmes est l'implication précoce des petites filles dans les activités domestiques (corvée d'eau, garde des enfants).

### III. .DIAGNOSTIC ET PROFIL DES DISPARITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES LIEES AU GENRE AU BURKINA FASO

#### 3.1 LE DOMAINE ECONOMIQUE

##### 3.1.1. LE DOMAINE AGRO SYLVO PASTORAL

Les hommes et les femmes sont impliqués dans les activités agro-sylvo-pastorales, cependant celles menées par les femmes ne sont pas considérées comme des activités de production. La non-reconnaissance du rôle productif des femmes rend invisible et mal connu leur contribution importante.

L'accès des femmes aux ressources et aux facteurs de production ainsi que leur contrôle sont limités. Elles ne peuvent par conséquent pas toujours jouir des bénéfices de leur travail. Cela peut influencer directement la productivité et la production des femmes, et donc de l'exploitation familiale en milieu rural.

##### 3.1.1 1 Le secteur de l'agriculture

###### L'analyse genre du secteur

Les femmes constituent 52 % des actifs agricoles avec des disparités entre les régions : Sahel 36 %, Centre 55 % (statistiques agricoles 1998). Elles fournissent une grande partie de la main d'œuvre aussi bien dans l'agriculture de subsistance que pour les cultures de rente. Elles assurent presque exclusivement les activités de cueillette et la transformation des produits agricoles.

La sécurité foncière est une contrainte majeure pour la grande majorité des femmes en milieu rural. Dans la plupart des sociétés, la problématique « femme et foncier » se pose généralement en terme d'accès à la terre fertile et de sécurité sur les terres attribuées. Dans les sociétés Mossi, la femme se voit attribuer un lopin de terre appelé « Boelga » dont l'emplacement n'est pas garanti. Dans les sociétés à filiation matrilineaire, les femmes peuvent hériter de la terre ; Pour les Peulh, les femmes ne cultivant pas, le problème de sécurité foncière des femmes ne se pose donc pas.

En dehors d'une cartographie nationale de la situation foncière des femmes, les données disponibles montrent que les femmes ont des petits lopins de terre pour leurs champs individuels ; la moyenne des exploitations agricoles des femmes chefs de ménage est de 0.25ha contre 2.5ha pour les hommes. Ce sont généralement des terres de moindre qualité ou celles laissées en jachère.

Si elles ont une certaine sécurité sur les parcelles attribuées par le mari, il n'en est pas de même de celles empruntées à d'autres propriétaires ; celles ci peuvent être retirées à tout moment.

L'insécurité foncière a pour conséquence un faible degré d'investissement et d'action de Gestion des Ressources Naturelles et de conservation des eaux et des sols (GRN/CES) se traduisant par une faible rentabilité et une faible production.

20% seulement des femmes bénéficient de l'encadrement agricole (Marguerite K. 1999). L'inégalité d'accès aux équipements, aux intrants (engrais, semences améliorées,...) est liée au manque d'information et à la non prise en compte des besoins réels des femmes ; d'autre part à leur coût élevé. La fumure organique est réservée au champ familial ; les femmes ne peuvent pas en disposer pour leurs parcelles bien qu'elles aient contribué à sa production.

Les inégalités directement liées au domaine productif agricole peuvent se résumer comme suit :

- inégalité d'accès et de contrôle sur les facteurs de production, comme la terre, la main-d'œuvre, le crédit, l'information, les intrants
- inégalité de contrôle sur les bénéfices du travail et de la production
- inégalité dans la prise de décision, tant au niveau du ménage, qu'au niveau des organisations communautaires.

### L'analyse institutionnelle

L'Etat, à travers le Ministère de l'agriculture a mis en place des dispositifs institutionnels pour la prise en compte du genre ; le BPAF ( Bureau de Promotion des Activités des Femmes) qui était chargé de l'encadrement et du suivi des activités des femmes a contribué au renforcement des femmes dans le domaine agricole et organisationnel. Des techniciennes supérieures de transformation agricole installées dans les Directions provinciales de l'Agriculture sont chargées d'appuyer les femmes.

Au niveau des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH), la proportion des femmes est faible, soit 16,7%.

Le pilotage des politiques agricoles est placé sous la tutelle d'une structure interministérielle ( 12 ministères), le SP/CPSA qui a pour objectif la coordination des politiques agricoles à travers l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles. Depuis juillet 2002 un service chargé du genre a été mis en place avec un ancrage institutionnel au niveau de la prise de décision. Le SP/CPSA a élaboré en mars 2003 une note de Stratégie sur la mise en œuvre de l'approche genre et développement dans les politiques sectorielles agricoles. Ce document propose une approche transversale de la prise en compte de cette dimension à travers 3 axes :

- L'institutionnalisation de l'approche à travers le renforcement des capacités ;
- L'appui à la prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions
- La prise en compte du genre dans le partenariat avec les structures (Etat, Société Civile,...).

La Confédération Paysanne est la structure faîtière reconnue par l'Etat, censée représenter les OP (Organisations Paysannes). Les femmes sont représentées dans le bureau avec 2 représentantes de la FENAFER-B (Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina) et 3 femmes venant des autres OP faîtières.

Au niveau de la base, la tendance générale actuelle est l'abandon des OP mixtes par les femmes où elles sont faiblement représentées et où elles ont un accès limité aux prises de décisions pour former des GVF (Groupement Villageois Féminin).

### *Analyse genre des politiques et stratégies agricoles*

Selon une analyse récente faite par le SP/CPSA, l'application de l'approche GED dans les différents documents de politiques sectorielles agricoles, et de programmes et projets de développement rural, reste insuffisante.

Les politiques sectorielles agricoles ont tendance à être «genre neutre» couvrant de manière globale les hommes et les femmes de façon égalitaire. Cette méthode conduit à des biais en faveur des hommes et tend à marginaliser davantage les femmes. Les hommes et les femmes ont différents rôles dans la production agricole, chacun avec ses intérêts, contraintes, opportunités et besoins spécifiques et devraient nécessairement être pris en compte selon leur spécificité.

Une lecture analytique selon le genre des différents documents de politiques agricoles par le SP/CPSA dans le document « Note stratégique pour la prise en compte du genre dans le développement agricole » mars 2003 a montré que :

Le DOS (Document stratégique à l'horizon 2010, 1997) reconnaît la forte participation des femmes au développement économique et social. Les actions préconisées s'inscrivent plutôt dans une approche Femmes et Développement, et se fondent sur la position défavorisée des femmes, mais pas sur une analyse des inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur agricole.

Le PSO (Plan stratégique Opérationnel, 1999) qui reprend les grandes orientations formulées dans le DOS n'a pas pour autant opérationnalisé la prise en compte des femmes. Au niveau des plans d'actions, filières et thèmes transversaux, il n'y a pas eu de priorisation d'actions par genre, ni une estimation préalable de l'impact des actions sur les différents genres.

#### **3.1.1.2. Le secteur de l'élevage**

##### *Analyse genre du secteur*

Il est reconnu que les femmes jouent un rôle primordial dans la production animale ; elles s'occupent de l'entretien des animaux fragiles et du petit élevage, de la transformation et de la commercialisation du lait, des soins des animaux qui ne partent pas en transhumance. Cette situation varie suivant les spécificités socioculturelles.

##### *Analyse institutionnelle*

Au niveau de la DVTT, au service de la formation et de la vulgarisation, le bureau d'appui aux activités féminines chargé de l'encadrement des femmes rencontre des limites dans la mise en

oeuvre de ses activités parce que n'ayant pas de ressources propres. Il se pose le suivi des actions en faveur des femmes.

On constate l'émergence de nombreux groupements féminins dans le domaine de l'élevage, représentés dans l'organe dirigeant de la Fédération des Eleveurs du Burkina, qui constitue l'organe faïtier.

### **Analyse des politiques et stratégies dans le domaine de l'élevage**

Le PAPI SE 2000 (Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Élevage) est le document de référence dans le domaine de l'élevage. Cette politique manque de stratégie opérationnelle pour préciser comment l'élevage peut contribuer à une meilleure équité entre les sexes. Les activités proposées s'inscrivent dans une approche Femmes et Développement (volet à part pour les femmes).

En évaluant le domaine, on doit reconnaître aujourd'hui qu'il y a eu quelques avancées notamment des projets et programmes en faveur des femmes surtout dans divers domaines :

- épargne et crédit
- transformation des produits agricoles
- activités génératrices de revenus
- augmentation de la participation des femmes à la prise de décision.

#### **3.1.1.3. Le Secteur de l'environnement**

##### **Analyse genre du secteur**

L'utilisation des ressources naturelles a longtemps été perçue surtout dans l'optique d'une exploitation jusqu'au moment où la dégradation des ressources s'est exacerbée et a atteint un seuil où la nécessité de leur gestion s'est imposée comme un enjeu de développement durable.

Les femmes ayant un rôle central dans les actions visant à assurer la subsistance de la famille, se sont retrouvées au cœur des actions de gestion des ressources naturelles. Les politiques à la base des actions des GRN n'ont cependant pas tenu compte de leurs besoins et situation spécifique.

La situation des femmes par rapport aux ressources naturelles est caractérisée par le faible pouvoir de décision et de contrôle sur ces ressources. Le domaine foncier est généralement propriété de la famille ; la forêt et les points d'eau sont sous l'autorité des hommes (chef de terre, responsables coutumiers).

Les relations de genre dans le secteur de la pêche reflètent la division traditionnelle du travail. Les femmes sont présentes au niveau de la transformation des produits halieutiques. Cependant, les aménagements portent surtout sur le développement et l'amélioration de la productivité et la conservation des écosystèmes aquatiques et occultent les aspects liés à la transformation et la conservation où interviennent le plus les femmes.

Le secteur faune connaît une redynamisation. La promotion du ranching et le renforcement du tourisme de vision a permis de développer le système de concession de zone de chasse à l'endroit



surtout des hommes. Ces efforts sont faits sans une analyse du genre et occultent le rôle important et les activités des femmes dans ce secteur : écoulement des produits de la faune, restauration.

### *L'analyse institutionnelle*

Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) qui est le cadre de concertation et de coordination de la politique environnementale a œuvré pour intégrer les questions liées au genre et développement (GED). Un poste de chargé de genre avait été créé pour accompagner les processus d'élaboration des programmes et stratégies de mise en œuvre des trois conventions de RIO (désertification, diversités biologiques et changements climatiques).

Les ONG et autres institutions de la société civile notamment les associations féminines ont fourni des efforts dans le secteur de l'environnement et ont complété l'action de l'Etat. Ces institutions ont contribué à l'introduction de l'approche genre et développement à travers des formations, des rencontres d'échanges.

### *Analyse des politiques, stratégies et plans d'action*

Jusqu'en 1982, les politiques et projets exécutés au sein du Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET) ne prenaient pas en compte la participation des femmes à la gestion des Ressources Naturelles.

Le projet « foyers améliorés » exécuté de 1982 à 1992 a été un des projets menés en direction des femmes. Son objectif principal était la réduction de la consommation du bois de feu et l'allègement des tâches des femmes pour la recherche du bois. Aujourd'hui, il est à noter l'abandon de ces foyers en milieu rural, la stratégie n'ayant pas associé les femmes à la conception de ces foyers.

Le programme de foresterie villageoise élaboré en 1991 prend mieux en compte la question du genre que la politique forestière nationale de 1998. Le genre n'est pas mentionné ni dans les objectifs ni dans la stratégie globale, ni dans les principes d'action mais seulement au niveau de l'opérationnalisation, dans les moyens de sa mise en œuvre.

La Conférence de RIO a marqué un tournant en matière d'approches dans le domaine de l'environnement avec l'élaboration des stratégies spécifiques pour les groupes vulnérables. Toutes les stratégies et plans d'actions élaborés dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de la génération de RIO, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, ont accordé une attention particulière à la participation des populations et à la prise en compte du genre.

La dimension genre a été intégrée aussi bien dans le processus d'élaboration des stratégies et plans d'action et au niveau du contenu de manière transversale et de manière spécifique à travers des volets pour les femmes et les autres acteurs spécifiques.

Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) validé en 2000 a impliqué les différents groupes d'acteurs. Son contenu accorde une attention particulière au genre. Le risque cependant, est de globaliser les problèmes des différents groupes appelés

«groupes sensibles » à savoir les femmes, les jeunes, les responsables coutumiers, les religieux. Ces différents acteurs ont chacun des rôles spécifiques, n'ont pas les mêmes positions et les mêmes contraintes et donc ont des besoins et intérêts particuliers et parfois antagonistes (les coutumiers et les femmes par exemple n'ont pas les mêmes visions de la gestion de la terre).

Tirant les leçons de l'élaboration du PAN/LCD, l'élaboration des stratégies des autres Conventions à savoir la Stratégie Nationale et le Plan d'action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique, la Communication nationale sur les Changements Climatiques ainsi que la Stratégie de mise en œuvre concertée des Trois Conventions (2000-2002) ont aussi mis un accent sur la prise en compte du genre, en ciblant les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques.

Il est difficile aujourd'hui d'évaluer ces différentes stratégies et plans d'actions étant donné qu'elles ne sont pas encore mises en œuvre.

### **Analyse des projets et programmes de développement rural selon le genre**

Les différents projets de développement agricole étaient jusqu'en 1980 uniquement centrés sur l'exploitation familiale donc ne touchaient pas les femmes sur leurs petites exploitations. Les services de vulgarisation s'adressaient aux seuls chefs d'exploitation. Parallèlement, des programmes de promotion de la femme, d'animation féminine ou des volets féminins basés essentiellement sur les activités dites féminines (couture, tissage, soins des enfants, cuisine...) ont été développés.

Malgré l'implication des femmes dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles, les programmes se confinent à l'économie familiale.

La participation réelle des femmes à la planification des actions de développement a débuté seulement avec les approches participatives. Beaucoup d'efforts ont été consentis par les projets et programmes pour la participation des femmes à la prise de décision au niveau communautaire.

Depuis la conférence de Beijing, les partenaires du développement ont fait de l'approche genre une condition des projets et programmes qu'ils soutiennent. Sur le terrain, des efforts ont été consentis pour l'utilisation des approches participatives et du genre. Mais, l'approche appliquée le plus souvent relève plus de l'IFD que du GED. Les activités en faveur des femmes se limitent aux besoins pratiques et à leur rôle traditionnel et appuient les femmes comme un groupe cible à part, ne permettant pas d'améliorer l'équité dans les relations de genre.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (GRN), plusieurs projets et programmes essaient d'intéresser les femmes aux actions entreprises à travers la réalisation d'activités spécifiques pour les femmes. Une étude «femmes et gestion des ressources naturelles au Burkina Faso » du CILSS en 2000 a montré l'insuffisance des stratégies développées par les intervenants en vue d'une pleine participation des femmes. Mais peu d'actions sont consacrées au renforcement du statut de la femme.

## Enjeux de la prise en compte du GED dans le domaine de l'environnement

Au niveau du cadre institutionnel il faut :

- Œuvrer à la mise en place d'une cellule GED qui va regrouper les représentants des trois directions techniques (DGEF, DGE et DGACV), du CONED et le point focal GED qui sera permanent
- Mettre en place un mécanisme de concertation au niveau de la cellule afin d'assurer l'efficacité de son fonctionnement
- Renforcer les capacités du personnel à travers des formations opérationnelles en GED
- Réaliser des études approfondies sur la prise en compte du GED dans les projets en cours PAGEN, faune, etc. afin de formuler des recommandations pour la prise en compte du GED
- Elaborer et mettre en œuvre des outils GED de collecte d'information désagrégées par sexe
- Appuyer l'élaboration d'indicateurs GED sensible dans les programmes et projets de l'environnement.

### 3.1.2. Le Domaine de l'Emploi et de la Formation professionnelle

#### Analyse genre du domaine

Les ressources humaines jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs de développement si elles sont au centre du processus de développement économique. Au Burkina Faso, le gouvernement a fait l'option de promouvoir une croissance économique tirée par l'emploi.

**Tableau N° 1 Population active selon le groupe de professions, le milieu et le sexe (en pourcentage)**

Professions	Urbaine		Rurale	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture, élevage, pêche, forêt	36,9	53,8	97,9	97,3
Administration (cadres supérieurs)	3,6	1,1	0	0
Administration (cadres moyens)	3,8	3	0,3	0,1
Manœuvres, ouvriers	7,5	5,2	0,3	0,1
Commerce	13,3	24,5	0,6	1
Artisanat	16,4	4,3	0,4	1,2
Services domestiques, services divers	10,2	7,1	0,2	0,2
Autres	8,3	1,0	0,3	0,1

*Source : Les femmes du Burkina Faso et la coopération néerlandaise - 1985-1995  
Coopération au développement des Pays-Bas*

Au Burkina Faso, le taux d'offre de travail est de 58, 4% ; ce taux est relativement élevé et dû à la forte participation des femmes Burkinabè au marché du travail, plus particulièrement en milieu rural.

L'Emploi est généralement défini comme le travail rémunéré ; ceci exclut d'emblée la plus grande partie du travail productif des femmes burkinabé déguisé en travail en travail familial non rémunéré, donc non capitalisé dans le temps de travail selon les définitions habituellement admises

**.Pour être pertinente, l'analyse concernera non seulement le secteur moderne(formel), mais aussi le secteur informel qui constitue une part importante de l'économie du Burkina- Faso (32% du PIB entre 1990- 1992) <sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Rapport sur le développement humain durable- PNUD-Burkina Faso 1998

Au niveau du secteur moderne( formel)

Les statistiques de la fonction publique indiquent que le nombre de femmes reste peu élevé dans ce secteur (23,7%) avec une progression quantitative lente.

**Tableau N°2 Evolution des pourcentages des agents de sexe féminin de la fonction publique de 1996 à 2002**

Catégorie du personnel	1996	2000	2001	2002
Cadres supérieurs (catégorie A,P)	18,7 %	18,2 %	18,6 %	18,6 %
Cadre moyens (catégorie B)	25,2 %	25,4 %	25,2 %	25,2 %
Personnel d'appui (catégorie D,E)	24,6 %	28,6 %	28,3 %	28,3 %
Ensemble	22,7 %	23,9 %	23,7 %	23,7 %

**Source** : 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rapports périodiques du Burkina Faso relatifs à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

La proportion de femmes baisse sensiblement à 18,6% quand il s'agit des cadres supérieurs ; les cadres moyens et les agents d'appui constituent respectivement 25,2 % et 28,3 % des effectifs féminins de la fonction publique. Il convient de signaler que c'est à ces niveaux que l'on retrouve les métiers traditionnellement réservés aux femmes comme l'éducation, la santé... La faible et la courte scolarisation des filles se reflètent<sup>1</sup> dans la sous représentation des femmes dans l'emploi moderne ! Et ce handicap ne leur permet pas d'occuper des emplois du secteur public en général et plus spécifiquement des emplois de haut niveau . La fonction publique burkinabé se caractérise par conséquent comme une structure masculine.

L'inégal accès à l'éducation limite les opportunités des femmes dans les domaines de l'emploi qualifié, du contrôle des ressources économiques ainsi que leur pouvoir de décision du point de vue tant politique que économique.

Dans le secteur privé, les effectifs de femmes sont encore plus faibles ; les données fournies par la Caisse Nationale de sécurité sociale (CNSS) indiquent qu'en 1998, 12200 femmes soit 17,43 % contre 57800 hommes, tous secteurs d'activités confondus étaient régulièrement déclarés à la caisse<sup>2</sup>. Les employeurs du secteur privé préfèrent les hommes aux femmes ; ils justifient ces choix par d'une part la disponibilité des hommes et d'autres part les compétences plus pointues dont ils disposent.

Malgré des efforts consentis pour une plus grande participation des femmes dans l'emploi moderne, il faut constater la persistance des conditions socio-économiques précaires et les pesanteurs sociologiques<sup>3</sup> qui constituent des blocages à cette participation, toute chose qui constitue un facteur de réduction de la croissance économique.

<sup>1</sup> Les statistiques sur les disparités hommes/femmes dans la scolarisation sont à consulter aux pages 39-40

2) Source : Des investissements pour des emplois aptes à réduire la pauvreté au Burkina Faso ; BI T/Quelques consultants/tes- 8 avril 2001. Ces données même si elles ne reflètent pas l'ensemble des travailleurs (euses), étant entendu que tous et toutes ne sont pas déclaré(e)s à la caisse, donnent néanmoins une idée de leur nombre

3) Les jeunes filles sont à priori éduquées pour leur rôle de mère, épouse ; les ressources financières de la famille sont consacrées d'abord à une scolarisation et à une formation professionnelle des garçons.

Les femmes sont par contre massivement présentes dans d'autres secteurs capitaux de l'économie comme l'agriculture<sup>1</sup>, le secteur informel (commerce, artisanat...).

### **Au niveau du secteur informel :**

Le secteur informel joue un rôle important dans l'insertion des femmes sur le marché du travail que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. 69% de l'emploi féminin se situe dans ce secteur.

Les activités du secteur informel sont en évolution constante notamment depuis l'amorce des processus d'ajustement structurel. En 1996, ce secteur employait 9 % de la population active contre 2 % pour le secteur formel. Le commerce, l'artisanat, les transformations agroalimentaires constituent d'une part les activités les plus importantes de ce secteur et d'autre part les activités où les femmes sont représentées en majorité ; c'est ainsi que sur 900000 personnes exerçant la profession d'artisans, 500000 sont des femmes<sup>2</sup>

En milieu urbain, les femmes s'investissent principalement dans la restauration, le petit commerce et l'artisanat ; Selon une enquête sur le secteur informel de l'alimentation dans la ville de Ouagadougou, 75% des travailleurs du secteur sont des femmes et les 25% d'hommes ont tendance à devenir des professionnels contrairement aux femmes qui ne cherchent pas à se professionnaliser<sup>3</sup> pour diverses raisons dont celles citées plus haut.

### **Au niveau de la formation professionnelle :**

La formation professionnelle se heurte aux mêmes difficultés que l'emploi que sont le faible niveau de scolarisation des femmes et des filles et le faible taux d'alphabétisation de la femme. Dans l'exercice de leur fonction, plusieurs acteurs restent insuffisamment formés ou encadrés ; selon la même enquête citée

plus haut, sur les personnes enquêtées, 12,9% ont bénéficié d'encadrement, formation pour améliorer la rentabilité de leurs unités économiques dont la majorité sont des hommes.

### **Analyse des politiques et stratégies**

Le gouvernement du Burkina Faso a fait l'option de promouvoir une croissance économique tirée par l'emploi et de ce fait a affirmé une volonté politique en faveur de l'emploi. Des textes de lois qui favorisent l'accès sans discrimination à l'emploi ont été adoptés ;

---

<sup>1</sup> Environ 80 % des femmes reconnues économiquement actives travaillent dans l'agriculture<sup>1</sup>

<sup>2</sup> Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté : cadre référentiel d'intervention des partenaires au développement du Burkina Faso : rapport 2000.

<sup>3</sup> Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale. Rapport d'enquête sur le secteur informel de l'alimentation dans la ville de Ouagadougou.

En 1996, le ministère de l'emploi a organisé ses Etats généraux qui ont formulé les axes stratégiques de l'emploi comme suit :

1. La mise en place d'un système d'information sur le marché de travail ; 2. L'amélioration de la gestion du marché du travail par la mise en place d'un cadre juridique incitatif à la création d'emplois par les entreprises et au développement de l'emploi indépendant ; 3. La réalisation d'un plan de développement du niveau de qualification générale de la main d'œuvre nationale par le renforcement de l'offre nationale de formation ; 4. La mise en place d'un mécanisme de financement de l'emploi conciliant d'une part les contraintes des promoteurs, celles des entreprises (notamment les unités du secteur informel), et d'autre part les impératifs de performance des structures de financement ; 5. La mise en place d'un réseau d'assistance, d'appui conseil aux jeunes désireux de créer leur propre emploi<sup>1</sup>.

Le Burkina Faso s'est doté en septembre 2001 d'un cadre stratégique de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, accompagné d'un plan d'action. L'un des axes prioritaires retenus réside dans la mise en place d'un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle. Cet axe a été retenu car le système actuel d'information sur l'emploi et la formation professionnelle se caractérise par :

- ❑ L'absence d'harmonisation des concepts sur l'emploi et la formation professionnelle
- ❑ L'insuffisance en quantité et en qualité des données disponibles dans ces domaines ; cette insuffisance est accentuée lorsqu'il s'agit de données désagrégées par sexe.
- ❑ L'absence d'un répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). Un des axes également retenu est l'amélioration de l'accès au financement des entreprises et des promoteurs aux banques d'une part, accès aux autres structures de financement d'autre part. Il s'agit d'améliorer l'accès des femmes aux structures de financement pour la création /consolidation des emplois.
- ❑ Le dernier axe est celui de la conception et de la mise en œuvre des programmes de création directe d'emplois aptes à réduire la pauvreté.

L'analyse des politiques de façon générale montre une volonté politique de faire de l'emploi un des leviers importants de l'économie ; mais l'analyse selon le genre montre qu'il n'y a pas de prise en compte spécifique des inégalités hommes/femmes mais dans les stratégies toutes les catégories sont considérées notamment les jeunes et les femmes. Ce qui a tendance à perpétuer les inégalités hommes-femmes.

1) Plate forme pour la promotion de l'emploi au Burkina. Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale

En termes de lois, il existe une batterie de lois que le Burkina a ratifiées ou adoptées en matière d'emploi parmi lesquelles on peut citer :

- Les conventions internationales :
  - La déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen
  - La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ; A ce niveau l'article 11 exige des gouvernements qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi
- Les textes de lois nationales.
  - La constitution ( 1991, 2 juin); En son article 19, stipule que le droit au travail est reconnu et est égal pour tous ;
  - Le statut général de la fonction publique ;
  - Le code du travail, adopté en 1992,dans son article 1er interdit toute discrimination (toute distinction, exclusion, ou préférence) fondée sur la race, le sexe, la religion en matière d'emploi et de profession ;

Toutes ces lois ont pour objectifs d'assurer à tous hommes et femmes sans distinction une égalité de chances d'accès à l'emploi ; Dans leur application néanmoins il faut reconnaître que malgré les dispositifs institutionnels mis en place, les femmes font l'objet de discriminations notamment quand elles sont mariées, en grossesse ou en période d'allaitement ; Au niveau de la rétribution au Burkina c'est le principe d'égalité de salaire et de traitement pour des conditions égales de travail qui est reconnu de tous, mais pas toujours appliqué dans le secteur privé ; On peut néanmoins citer quelques pratiques discriminatoires telles que :

=> l'attribution systématique de l'allocation familiale au père même s'il est connu que les charges d'entretien des enfants reviennent généralement à la mère.

⇒ L'impôt unique sur le traitement et le salaire (IUTS) est plus lourd chez la femme car les charges prises en compte pour son calcul sont automatiquement imputées au mari.

Les femmes lésées dans leurs droits peuvent faire appel à l'inspection du travail ou aux juridictions en place, mais aucune juridiction spécifique où les femmes peuvent s'adresser n'existe, en plus, compte tenu de leur méconnaissance des textes, leur analphabétisme les maintiennent dans un silence qui perpétue ces injustices.

### **Analyse du cadre institutionnel**

Des structures ont été créées pour veiller à la bonne application des textes relatifs à l'emploi et au règlement des conflits y relatifs.

- L'inspection du travail intervient dans le cadre du règlement de conflits liés à l'exercice d'une activité économique entre l'employeur(e) et l'employé(e) ;
- La caisse autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et la caisse nationale de sécurité sociale s'occupent entre autres de la gestion des cotisations des travailleurs en exercice et le versement des allocations de ceux admis à la retraite. Tout en étant le plus



grand pourvoyeur d'emplois non agricoles(70 à 75 %), le secteur informel ne dispose pas de structure de couverture sociale formelle. Par conséquent la majorité des femmes exerçant dans ce secteur ne disposent d'aucune protection sociale. Il faut signaler néanmoins la création récente de mutuelles privées de santé prévues pour couvrir un certain nombre de risques uniquement. De plus, des textes de lois en préparation pour la création de mutuelles en faveur du monde rural, et du secteur informel seront bientôt soumis à l'adoption des députés.

D'autres structures veillent à la mise en œuvre et à la promotion de la politique de l'emploi de :

- L'Office National de la Promotion de l'emploi (1974) chargé principalement de l'application de la politique gouvernementale en matière d'emploi
- Le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) ; Créé en 1998, il appuie la création d'emplois, la promotion ou la consolidation des emplois déjà existants par le financement des projets ;
- Le fonds d'appui au secteur informel (FASI) ; a vu le jour en 1998 avec des interventions sous forme de crédits au profit des opérateurs du secteur informel.

Le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) créée en 1990 avec pour mission de promouvoir l'accès des femmes au crédit.

A l'analyse, tous ces programmes et projets ont permis de financer des projets et de créer des emplois mais ils n'ont pas de stratégie affirmée de genre ; on peut retenir que le FAARF prévoit des crédits uniquement pour les femmes. Ces différentes structures touchent peu les plus pauvres et le milieu rural dont l'accès au crédit reste largement insuffisant.

Toutes ces structures comptent dans leurs objectifs celui de promouvoir la formation professionnelle. Le système de formation professionnelle se caractérise par la juxtaposition sans liens étroits de plusieurs structures qui relèvent du sous-système éducatif, des ministères techniques, du secteur moderne et du secteur informel. Il faut noter aussi qu'en terme de formation professionnelle, plusieurs ministères ont créé des structures de formation comme celui de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, la santé, l'éducation de base et de l'alphabétisation. En milieu rural où les femmes constituent le plus important de la main d'œuvre agricole, on constate une évolution certes insuffisante mais notable du pourcentage des femmes ayant pris part à des formations professionnelles dans le domaine agricole (20 à 30% en 1997).

## Recommandations

L'accès des femmes à l'emploi et à de meilleures conditions de travail est un facteur favorable à une croissance économique suffisante et durable ; il s'avère donc indispensable de :

- ❑ Favoriser l'accès des femmes à l'emploi, à la formation, aux moyens financiers et matériels et à l'encadrement ;
- ❑ Promouvoir la recherche et l'utilisation de nouvelles technologies appropriées et accessibles aux femmes ;
- ❑ Adopter une politique de protection sociale élargie aux couches défavorisées, notamment les femmes ;
- ❑ Appuyer les initiatives de création de mutuelles de santé accessibles aux femmes ;
- ❑ Initier une recherche-action sur l'accès des femmes à la formation professionnelle qui devra déboucher sur un projet d'appui à la formation professionnelle des femmes.

### 3.1.3 Le Domaine du crédit

L'analyse portera notamment sur l'accès aux ressources financières (épargne-crédit) nécessaires à la réalisation et à l'amélioration des activités économiques génératrices de revenus.

#### *Analyse genre du domaine*

L'initiation d'activités économiques ou le développement de leurs activités nécessitent que les femmes puissent avoir accès au crédit.

Le Burkina dispose de plusieurs institutions financières qui proposent des services de crédits aux hommes comme aux femmes, mais dans les faits, les institutions financières classiques (banques commerciales)<sup>1</sup> présentent des conditions qui excluent la majeure partie de ceux qui en auraient le plus besoin (femmes, jeunes, paysans).

La difficulté d'accès aux financements est plus accentuée au niveau des femmes<sup>2</sup> pour les raisons suivantes :

- Environ 84,5 % des femmes sont analphabètes ; elles ne peuvent de ce fait pas répondre aux formalités administratives trop contraignantes des institutions financières ;
- Leur faible productivité et la faible rentabilité de leurs activités constituent des blocages pour la présentation de garanties indispensables à l'octroi de crédits ;
- En milieu rural, le crédit agricole est surtout destiné aux cultures de rente dont les producteurs (hommes chefs de ménages) offrent plus de garantie de solvabilité ;
- La modicité des sommes dont les femmes ont souvent besoin pour améliorer leurs activités constitue un facteur d'élimination pour le secteur bancaire dont le plancher est largement supérieur à leurs demandes ;
- Les femmes interviennent surtout dans le secteur informel (non agricole) dont le caractère instable des activités ne présente pas de garantie de solvabilité suffisante.

Selon les informations contenues dans le plan d'action du MPF (1998-2000), le crédit demeure un des besoins le plus exprimé par les femmes parce qu'il constitue la principale source de capital leur permettant d'exercer des activités génératrices de revenus.

---

<sup>1</sup>)C'est la BACB qui a entrepris récemment d'initier le crédit « Linkage » à des conditions abordables pour les femmes des groupements villageois féminins

<sup>3</sup>) En 1992-93, les femmes bénéficiaires de crédit à la CNCA aujourd'hui BACB représentaient à peine 4,8 % contre 95,2 % d'hommes.

### ***Analyse du cadre législatif***

Les textes de lois qui réglementent les institutions d'épargne et de crédit ont été adoptés en 1993 par le conseil des ministres de l'UEMOA. Ces textes définissent les conditions d'exercice des systèmes financiers décentralisés ; c'est ainsi que les structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit qui sont régies par l'Ordonnance N° 59/94/ADP du 15 décembre 1994 et qui exercent leurs activités sur le territoire du Burkina doivent solliciter un agrément auprès du ministère chargé des finances ou une reconnaissance.

Les structures non constituées sous forme mutualiste ou coopérative sont exclues du champ d'application de la loi, mais peuvent signer une convention avec le ministère des finances dans les conditions fixées par décret (article 4).

En mars 1998, la BCEAO a, à travers des instructions, fait obligation aux Systèmes de Financements Décentralisés (SFD) de produire un rapport annuel d'activités et les états financiers approuvés selon des normes préétablies.

Sur 36 SFD exerçant leurs activités en 2002, 19 ont obtenu l'agrément ou signé la convention ; ils constituent 95 % de l'ensemble des points de service et 94 % du total des institutions de base 1.

### ***Analyse du cadre institutionnel***

L'octroi du crédit se fait à travers trois types de structures que sont :

- Les systèmes bancaires classiques
- Les structures de financement non formelles
- Les systèmes financiers décentralisés

L'analyse qui suit prend en compte uniquement les deux types de structures qui offrent les plus grandes capacités d'accès à la majorité des populations, notamment aux femmes. Au niveau des systèmes financiers décentralisés, il faut noter la prédominance de la fédération des caisses populaires du Burkina. Elle regroupe à elle seule 67% de la clientèle, mobilise 78% des dépôts et octroie 72% des prêts. Deux autres institutions (FAARF et PRODIA) enregistrent une percée sur le marché, elles ont distribué environ 2,3 milliards de crédits aux populations en 2000 contre 1,6 milliards en 1999.

Elles détiennent en 2000 respectivement 14,7% et 4,1% des parts de marché.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Source PASMEC - MRDM-BCEAO - Banque de données sur les SFD 2000- Burkina Faso

<sup>2</sup> Idem supra

Les structures de financement non formelles	Les systèmes financiers décentralisés
<p>Non régis par des statuts et règlement intérieur écrits mais fonctionnent sur la base de règles prudentielles et d'un code de conduite reconnus et acceptés de tous les adhérents. Ils ont comme objectif de mobiliser les ressources financières à travers l'épargne et le crédit pour augmenter leurs revenus</p> <p><b>Ils ont une grande capacité de mobiliser des fonds auprès de leurs groupes ( ceci constitue le garant de leur indépendance et de leur autonomie vis-à-vis des services financiers extérieurs Les cotisations constituent le levier de la confiance mutuelle entre cotisants qui gèrent ensemble leur épargne et veillent au remboursement régulier des crédits Les structures financières non formelles en dépit de l'absence de statistiques, occupent une place prééminente dans le milieu rural où ils constituent souvent l'unique répondant aux besoins des populations les plus démunies Ce sont des outils appropriés et particulièrement accessibles Un V olume significatif d'épargne mobilisée et de crédit redistribué ; selon les institutions formelles, 60 % de l'épargne collectée proviendraient des zones rurales alors que 20 % y retourneront sous forme de crédit rural à travers des projets et programmes. Selon une enquête sur l'utilisation de l'épargne tontinière, 60 % de l'épargne tontinière sert pour les besoins domestiques, 39 % pour le financement de l'activité informelle et 54 % pour les besoins individuels</b></p>	<p>Régis par la loi 59/94/ADP du 15 décembre 1994</p> <p>Les SFD regroupent les systèmes financiers coopératifs, les organisations ayant comme activité unique ou principale la distribution du crédit ainsi que des organisations pour lesquelles l'octroi de crédit est une activité nécessaire.</p> <p>Au Burkina, la moyenne du membership féminin est d'environ 54 % . L'objectif poursuivi par les SFD est de permettre aux personnes morales et physiques qui ne peuvent accéder aux institutions bancaires d'accéder au crédit.</p> <p>Les institutions d'épargne et de crédit : Elles font référence aux modèles Desjardins et Raiffeisen. L'épargne est généralement préalable au crédit et alimente celui-ci.</p> <p>D'autres expériences existent qui utilisent des ressources extérieures au milieu pour financer les crédits. Les premiers SFD organisés sous forme de coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit au Burkina Faso ont émergé au début des années 1970.</p> <p>Les structures les plus importantes au Burkina en ce moment sont : la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB), le Crédit Mutuel URSEC de l'ADRK de Kaya, la Mutualité –Femmes et Développement du Burkina, ...</p> <p><b>Les expériences de crédit direct : Elles regroupent les systèmes qui ont privilégié le crédit comme activité centrale, sans le lier obligatoirement à la constitution préalable d'une épargne comme le modèle Crameen Bank, certaines de ces expériences constituent des groupes de solidarité dont les membres se cautionnent mutuellement.</b></p> <p>Les structures les plus importantes sont le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) qui travaille uniquement avec les femmes et couvre 37 régions sur 45. PRODIA-AC : Promotion du Développement Industriel, Artisanal et Agricole où les femmes sont majoritaires.</p> <p>Les projets à volet crédit : Ils constituent une composante parmi d'autres qu'il peut renforcer. Certaines de ces expériences s'organisent dans la perspective d'une mutualisation ultérieure dans un souci de pérennisation. Sous cette rubrique, on compte l'Association Tontines Nouna (ATN), le Comité de Développement du Monde Rural Nongtaaba. On constate une forte croissance du taux de femmes bénéficiaires de services qui passe de 37 % en 1998 à 50 % en 2000 ; cette forte hausse est imputable au FAARF qui regroupe 46 % de la clientèle féminine en 2000 et dont le nombre de clientes a augmenté de 50,7 % au cours de la période sous revue</p>

- 1 Calcul effectué sur les SFD les plus importants ayant plus de 50.000.000 de crédit en 2000 (8 SFD concernés). Source : Banques de données sur les SFD 2000. Burkina Faso
- 2 Etude prospective sur les systèmes de financement décentralisés non formels réalisés au Burkina Faso – CESA0-Emile PARE –mai 1999
- 3 Banque de données sur les SFD 2000 – Burkina Faso

Malgré le nombre important des structures et la proportion non négligeable des femmes, la plupart des sources de crédit leur restent néanmoins difficiles d'accès malgré leur place importante dans l'économie du pays.

Les femmes reconnaissent les impacts suivants à l'octroi de crédits :

Les activités rémunératrices sont mieux développées et procurent des bénéfices ;

Les conditions de travail et de vie de la femme et de la famille sont améliorées ;

La femme a plus confiance en elle-même ;

La réhabilitation économique de la femme conduit à sa réhabilitation sociale.

Néanmoins, plusieurs difficultés constituent des blocages non seulement à l'accès des femmes au crédit mais aussi à son utilisation.

### ***Recommandations***

Le crédit reste un des outils nécessaires à l'amélioration de la situation financière et économique de la femme, il faut donc :

- Améliorer les conditions d'accès aux structures de financements décentralisées déjà existantes ex : FAARF, les Caisses Populaires, etc. pour permettre à un nombre plus important de femmes d'obtenir des crédits ;
- Encourager les institutions bancaires à utiliser des techniques de crédit qui permettent d'atteindre effectivement les femmes notamment les plus pauvres, de réduire le coût des transactions et redéfinir les critères d'évaluation des risques ;
- Appuyer et renforcer les formules traditionnelles de crédit des associations de femmes par la formation et l'élargissement de leur base financière ;
- Développer les volets formation des structures de crédit en amont et en aval des crédits ; ce qui permettrait d'une part de familiariser les femmes aux nombreux préalables au crédit et d'autre part de mieux utiliser le crédit, mieux le gérer et améliorer l'activité génératrice de revenus.

## 3.2. Le Domaine Social

### 3.2.1. LE DOMAINE DE L'EDUCATION

#### L'éducation formelle

Selon l'analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1996, la tranche d'âge de 0 à 4 ans représentait environ 17% de la population. 14,6% de la population était en âge d'aller au préscolaire et 18,6% en âge d'être scolarisé (7-12 ans)

L'éducation formelle de la petite enfance constitue un maillon important dans le système de l'éducation pour tous et contribue à améliorer la qualité de l'éducation au primaire.

Cependant, seulement 7% des enfants de 3 à 6 ans était concernés par le préscolaire en 1995<sup>1</sup>

#### *Education Primaire*

- Le taux de scolarisation est caractérisé par des inégalités liées au sexe, des inégalités régionales et des inégalités liées aux niveaux socio-économiques.

Selon la DEP/MEBA, le taux de scolarisation est de 42,7% pour l'ensemble des deux sexes en 2001/2002. Pour les garçons, il est de 48,9% pendant que pour les filles, il est de 36,2 % .

Le taux de scolarisation actuel des filles est celui des garçons il y a dix (10) années.(1999).

Cette disparité entre les filles et les garçons se creuse lorsque l'on passe du primaire au secondaire puis au supérieur selon les résultats de l'enquête de l'INS D de 1998 sur les conditions de vie des ménages.

La disparité du taux de scolarisation s'accroît avec le niveau de vie des ménages. En effet, dans les ménages les plus aisés en 1998 ce taux était de 61,6% de filles scolarisées contre 71,5% de garçons scolarisés. L'étude de profil de la pauvreté révèle l'existence d'un lien entre le genre, la scolarisation et la pauvreté. Aussi, les ménages les plus pauvres scolarisent deux fois moins les filles (13,5 % de filles scolarisées contre 24,2 % de garçons.).

Une autre variable de disparité entre le taux de scolarisation des filles et des garçons est le milieu de résidence (zone urbaine, zone rurale). Ainsi la province du Kadiogo (Ouagadougou) enregistre un taux de scolarisation des garçons de 94,5 % et de 88,8% pour les filles ; Par contre dans la province de la Komandjari le taux est de 14,8 % pour les garçons et 9,18 % pour les filles, le Seno enregistre 21,70 % pour les garçons et 16 % pour les filles, le Yagha 22,50 % pour les garçons et 16,50 % pour les filles et l'Oudalan enregistre 32,70 % pour les garçons et 24,30% pour les filles. <sup>2</sup>

1

---

<sup>1</sup> 10 Directions de la promotion de l'éducation des filles (expérience des associations des mères éducatrices)

<sup>2</sup> Ministère de la promotion de la femme CONALDIS « quatrième et cinquième rapports périodiques du Burkina Faso relatifs à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, février 2003.

□ *Enseignement secondaire*

- La situation au niveau du secondaire est caractérisée par une sensible augmentation des taux de scolarisation qui sont passés de 33,9 % en 1992-1993 à 38,9 % en 2000-2001, (soit une augmentation de 5 points ). 2

Cette situation de faibles taux d'accessibilité à l'école, est due à la conjugaison de plusieurs facteurs.

- Les réticences socioculturelles en relation avec le statut de la fille dans la société.
- La pauvreté : le coût élevé de l'école amène certains parents à opérer des choix défavorables aux filles
- L'éloignement, la pénibilité des trajets et le problème de tutorat)
- Les grossesses non désirées
- Les mariages précoces
- L'image négative de l'école (déperdition scolaire)
- La division sociale du travail : de nombreuses tâches incombent aux petites filles notamment les tâches domestiques et certaines activités économiques.

□ *Enseignement supérieur*

Concernant l'enseignement supérieur, les taux d'accès des filles y connaît une légère baisse. Ainsi de 24,1% en 1988-1989 le pourcentage des étudiantes est actuellement de 22,9%. Elles sont surtout inscrites dans les domaines littéraires (FLASHS<sup>1</sup> FDSP<sup>2</sup>) ou à l'IUT<sup>3</sup> dans les cycles courts.

Les chances d'accès et de maintien des filles dans les études supérieures sont tributaires des problèmes économiques (bourses d'études, à peine 1 sur 5 est boursière), de débouchés, des conditions de vie (prise en charge des problèmes de logement, de santé, de transport).

L'observation de l'influence de la pauvreté sur le taux de scolarisation lié au genre, est surtout vérifiée au niveau universitaire où le taux de scolarisation des filles venant des ménages pauvres est insignifiant.

*Formation technique*

L'étude sur le profil de la pauvreté<sup>4</sup> révèle une corrélation entre la formation technique, le genre et la pauvreté. Dans les ménages pauvres les filles bénéficient moins de formation que les garçons. Les familles opèrent des choix au détriment des filles. Les opportunités de formation technique sont insuffisantes et inégalement réparties sur l'ensemble du territoire. Les principaux centres de formation sont concentrés dans les villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso)

---

1)FLASH : Faculté des Lettres, des Arts et des Sciences Humaines et Sociales

2) FDSP : Faculté de Droit et de Sciences politiques

3) IUT : Institut Universitaire de Technologie

4) Profil de pauvreté et conditions de vie dans les ménages I NSD 1998



## ouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Introduite au Burkina Faso en 1992 par l'IRD<sup>5</sup>, l'Internet est connu et peu vulgarisé à partir de 1997 par l'ONATEL<sup>6</sup>.

Ainsi la connexion du Burkina Faso avec le monde est devenue une réalité. Cependant, le développement d'un service Internet à la portée de tous reste un défi à relever.

Eu égard aux limites des approches traditionnelles mises en œuvre, il serait intéressant d'explorer d'autres alternatives d'avenir que sont les enseignements par les nouvelles techniques de communication. Les efforts peuvent être faits dans l'accessibilité des établissements secondaires et supérieurs aux nouvelles technologies de la communication et la multiplication des points d'accès communautaires.

Ces dispositions permettront aux filles et aux femmes d'accéder aux informations à la formation à distance et de renforcer l'établissement des réseaux de partenariat et d'échanges entre les organisations féminines de la société civile.

### Education non formelle

Selon les résultats de l'enquête de 1998 sur les conditions de vie réalisée par l'INSD, seulement 20,5 % de la population est alphabétisée. Ce taux est de 26,1% chez les hommes et 15,5% chez les femmes.

La majorité des formations est dispensée dans les centres permanents d'alphabétisation et de formation, dans les centres de jeunes agriculteurs, les centres d'éducation de base non formelle, le centre de formation des aides familiales et le centre de formation pour les jeunes filles du ministère de l'Action Sociale. Cependant, il convient de souligner que malgré les efforts des ONGs des partenaires au développement du Gouvernement l'impact des activités d'alphabétisation sur les femmes demeure faible.

La disparité entre le taux d'alphabétisation des hommes et des femmes, est tributaire de plusieurs raisons dont entre autres :

- l'éloignement des centres d'alphabétisation,
- Le manque de temps des femmes dû à la surcharge de leur emploi du temps
- La dépendance des femmes vis-à-vis des maris. Elles ne disposent pas de leurs temps.
- L'absence de pouvoir de décision des femmes

1

---

<sup>5</sup>) IRD : Institut de Recherche pour le Développement

<sup>6</sup>) ONATEL : Office National des Télécommunications

- La non-adaptation des programmes et leur contenus aux attentes des femmes
- L'insuffisance de la coordination des activités et
- Le non réinvestissement des capacités ou la valorisation des acquis en alphabétisation dans les projets de développement sur le terrain causant ainsi une perte graduelle de potentiel acquis.

### L'éducation informelle

Elle est assurée par la famille et la communauté dans laquelle évolue le petit enfant. Cette éducation contient des normes et des valeurs qui jouent un rôle important dans les inégalités liées au genre. Ces stéréotypes socioculturels conditionnent les attitudes et comportement aussi bien des hommes que des femmes elles-mêmes. Les normes et les valeurs sociales de référence dans l'éducation des filles et des garçons sont axées pour les garçons sur les sens du courage, de l'autorité, de la responsabilité de l'ambition et de l'exercice de futures activités économiques productives et génératrices de revenus. Quant à la petite fille, dès le bas-âge, elle est éduquée pour bien assumer ses futures tâches d'épouse, et de mère, les responsabilités ménagères et les appuis aux tâches maternelles. Les valeurs promues dans les fondements de son éducation sont la soumission, le respect, l'obéissance et l'humilité.

Cependant depuis l'ouverture de la société burkinabé au monde extérieur, les valeurs traditionnelles connaissent de profondes mutations. D'autres canaux de socialisation jouent un rôle important dans l'éducation des enfants dont les principaux sont les médias, les religions, les milieux scolaires et les groupes d'amis. Ces cadres de socialisation sont également responsables de la perpétuation du système éducatif stéréotypé.

### Analyse des programmes et projets

L'Analyse des programmes et projets révèle la mise en œuvre d'approches novatrices pour réduire les disparités liées au genre dans le domaine de l'éducation.

Concernant le préscolaire des approches novatrices qui recommandent une forte implication des familles et des communautés ont été initiées grâce à un partenariat entre le gouvernement, l'UNICEF, le CATHWEL (BI SONGO).<sup>1</sup>

<sup>1</sup>L'objectif spécifique de cette approche est de libérer la petite fille et la mère respectivement pour l'école et les activités rémunératrices.

Pour ce qui relève de l'alphabétisation dans le cadre de la mise en œuvre du PDDEB<sup>2</sup> un fonds a été créé pour le financement des activités d'alphabétisation et d'éducation non formelle,

---

<sup>1</sup> 1) Bi-Songo : Initié en 1997, le Bi-songo est un cadre villageois familial destiné aux enfants de 3-6 ans qui leur assure la production, la sécurité et l'éveil tout en libérant les mères et les sœurs ; il vise à mieux préparer l'enfant à la vie. Près de 800 enfants fréquentent les bi-songo.

Source : 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rapport périodique du Burkina relatifs à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. MPF-février 2003

2) Plan décennal de développement d'éducation de base au Burkina Faso.

dénommé FONAEF.

Ce fonds vise à toucher un plus grand nombre d'opérateurs en alphabétisation et partant, un nombre important de populations analphabètes d'ici les dix (10) années à venir. Le FONAEF a démarré ses activités en 2003 avec l'ouverture de 1398 centres d'alphabétisations.

D'autres initiatives novatrices à relever sont :

- L'éducation par l'approche des pairs dans le domaine des techniques agricoles, la planification, l'information sur le VIH/SIDA (mode de transmission, prévention, hygiène environnementale) ;
- L'implication des structures associatives des femmes dans les activités d'alphabétisation des femmes.

Concernant la réduction des inégalités des taux de scolarisation liés au sexe il y'a eu :

- Le projet de discrimination positive instaurée dans l'octroi des bourses ;
- La priorité accordée aux filles dans l'inscription des élèves au secondaire instaurée depuis 1995 ;
- La création des associations des mères éducatrices (AME) depuis l'an 1997 ;

La mixité dans les établissements d'enseignement autrefois réservés aux filles ;

L'initiation des séminaires de formation à l'intention de 74 encadreurs pédagogiques (Inspecteurs et Conseillers pédagogiques) des disciplines scientifiques et techniques, de 65 enseignants des disciplines scientifiques direction régionale des Cascades, du Sud-Ouest, des Hauts Bassins, du Centre Nord et de la boucle du Mouhoun, de 65 enseignants des Directions Régionales du centre Nord et du Centre Ouest et de 25 formateurs de la Cellule CNEFSS du Kadiogo de la Direction Régionale du Centre.

La construction de cent quatre vingt cinq (185) écoles satellites dans quatorze (14) provinces, qui vise à intégrer l'école à son milieu et à résoudre les problèmes d'accessibilité de l'école dans les provinces où le de taux de scolarisation est inférieur ou égal à 25%.

- La réalisation des campagnes de mobilisation sociale à travers la sensibilisation du grand public et les plaidoyers à l'endroit des décideurs, des leaders d'opinion, des ONG des partenaires techniques, des opérateurs économiques ;
- L'épuration des manuels scolaires des stéréotypes sexistes ;
- La distribution de vivres par mois aux filles scolarisées pour garantir le maintien des filles à l'école ;
- La révision des textes de lois défavorisant les filles notamment les filles enceintes.

### ***Analyse du cadre institutionnel***

Pour ce qui concerne le gouvernement les principaux intervenants sont le ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (Préscolaire), le ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Comme structure spécifique il y'a eu la mise en place de mécanismes institutionnels tels que la direction de la promotion de l'éducation des filles, la commission nationale pour l'éducation des filles au secondaire, le secrétariat permanent pour l'éducation des filles au secondaire et au supérieur et le centre international d'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA).

D'autres intervenants à prendre en compte sont le privé (laïc et confessionnel), les associations des parents d'élèves, les ONGS nationales et internationales

### ***Analyse du cadre juridique***

Parmi les dispositions juridiques et réglementaires de promotion et de protection des filles dans l'éducation se retrouvent :

- L'article 18 de la Constitution qui stipule que l'éducation et l'instruction constituent un droit social et la loi fondamentale, prohibe toute sorte de discrimination dont celle basée sur le sexe.
- La loi d'orientation de l'éducation du 9 mai 1996, en son article 2, elle affirme que l'éducation est une priorité nationale et que tout citoyen y a droit sans discrimination de sexe.
- Le décret 74/465 du 25 décembre 1974 règlemente les conditions de fréquentation scolaire des filles en grossesse

### RECOMMANDATIONS

Les stratégies genre à Promouvoir dans le domaine de l'éducation concernent l'accès, le maintien et la progression en terme de réussite des filles dans le système éducatif doivent être axées sur les points suivants :

-La coordination en terme de synergie d'actions dans la mise en œuvre du Plan décennal d'Education de Base qui vise une augmentation du taux de scolarisation des filles à 70 % d'ici 2010 et l'initiative 25/2005 dont l'objectif visé est l'accélération de l'éducation des filles.

Spécifiquement, pour ce qui concerne l'accroissement de l'accès des filles à l'école, il y a lieu de :

-Renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation sur la problématique de scolarisation des filles à travers l'élaboration et le mise en œuvre d'un plan de communication et de mobilisation sociale sur l'éducation des filles ;

Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite enfance (PNDIPE) en cours d'élaboration ;

Accroître la disponibilité d'infrastructure et de personnel qualifiés tenant compte de la carte scolaire ;

Introduire des modules genre dans les écoles de formations des enseignants ;

Renforcer les capacités des parents pour assurer le suivi de la scolarisation des enfants en général et des filles en particulier.

Pour ce qui relève du maintien des filles à l'école, rendre effectif la gratuité (fourniture, manuels scolaires) pour tous les enfants des familles démunies au primaire et au secondaire.

Instaurer ou renforcer les programmes des cantines endogènes dans toutes les écoles des zones rurales et périurbaines.

Vulgariser l'expérience des Associations des Mères éducatrices (AME) dans toutes les écoles.

Renforcer les campagnes de sensibilisation à l'endroit des communautés pour un partage équitable des tâches domestiques entre les enfants des deux sexes.

Créer des distinctions pour valoriser les villages ayant un fort taux de scolarisation des filles ;

Et enfin concernant la progression, la réussite scolaire des filles :

- Créer ou promouvoir le système d'internat des filles ;
- Créer des centres d'accueil et de conseils aux filles des classes intermédiaires et des centres d'information et d'orientation scolaire pour celles des classes de troisième et de terminale ;
- Ré instaurer l'octroi des bourses et des aides aux filles méritantes.

-

### 3.2.2. . LE DOMAINE DE LA SANTE

#### Analyse Genre du domaine

Les différents indicateurs de santé révèlent l'insécurité sanitaire de la mère et de l'enfant. Cette situation demeure préoccupante et est caractérisée par :

- Un taux de mortalité maternelle élevé, 486 décès pour 100000 naissances vivantes(maternités précoces et fréquentes)
- Une mentalité pronataliste. Le destin social de la femme est la procréation, ceci explique la hausse du taux de fécondité. Le nombre moyen d'enfants est de 6,8 enfants par femme. Cette fécondité des femmes est précoce et varie selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction : 7,3 enfants par femme en milieu rural et 4,1 enfants par femme en milieu urbain
- Une faible fréquentation des structures sanitaires (pauvreté, éloignement, problème de contrôle de la décision concernant leur propre santé)
- Une insuffisance d'assistance lors des accouchements. En effet, selon EDS2 en 1999, 67% des naissances des cinq dernières années ont eu lieu à domicile, ce taux est de 74% pour le milieu rural
- Une surcharge de travail qui joue sur l'état de santé des femmes(tâches domestiques, de production pénible, répétitives). Elles travaillent en milieu rural du lundi au dimanche sans jours de repos ;
- Une persistance des pratiques socioculturelles néfastes à la santé de la femme (excision, lévirat, mariage forcé, sororat et de nombreux interdits alimentaires)

Malgré les nombreux programmes de sensibilisation, les femmes enceintes restent astreintes à de nombreux interdits alimentaires ; ex l'œuf, le hérisson ou d'autres types de protéine. L'incidence de l'excision est estimée à 66,35%. La tranche d'âge de 0 à 7 ans est la plus touchée(60,07%). Cette pratique est plus répandue dans les zones rurales qu'en milieu urbain. La forme la plus fréquente de l'excision est l'ablation du clitoris(91,08%) parmi les mutilations génitales.

#### Le VIH/SIDA

Cette situation sanitaire préoccupante est aggravée ces dernières années par l'ampleur de la pandémie du VIH/SIDA qui constitue un problème sanitaire non seulement mais aussi un problème social et économique compromettant les efforts entrepris par le pays pour accéder à un développement humain durable. Au 31 décembre 2002 le VIH/SIDA a un taux de prévalence moyen de 7%..

Les études révèlent que les taux d'infections sont plus élevés chez les femmes qui présentent un taux de 7,5 % alors que chez les hommes, il est de 3,5 %<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Source : For 2001 : UNAI DS, Report on the Global HIV/AIDS Epidemic

Chez les femmes âgées de moins de 25 ans, la progression du SIDA est la plus rapide ; entre 15 et 19 ans, le taux est supérieur à 5 à 6 fois chez les filles que les garçons du même âge ; au-dessus de 30 ans, ce sont les hommes qui sont les plus infectés.

L'écart entre les femmes et les hommes s'explique par certains faits liés aux femmes :

- leur faible capacité de négociation de leur sexualité, leur fragilité à l'infection et la très grande exposition des jeunes filles ;
- Les facteurs physiologiques ; l'anatomie et la physiologie des femmes les rend plus vulnérables à l'infection ;
- Il y a des difficultés à identifier les MST et les IST chez les femmes (causes physiologiques et la peur de procéder à des examens qui mettraient en évidence une vie sexuelle non conforme) ;
- Certaines pratiques culturelles néfastes exposent les femmes à la contamination (scarification, tatouage, excision, mariage forcé, précoce) ;
- Le faible pouvoir économique engendre des comportements à risque dans un contexte où les plus jeunes filles (vierges) sont en principe non contaminées) ;
- La pauvreté expose au SIDA qui à son tour favorise son expansion (le traitement des maladies opportunistes est souvent long et coûteux pour les familles et la société.

Les femmes sont celles qui sont concernées les premières par l'impact, les conséquences du SIDA ; du fait qu'elles sont chargées de la santé et de l'entretien des malades de la famille, elles doivent mobiliser encore plus de temps dans les cas de malades du SIDA ; leurs activités rémunératrices qui permettaient de couvrir les dépenses du ménage n'étant plus possibles, la pauvreté des femmes s'accroît par le fait du SIDA. Et malgré la solidarité communautaire, les ménages se trouvent durement affectés par les dépenses médicales, funéraires et par la réduction des revenus. .

La question du SIDA devient si multidimensionnelle au Burkina Faso (taux élevé d'infection des jeunes, notamment les filles, et conséquences ..) qu'on peut se demander s'il est possible de le combattre, et comment ?

### **Analyse des Programmes et Projets**

La lettre d'intention de politique de développement humain durable (1995) et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté retiennent parmi les priorités de développement du pays, la résolution de la sécurité sanitaire des populations à travers leurs accès à moindre coût aux soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs.

Parmi les efforts déployés par le gouvernement sont à mentionner :

- L'adoption de la politique de population en 1991
- L'adoption d'une stratégie en IEC/MST-SIDA-VIH SIDA-VIH/PF/EVF en 1996
- L'adoption du Plan National de Développement Sanitaire 2001-2010 (PNDS)
- L'adoption de la politique nationale en matière de santé de la reproduction adopté en 2000 avec ses différents programmes de :



- la maternité à moindre risque (1998-2000)
- la planification familiale (1993-1998)
- la santé des enfants, des adolescents et jeunes et des personnes âgées.

Cette politique propose des stratégies de résolution des problèmes de santé de la femme et de l'enfant dont les principales dispositions concernent :

- La question des évacuations sanitaires des CSPS vers les centres de référence
- Les questions des Soins Obstétricaux d'Urgence
- La prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCME).

Pour prendre en compte les préoccupations des femmes dans le domaine de la santé, de nombreux Projets et Programmes ont été initiés avec des stratégies d'intervention axées sur le rôle de procréation de la femme. Cette approche se limite au rôle biologique et de reproduction des femmes.

Les stratégies élaborées ne prennent pas en compte les limites de pouvoir de décision des femmes concernant leur propre corps, leur santé (conseils en planification familiale et la fréquentation des centres sanitaires).

La stratégie genre est surtout visible dans les interventions de lutte contre la pandémie du VIH-SIDA. Elle se traduit par les activités de formation des différents acteurs sur le terrain.

En outre, le caractère multidimensionnel de la lutte contre l'épidémie a requis de l'implication croissante des organisations à base communautaire (OBC) qui de plus en plus sont intéressées par la prise en compte du genre.

Cependant, la réponse communautaire reste encore timide malgré le tissu associatif assez dense. Les OBC sont confrontées à des problèmes de faible capacité opérationnelle et fonctionnelle qui se traduisent par :

les limites du bénévolat

le manque de personnel compétent et bien formé

le manque de stratégie commune.

### ***Analyse du cadre juridique***

Les autorités burkinabè ont souscrit sans réserves aux recommandations des conférences mondiales et africaines relatives à la promotion et à l'épanouissement des femmes notamment la prise en compte du problème de santé (de Copenhague 1985 et conférence de Beijing 1995).

La constitution :

- L'article 2 garantit l'intégrité physique
- L'article 26 reconnaît le droit à la santé pour tous
- La loi N° 023/94/ADP du 19 mai 1994 relatif au code de la santé publique définit les droits et devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population
- La révision en 1996 du code pénal qui en plus de l'avortement thérapeutique légalise l'avortement en cas de viol, inceste et de malformations génitales et réprime le mariage forcé, le lévirat et l'excision

### **Analyse du cadre institutionnel**

Le Ministère de la santé est le cadre de référence de la mise en œuvre des programmes et projets. Au sein de ce département ministériel, il a été créé la direction de la santé de la famille chargée des missions de la santé de la femme, de l'homme, de l'enfant, des jeunes et des personnes âgées et la planification familiale.

Une attention particulière a été accordée à la lutte contre le SIDA par la création d'un Secrétariat Permanent /Conseil National de Lutte contre le SIDA rattaché à la Présidence du Faso. Il convient de mentionner également l'existence du comité inter-ministériel et les comités sectoriels de lutte contre le SIDA. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la pratique de l'excision, un secrétariat permanent a été mis en place sous la tutelle du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. En outre, de nombreux partenaires multi et bilatéraux, des ONGs et des associations de femmes interviennent également dans le domaine de prise en compte des besoins sanitaires spécifiques aux femmes dans le domaine de la santé.

### **RECOMMANDATIONS**

- Intégrer l'IEC dans les services de santé
- Renforcer l'accès aux soins obstétricaux d'urgence (SOU) de toutes les femmes en âge de procréer
- Doter toutes les formations sanitaires de moyens efficaces d'évacuation
- Promouvoir le développement des pistes rurales
- Promouvoir la mise en place des mutuelles sanitaires dans tous les centres de santé
- Impliquer les femmes dans les activités préventives de santé
- Renforcer les structures de santé en personnel qualifié en santé de la reproduction
- Intégrer l'approche genre dans les modules de formation dans les écoles de la santé.

### ***3.2.3 . LE DOMAINE DE LA NUTRITION***

Les femmes sont fortement impliquées dans les activités de production des denrées alimentaires. Elles y dépensent beaucoup d'énergies et de calories. Ce sont elles qui se chargent de leur transformation et de la préparation des mets familiaux. Cependant force est de constater que ce ne sont pas elles qui gèrent le grenier.

Selon les données du centre national de nutrition en 1999, les disponibilités alimentaires ne permettent pas de couvrir les besoins en calories journaliers estimés à 2283 calories par personne. Cette situation est préoccupante chez les femmes enceintes dont 40% sont anémiques ; pour les filles de moins de 15 ans, 36% d'entre elles sont touchées par l'anémie contre 20% chez les garçons du même âge (CNN, 1999).

La situation nutritionnelle est caractérisée de manière générale par les carences en micro nutriments (vitamines A, Iode, Fer) chez les femmes, leur situation nutritionnelle est tributaire de l'offre alimentaire, des aléas climatiques, des zones agro-écologiques, des années, des interdits alimentaires de chaque spécificité socioculturelle du pays et de la répartition des rations alimentaires au sein du ménage où la priorité est donnée au chef du ménage, suivi des enfants.

#### ***Analyse du cadre juridique***

Les différents sommets mondiaux de l'alimentation (1996 et 2001) et l'organisation des journées mondiales de l'alimentation au niveau national constituent des cadres d'engagement du gouvernement relatifs à la situation nutritionnelle des populations.

#### **RECOMMANDATIONS**

Les principales recommandations portent sur :

- Le développement des actions de sensibilisation et d'éducation en matière de nutrition
- La Vulgarisation des technologies à faible coût pour la transformation alimentaire
- La diversification et la valorisation des produits alimentaires et du savoir faire des femmes
- L'intégration d'un volet nutritionnel dans toutes les interventions du développement rural.

### 3.2.4 LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

#### *Analyse genre du domaine*

L'accès à l'eau est un domaine traditionnellement réservé aux femmes et aux petites filles, qui sont chargées de sa collecte de son transport et de son stockage. Cependant, leurs avis ne sont pas pris en compte dans les décisions concernant l'emplacement et la gestion des points d'eau.

La politique nationale en matière d'hydraulique villageoise définit les normes d'accessibilité en eau potable à un point d'eau pour 500 habitants à une distance de partage de 500 mètres à une desserte de 20 à 60 litres par jour d'eau pour les milieux urbains. Les ménages qui disposent de points d'eau potable à domicile sont de 7 % tandis que ceux qui habitent à moins d'une demi-heure de ce service sont de 71,2 %. En milieu urbain, plus de 76 % des ménages utilisent l'eau courante alors qu'en milieu rural près de 57 % des ménages s'approviennent à partir de sources d'eau non potable.<sup>1</sup>

1

Les efforts déployés dans le domaine de l'accessibilité à l'eau potable ont porté essentiellement sur la multiplication des points d'eau potable et l'éradication de la dracunculose quand elle est endémique dans les villages. Cette maladie connaît une réduction, cependant la réalité qui demeure est l'accessibilité des populations notamment celles des villages et des quartiers périphériques à une eau potable.

La tarification du m<sup>3</sup>/eau par la société nationale des eaux (ONEA) est une contrainte majeure dans l'accessibilité des ménages à faible revenu à l'eau potable.

Les coûts de l'eau sont élevés ; les « revendeurs » d'eau achètent à 60 F la barrique de 200 litres, cette eau est revendue en période d'abondance à 250 F soit 1250 F/ m<sup>3</sup> et en période drastique jusqu'à 1500 F CFA les 200 litres. Ce problème est vécu de manière intense par les femmes à qui incombent les corvées d'eau (longues files, longues attentes, poids du transport et les coûts économiques).

Pour ce qui relève de l'assainissement les femmes sont responsables de nettoyage des espaces familiaux et la gestion des ordures ménagères. Elles sont le plus en contact avec les eaux usées.

Selon EDSBF 1998-1999 74% des ménages du Burkina ne dispose pas de toilettes et ce taux est plus élevé en milieu rural où il est de 81,1%.

---

<sup>1</sup> 1) Genre et cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

Note de présentation à l'atelier sous régional sur genre et stratégies de réduction de la pauvreté. Ministère de l'éducation et du développement-juillet 2003.

### ***Les programmes et projets***

Dans le cadre des Projets et Programmes d'hydraulique villageoise, les femmes sont prises en compte dans des comités de gestion des points d'eau à raison de 2 femmes sur 7 hygiénistes . S'il faut louer ce fait qui permet aux femmes d'être présentes et de pouvoir défendre leurs points de vue aux réunions, il faut reconnaître que le nombre de femmes est en dessous d'une proportion équitable ; plus leur emploi du temps toujours surchargé constitue une contrainte à leur participation aux réunions. Pour encourager leur contribution à la gestion des points d'eau, il est impératif d'alléger par ailleurs leurs charges et d'élever leur nombre pour une participation plus qualitative.

### ***Le cadre institutionnel***

Dans le cadre de la décentralisation, des actions sont entreprises pour une promotion du rôle des femmes dans l'assainissement. Les partenaires intervenant dans le domaine de l'assainissement sont les communes, les ONG(s) et les partenaires techniques et financiers. Un fait intéressant et qui a tendance à se développer au niveau des communes est l'emploi des femmes dans l'assainissement des communes ; cette tendance peut avoir comme retombées des revenus financiers pour les femmes et l'apprentissage à l'assainissement de leur propre environnement.

### ***Recommandations***

Face aux difficultés spécifiques rencontrées par les femmes dans ce domaine, il convient de :

- Alléger le travail des femmes en introduisant en milieu rural des technologies convertibles pour le transport de l'eau, bois, récoltes...
- Impliquer les femmes dans les comités de points d'eau en les responsabilisant aux postes (Présidente, secrétaire générale, trésorière)
- Vulgariser les technologies de transport à faible coût de l'eau
- Promouvoir l'éducation à l'hygiène des femmes et enfants
- Promouvoir l'assainissement (latrines, évacuation des ordures et des eaux usées).

### **3.3. . LE DOMAINE POLITIQUE**

Le domaine politique et de la prise de décision sont les niveaux où les écarts dans les rapports homme, femme sont les plus accentués. La politique a été depuis longtemps l'apanage des hommes ; les femmes ont été longtemps exclues de la scène politique et cette exclusion des femmes en politique n'a pas toujours été perçue comme un problème de démocratie et de bonne gouvernance. L'intérêt de la participation de la femme à la vie politique est récent ; elle s'est développée avec le processus démocratique et de décentralisation en cours.

Un bref historique de l'évolution des femmes en politique montre que les sociétés traditionnelles avaient des mécanismes permettant de prendre en compte l'avis des femmes. Après l'indépendance, les femmes tout comme les hommes vont jouir des attributs de la citoyenneté ; elles seront électrices et éligibles aux fonctions politiques. Dans les régimes post coloniaux qui vont se succéder de 1960 à 1983, la présence des femmes au niveau politique est très faible. La période révolutionnaire après 1983 va promouvoir la femme dans la gestion du pouvoir.

L'adoption de la constitution en 1991 et l'amorce de la démocratie et la décentralisation vont favoriser la participation de la femme à la vie politique.

La participation des femmes en politique et à la gestion du pouvoir moderne reste encore très faible mais connaît une évolution positive, favorisée aujourd'hui par un environnement juridique (Constitution, Article 1er et 12) propice et les institutions qui ont été créées et qui favorisent la lutte contre les inégalités au niveau national.

La décentralisation qui a pour but de rapprocher le citoyen de l'administration de la chose publique, permet aux citoyens et citoyennes de mieux participer à la vie publique et à la gestion du pouvoir ; elle deviendrait de fait un tremplin pour les femmes au niveau local qui représentent une force de pression de par leur nombre que nul ne peut ignorer dans les choix de société.

Au Burkina Faso, les résultats des élections ont montré que le pourcentage des femmes élues dans les communes urbaines a augmenté de façon sensible entre les élections de 1995 et celles de 2000 ; il est passé de 9 % à 21,4 % <sup>1</sup> accréditant ainsi l'hypothèse selon laquelle la décentralisation est une opportunité donnée aux femmes pour se rapprocher de la vie politique et la gestion du pouvoir.

---

<sup>1</sup> 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rapports périodiques du Burkina-Faso relatifs à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.MPF

## *Etat des lieux de la participation de la femme dans la gestion du pouvoir*

- *Au Niveau familial*

La femme joue un rôle très important dans la satisfaction des besoins fondamentaux de la famille. Mais, l'homme est généralement le chef de famille et prend toutes les décisions importantes du ménage. Même dans les cas où la femme est chef de ménage (cas de la femme veuve), elle doit requérir l'avis des beaux-parents pour les décisions importantes.

- Au niveau de la communauté

Les femmes sont sous représentées dans les organisations à la base et sont absentes des organes dirigeants des OP tels que les Comités de gestion, les CVGT, limitant ainsi leur participation à la prise de décision. Quand elles sont membres du bureau, elles occupent généralement des postes secondaires.

Des actions ont été entreprises pour une sensibilisation des femmes à s'organiser en groupements villageois féminins (GVF) au sein desquels non seulement elles s'exprimeront plus librement mais s'organiseront mieux du fait de la spécificité de leurs activités. Ceci explique la prolifération des GVF ces dernières années.

### *Au niveau national*

Le processus de décentralisation semble avoir beaucoup contribué à amorcer l'implication des femmes aux instances de décisions aussi bien à l'échelle communale que nationale (Assemblée Nationale).

Malgré l'élévation du nombre de femmes élues conseillères municipales en 1995 et 2000, on remarque que seules trois parmi elles ont réussi à se faire élire maires (commune de Dédougou, arrondissement de Bogodogo et Boulmiougou) et 21 comme maires adjointes aux élections municipales de 2000, ce qui représente un taux de 21 %.

Les proportions des femmes aux instances de décision se présentent comme suit aux différents postes :

Tableau de l'évolution du nombre de femmes « Députés » de 1992 à 2002

Genre	Législatives		
	1992	1995	2002
Femmes	4	10	13
Hommes	103	101	98
Total	107	111	111

Source :

Le nombre de femmes aux plus hautes fonctions de l'Etat (ministres et secrétaires généraux de ministère) a connu une évolution positive depuis l'avènement de la révolution d'août qui a ouvert la voie à une valorisation réelle de la femme en tant qu'acteur de développement ; Depuis la ratification de la convention (1984), le nombre de femmes au gouvernement n'a pas connu d'évolution réelle mais a varié entre 3 et 5.

Certains postes politiques ont vu des femmes à leur tête en 1995 ; des institutions ont aussi été dirigées par des femmes comme le Conseil Economique et Social, la Cour Suprême avec une vice présidente jusqu'en 2002. On trouve des femmes même si c'est de façon moins prononcée à la tête de circonscription administrative et des collectivités locales (préfets, hauts commissaires).

La participation des femmes aux postes de gouvernement est restée constante depuis 1976 ; Ces dernières années (1999) leur nombre évolue entre 3 et 4 donnant aussi pour les femmes neutres et secrétaires généraux de ministères 13,33 %. Les femmes ambassadeurs représentent 20 %.<sup>1</sup>

Malgré le principe de la liberté totale et réelle des femmes dans l'exercice des activités touchant à la vie publique dont elles jouissent, les femmes rencontrent de nombreux obstacles qui empêchent leur participation effective (surcharge de travail, manque de moyens, manque de confiance en soi, niveau d'entretien insuffisant ...)

---

<sup>1</sup> idem page 54



### ***Analyse des stratégies et actions***

L'évolution positive de la représentativité des femmes dans la vie politique s'explique par :

- Une prise de conscience des femmes elles-mêmes ;
- Une volonté politique
- La décentralisation
- Les actions de lobbying entreprises par les femmes elles-mêmes auprès des états majors des partis politiques, des autorités coutumières, religieuses et administratives (Pression sur l'Assemblée Nationale pour la relecture et la modification de la loi électorale [sur 3 candidats, il faut 1 femme] ;
- L'obtention de plus de femmes dans les états majors des partis politiques et meilleur positionnement sur les listes électorales)
- La création de l'AFEB ;
- Le projet DCF/ La Convention Burkinabé des femmes en politique.

### ***RECOMMANDATIONS***

- Augmenter les capacités de négociation des femmes par la formation
- Encourager les actions de regroupement des femmes en association de défense et de promotion des droits politiques des femmes
- Encourager les candidatures indépendantes dans la perspective de la décentralisation en cours.
- Initier des actions en direction des députés et des femmes parlementaires pour les sensibiliser à la question du genre et susciter leur influence dans la prise de décision en ce qui concerne la problématique genre.

### 3.4. LE DOMAINE DES DROITS JURIDIQUES

#### *Analyse genre du domaine*

Il convient de relever le vide juridique relatif aux textes spécifiques aux violences faites aux femmes : les violences physique, économique et psychologique notamment le bannissement, le harcèlement sexuel, le mariage forcé, l'exclusion sociale, l'abandon morale, la bigamie ....

En effet, l'organisation sociale est à prédominance à filiation patrilinéaire avec quelques rares cas de figures de filiation matrilineaire. Avec le système de la virilocalité, c'est l'homme qui est le chef de famille et le pouvoir de décision lui revient en référence aux normes et valeurs sociales promues.

Au sein de la famille :

La femme est considérée comme un bien ; elle fait partie du patrimoine familial à hériter au décès de son conjoint. Avec le système du levirat les veuves sont partagées entre les frères, les cousins et les fils du défunt selon les coutumes du milieu.

Dans l'acquisition des biens du ménage, l'apport de la femme n'est pas reconnu. Par ailleurs, elle a des difficultés à faire prévaloir son droit de tutelle des enfants en cas de veuvage.

Sur le plan de leur intégrité physique : dans certains milieux socio - culturels persistent les pratiques de l'excision suivies de l'écrasement des seins à l'adolescence des filles, ceci dès le premier accouchement (cas de mariage précoce).

Sur le Plan psychologique : la préférence est visiblement accordée à l'enfant de sexe masculin. Certaines filles sont confrontées aux comportements sociaux discriminatoires notamment les agressions verbales, stéréotypées (les femmes méritent des coups) sans compter l'exclusion sociale des filles mères.

Sur le plan économique : des femmes rencontrent l'interdiction de leurs maris d'exercer une activité rémunératrice hors du foyer.

Les femmes âgées sans protection sociale et sans ressources économiques se retrouvent au banc des sorcières, de mangeuses d'âme.

Le dilemme qui se pose quant à l'application du droit moderne et l'abandon total de certaines pratiques sociales de violation des droits sociaux de la femme réside dans l'absence d'alternatives de substitution de prise en charge des femmes et des enfants dans les cas de figures où les conjoints n'ont pas d'assurance sociale (les non salariés, les agriculteurs).

## *Analyse du cadre juridique*

### **Au plan extérieur**

Sur le plan international et régional, on retient l'adhésion du Burkina aux principes de ratification de plusieurs accords internationaux et régionaux tels que :

1948 : la charte internationale des droits de l'Homme qui proclame l'égalité des droits des hommes et des femmes

- La déclaration universelle des droits de l'homme ; le pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels ;
- Le pacte international relatif au droit civil et politique.

1962 : le protocole facultatif se rapportant au pacte relatif au droit civil et politique auquel le Burkina a adhéré en 1962

1981 : la convention des droits politiques de la femme (droit de vote et d'éligibilité sans aucune discrimination (adhésion du Burkina en 1998)

1962 : les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) (droit sans discrimination en matière d'emploi) adhésion du Burkina

1987 : la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (y est prescrit l'égalité des droits dans la vie politique et publique, l'accès des femmes à l'éducation, la sécurité de l'emploi, la nécessité de fournir des services sociaux, l'accès égal des femmes aux services médicaux)

Plusieurs rencontres ont été des cadres d'engagement du Burkina Faso pour la promotion et la protection des filles et des femmes. Elles se présentent par ordre chronologique comme suit :

1977 : tenue de la première conférence africaine sur les femmes à Nouakchott. Cette rencontre s'est penchée entre autre sur la priorité pour les femmes en milieu rural

1979 : tenue de la deuxième conférence régionale de Lusaka qui a été un cadre d'adoption d'un des plans d'action régionale africain pour l'intégration des femmes dans le développement (1980-1985)

1984 : a eu lieu la troisième conférence régionale à Arusha en TANZANIE. Cette conférence a adopté les stratégies d'Arusha pour la promotion de la femme jusqu'à l'an 2000

1989 : la quatrième conférence régionale sur les femmes à lieu à Abuja (NIGERIA). La déclaration d'Abuja a engendré les grandes lignes de la politique africaine pour la femme

1994 : a eu lieu à Dakar (Sénégal) la cinquième conférence régionale pour l'Afrique, elle a permis de préparer la rencontre mondiale de Beijing en

1995 : a lieu la sixième conférence régionale Africaine sur les femmes à

Addis-Abeba (bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la plate forme de Dakar et de Beijing)

2000 : a lieu la première rencontre d'évaluation de Beijing (Beijing + 5)

### *Au plan intérieur*

Au plan national, l'engagement de l'Etat s'est traduit sur plusieurs fronts. De nombreux textes consacrant l'égalité hommes/femmes existent :

1992 : la constitution qui reconnaît à tous les citoyens liberté, égalité, droits politiques économiques et sociaux sans aucune discrimination de sexe

1995 : lettre d'intention politique de développement humain durable faisant foi d'engagement politique et mettant la promotion de la femme en bonne place

1989 : le code des personnes et de la famille, est un des textes le plus ouvert à l'amélioration du statut de la femme, notamment en ce qui concerne la réglementation des rapports entre l'homme et la femme

1996 : le code pénal burkinabè protège également les droits humains dont ceux des femmes (infractions relatives au mariage, ensuite celles relatives à l'intégrité physique et morale de la femme)

Par ailleurs, d'autres instruments particuliers notamment le code du travail contient des dispositions de protection et de défense des intérêts spécifiques des femmes (congé de maternité, heure d'allaitement...)

### *Analyse des projets et programmes*

L'amélioration des conditions juridiques de la femme burkinabé se traduit sur le terrain par la mise en œuvre de projets spécifiques dont les principaux demeurent :

- La mise en œuvre du projet code des personnes et de la famille (sensibilisation, information, formation)
- La vulgarisation aussi bien en français que dans les langues nationales des textes consécutifs aux engagements internationaux favorables aux femmes ;
- La création des centres d'écoute notamment les boutiques des droits, les centres d'appui-conseils et les permanences juridiques ;

Les limites rencontrées dans le cadre de ces interventions sont :

- La méconnaissance de l'existence des textes et leur non mise en œuvre ;
- La faible implication des hommes dans les activités ((prise en compte du genre)
- La féminisation de la pauvreté qui engendre un caractère non prioritaire accordé aux droits. Les principales préoccupations de la majorité des femmes

étant le développement des stratégies de survie au plan économique.

### ***Analyse du cadre institutionnel***

Les principaux acteurs dans ce domaine sont les départements ministériels de la justice , de la promotion des droits humains et plus spécifiquement le ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale qui assure la tutelle de la mise en œuvre du code des personnes et de la famille ; le ministère de la promotion de la femme (la commission nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes).

Depuis une dizaine d'années, on assiste à l'émergence significative d'ONGs et associations de promotion des droits juridiques de la femme. La principale difficulté au niveau institutionnel demeure l'insuffisance de la concertation et de la coordination en termes de synergie d'action au profit d'un plus grand nombre de femmes burkinabè.

## ***RECOMMANDATIONS***

Les principales recommandations tenant compte du genre et pouvant engendrer une réduction des inégalités liées au sexe sur le plan juridique se résument comme suit :

- Capitaliser les efforts de promotion et de protection juridique des différents intervenants (gouvernement, ONG, bailleurs de fonds)
- Identifier et renforcer les stratégies réussies
- Susciter ou renforcer les coalitions de défense et de protection des droits juridiques de la femme
- Amender les textes en cours et adopter des textes juridiques additionnels de promotion et de protection du statut de la femme
- Renforcer les stratégies de mobilisation sociale pour lever les barrières socioculturelles (IEC, plaidoyer)
- Multiplier les centres d'écoute sur l'ensemble du territoire pour l'accompagnement juridique des femmes (les 2/3 du corps judiciaire étant concentrés à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).
- Augmenter la représentation féminine dans le corps judiciaire
- Renforcer l'implication des organisations de base dans la vulgarisation des textes juridiques.

## IV CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE GENRE AU BURKINA

### 4.1. LES PRIORITES ET POLITIQUES :

Le Genre est la résultante des mutations de multiples approches de promotion de la femme, depuis le concept d'émancipation de la femme, de Femme et développement, d'IFD.

Malgré que la question de la femme a été, dès les premières années de l'indépendance, prise en compte par le Burkina, inscrivant ce pays parmi les plus avancés en matière de promotion de la femme dans la sous-région en Afrique, il faut reconnaître qu'un long chemin reste à parcourir.

Beaucoup d'acquis ont ainsi pu être comptabilisés en faveur de la femme, tant sur le plan des textes que des dispositifs et mécanismes institutionnels financiers.

Cette volonté trouve sa source à plusieurs niveaux dont: la prise de conscience des responsables politiques de la nécessité de prendre en compte le Genre pour maximiser le développement, l'influence des institutions internationales et de la société civile notamment en sa frange féminine.

Elle s'illustre à travers les multiples engagements internationaux, régionaux et nationaux. En matière de politiques et stratégies de promotion de la femme, on retient l'élaboration en 1990-91 des stratégies nationales de renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement, bâties sur les principes prenant le rôle de la femme dans sa globalité et dans toutes les dimensions et faisant de la promotion de la femme une nécessité développementale.

La conférence de Beijing marquera un pas décisif dans l'évolution de la position du Pays en matière de promotion de la femme; en plus de la création du ministère de la promotion de la femme et de la mise en place de structures de suivi des recommandations de la conférence, on note le positionnement de la société civile en tant que partenaire reconnu et sollicité par l'état et les bailleurs de fonds dans le traitement des questions du Genre et du développement de manière générale.

Les multiples plans d'action nationaux et sectoriels se sont inspirés des stratégies nationales pour concrétiser les ambitions nourries par les autorités politiques à l'égard des femmes. On retient :

- Le plan national 1991-1995 pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement ;
- Le plan d'action national d'accès des femmes aux services agricoles ;
- Le plan d'action pour l'éducation des filles ;
- Le plan d'action national sur l'environnement qui accorde une priorité à la prise en compte de la situation socioéconomique et culturelle de la femme ;
- Le plan d'action 1998-2000 du Ministère de la Promotion de la Femme ;

- Le plan décennal d'éducation de base dont un des objectifs stratégiques est la résorption du déséquilibre filles /garçons en matière de scolarisation ;
- Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), retient comme un des principes fondamentaux l'équité de Genre.

Le concept Genre a fait son apparition dans le langage officiel des autorités du Burkina vers les années 1995, la promotion de la femme devant désormais se faire sous l'angle de l'amélioration des relations homme / femme, par l'accroissement des pouvoirs de celle-ci, en vue de la sortir de sa situation de subordination vis-à-vis de l'homme.

Et dès lors, on constate un engagement des autorités à la prise en compte du Genre dans toutes les actions de développement.

On assiste également à l'élargissement du champ de bataille dans la prise en compte des groupes défavorisés, allant au-delà du Genre, pour toucher d'autres couches sociales telles que les marginalisés, les démunis....

Cette évolution est consécutive à l'influence des instances internationales et des organisations de la société civile mais aussi aux orientations prioritaires de développement du Burkina avec l'engagement de celui-ci dans la lutte contre la pauvreté.

On retient ainsi des dispositions spéciales telles que :

- la politique nationale EVF ( éducation à la vie familiale)
- le programme national AEMO (action éducative en milieu ouvert) pour les jeunes de la rue ;
- la lutte contre le trafic des enfants, avec comme action d'accompagnement pour freiner l'exode, l'appui aux femmes rurales pour la prise en charge des enfants ;
- un cadre stratégique de prise en charge des femmes et des enfants vulnérables (en cours d'élaboration) ;
- initiation en cours d'une politique de développement intégré de la petite enfance
- promotion d'une micro-assurance-santé pour les populations ne pouvant pas accéder aux systèmes réguliers de protection sociale ;
- la mise en place du parlement des enfants, cadre d'expression et d'influence pour les enfants ;
- la RBC (réhabilitation à base communautaire) pour les handicapés.



## **4.2. LES INSTITUTIONS**

Nous pouvons considérer la famille comme la première institution de la communauté, au sein de laquelle sont établies des règles dont le respect s'impose aux individus y vivant. En matière de Genre, elle représente une des principales portes d'entrée pour assurer une réelle prise en compte du Genre.

Il sera question ici de quelques structures qui mènent des actions visibles dans la promotion du Genre ou dont le positionnement stratégique dans le contexte politique et social du Burkina peut faire d'elles des points de levier pour la promotion du Genre.

### **4.2.1. Le CES (Conseil Économique et Social)**

Pour cette institution, le concept du Genre est axé sur les relations Hommes / Femmes et vise un développement durable équitable. La prise en compte du Genre relève d'une quête de justice sociale et d'efficacité des actions de développement (comment avancer efficacement si la moitié de la communauté est exclue du processus de développement);

Il existe une volonté réelle de prise en compte du genre à tous les niveaux.

Les stratégies mises en œuvre sont multiples et complémentaires, passant par la prise en compte du genre, tant dans la loi organique, que dans toutes les actions à initier (choix des conseillers, composition des commissions et bureaux, composition des délégations, choix des thèmes traités...).

#### Exemple :

- Composition du bureau 1997: 4 F / 8 H ; bureau 2002: 3 F /8 H
- Plan d'action 2002-2006: comporte un objectif spécifiquement consacré à la promotion de la femme
- Mise en place du fonds national de lutte contre la pauvreté, dont un des objectifs spécifiques est le renforcement des capacités des organisations paysannes et féminines.
- Engagement du CES à apporter son appui à toutes les structures chargées de la promotion de la femme.

Le CES apprécie la pertinence de la question du Genre, mais trouve le concept non suffisamment maîtrisé par les acteurs ; il croit également à la nécessité de contextualiser le concept, et ainsi de savoir poser les problèmes en tenant compte du contexte socioculturel. Enfin, il suggère une large information / sensibilisation, des formations adaptées.

#### ***4.2.2. L'Assemblée Nationale***

L'Assemblée Nationale, détentrice du pouvoir législatif, constitue un point à effet de levier pour la prise en compte du Genre, même si le pourcentage de femmes n'est que de 11% de l'effectif total.

La question du Genre y fait timidement mais sûrement son entrée, à travers des actions de formation, d'information / sensibilisation menées par des acteurs tels que : le ministère de la promotion de la femme, le ministère des Droits Humains, l'association des femmes élues du Burkina ...

De par la composition de cette institution, elle regroupe des représentants du peuple qui sont aussi et surtout ceux de leurs partis politiques grâce auxquels ils sont à cette place et dont ils défendent les idéaux; aussi doit-on, pour mieux toucher l'Assemblée Nationale, de cibler les partis politiques afin que ceux-ci intègrent la prise en compte du Genre dans leurs préoccupations.

#### ***4.3. Au niveau Gouvernemental***

La question du Genre, de part sa transversalité, est gérée par tous les départements ministériels à travers sa prise en compte systématique dans toutes les actions de développement à entreprendre.

Mais il existe des ministères dont les missions et attributions font d'eux des ministères-clés dans la gestion du Genre. Ce sont les ministères de :

- **L'Économie et du Développement**

Chargé de définir les politiques nationales de développement, ancien gestionnaire de la question de la femme, ce ministère a eu en charge en 1990 l'élaboration et le suivi de la mise en application des stratégies nationales du renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement ; le plan d'action 1991-1995 a permis l'opérationnalisation de ces stratégies ; depuis deux ans la révision de ces stratégies, initiée par le ministère, est toujours en cours de finalisation.

Le ministère entend systématiser la prise en compte du Genre dans la définition de toutes les politiques et la conception de tout document de projet ; il se déploie également dans le suivi des actions au niveau des programmes et projets sous sa tutelle.

Un poste Genre et développement a été créé en vue de renforcer le rôle de promotion du concept tant au niveau interne du ministère, qu'au niveau externe en veillant à sa prise en compte dans toutes les politiques et interventions auxquelles participerait le ministère.

C'est ainsi que des actions de formation, information sensibilisation ont été initiées par la responsable du Genre et Développement au profit du personnel de conception du ministère...

Elle a également joué un rôle de veille dans la lecture des textes, au niveau des différents projets sous tutelle du ministère.

De nombreux cadres ont reçu des formations en Genre ; mais le nombre d'agents touchés par la formation est insuffisante pour constituer une masse critique pouvant insuffler efficacement une dynamique Genre à travers toutes les interventions ; ce qui explique que le besoin en formation et en sensibilisation soit toujours présent.

Au-delà des formations théoriques, le souhait est de favoriser la mise en application du concept, par l'élaboration d'outils appropriés en la matière.

Le ministère souhaite faire le point de la prise en compte du genre dans les différents ministères pour un meilleur ciblage des stratégies à mettre en œuvre pour l'intégration du concept dans les politiques de développement.

Il est suggéré l'insertion du Genre dans les programmes d'enseignement primaire, dans les écoles de formation professionnelle ; la nécessité d'harmonisation du concept (contours et contenu) a également été soulignée.

Soulignons l'existence du STP / PDES (secrétariat technique permanent des programmes de développement social et économique) qui coordonne la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) dont la révision est en train d'être initiée actuellement. La prise en compte du genre est un des sept grands principes directeurs énoncés dans le CSLP. Mais à l'analyse il a été constaté une insuffisance en la matière et des efforts seront déployés par la structure pour apporter des mesures correctives à cette faiblesse.

- **Le ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale**

Le ministère de l'Action Sociale se positionne comme un des principaux promoteurs du Genre élargi, prenant en compte les femmes mais aussi les autres personnes vulnérables. Le CASEM d'août 2001 en a effectivement jeté les bases.

Ministère relativement peu pourvu en moyens matériels et financiers par rapport à ses missions dans un contexte de grande pauvreté / vulnérabilité des populations, il est actuellement un ministère phare avec la mise en place de l'opération Bayiri qui, au-delà des opérations d'accueil et d'assistance, sera soutenue par un programme d'insertion socio-économique de grande envergure et à moyen et long termes.

Un des enjeux majeurs sera la mobilisation des fonds autour des actions envisagées; le contexte est favorable et le dynamisme des responsables est prometteur de bons résultats.

Dans le cadre de la révision du CSLP, il entend également se déployer à une meilleure prise en compte du genre, qui tiendra compte des personnes démunies et marginalisées.

- **Autres ministères**

D'autres ministères mènent également des actions visibles dans le domaine du Genre; il s'agit notamment de:

Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) qui, dans le PDDEB met un important accent sur la réduction des disparités entre fille / garçon en matière d'accès à la scolarisation.

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation qui fait du Genre un de ses axes stratégiques majeurs pour concrétiser la participation et l'appropriation des actions de développement par les populations. A titre d'illustration, le dernier CASEM du ministère a eu comme deuxième thème la question Genre et a donné l'occasion aux hauts commissaires, maires et conseillers de mieux s'outiller sur la question à travers une formation et des échanges. Une sensibilisation des partis politiques menée par une action conjuguée du ministère, de la CND, de l'AFEB et de l'AMBF, a eu pour effet l'engagement des partis politiques à mieux positionner les femmes sur les listes électorales, à même fixer des quotas. On n'est certes pas au stade de représentation paritaire, mais les avancées sont notables.

Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieure et de la Recherche Scientifique (MESSRS) : l'accès des filles à l'éducation supérieure est encore plus faible qu'à l'éducation de base ! Dans le cadre de l'accès des filles à l'éducation supérieure, des initiatives ont été prises dans le plan d'activités de la commission nationale pour l'éducation des filles au secondaire.

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques qui mène des actions spécifiques en direction des femmes, notamment dans le cadre du programme PNGT

### **Ministère des droits humains**

Il dispose d'atouts en matière de Genre. Il a un point focal genre formé en genre et le personnel formé ou sensibilisé en Genre. La stratégie privilégiée par cette institution est le développement du partenariat.

Des actions d'information / sensibilisation entreprises en direction des hommes en tenue, des instances judiciaires restent à être intensifiées par le ministère. Ce que laisse présager son programme d'action récemment élaboré qui met un accent particulier sur les inégalités sociales devant la loi.

- **Le Ministère de la Promotion de la Femme**

Ce ministère qui a été créé en 1997 est chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de promotion de la femme tant au niveau de l'amélioration de ses conditions de vie que de celle de son statut social, de jouer un rôle de veille pour la prise en compte de la question féminine dans toutes les actions au niveau des autres

ministères et institutions.

En terme de dispositif organisationnel, le ministère a été structuré en directions couvrant les treize régions administratives du pays ; au niveau central cinq directions spécifiques sont mises en place<sup>1</sup> (DAAF, DCAF, DAJ, DCPFF, DEP) mais ces structures sont modifiées en 2000 pour donner en dernier lieu à :

- La direction de la Coordination des Associations Féminines (DCAF) qui a pour rôle de coordonner et suivre les actions en faveur de l'accès des femmes aux facteurs et moyens de production, au crédit et à l'emploi,
- La direction du plaidoyer et de l'habilitation pour la promotion de la femme (DHP F) qui est chargée de la valorisation de l'image de la femme ;
- La direction des Affaires Juridiques (DAJ) ; elle a pour rôle à travers ses activités, d'informer et de sensibiliser au respect et à l'exercice des droits fondamentaux de la femme et de la jeune fille ;
- La direction du Genre pour le Développement (DGD) vise à encourager la promotion et le suivi des engagements de l'Etat en vue de la réduction des disparités entre hommes et femmes dans tous les secteurs du développement ;
- La direction de l'Encadrement et du Suivi des Actions en faveur des Femmes et des Jeunes Filles (DESAF JF) ; comme son nom l'indique est chargée des actions de formation dans leur mise en œuvre comme dans leur suivi.

Au niveau régional, les treize directions ont été mises en place entre 2001 et 2002 ; dans la réalité, nombre parmi ces directions par manque de moyens financiers et d'infrastructures sont logées dans les mairies, haut commissariat ou autres bâtiments dans les chefs lieu de province ; la construction récente des « maisons de la femme » de certaines provinces ont permis d'affecter des bureaux aux directions régionales.

Pour accompagner et/ou appuyer le MPF dans son fonctionnement, des mécanismes institutionnels ont été mis en place :

- Les points focaux :

Au nombre de 16, les points focaux sont désignés par leur ministère dont ils dépendent pour le compte du MFP en vue de renforcer l'action de production et le rôle de veille de ce ministère dans la prise en compte du genre.

Mais ceux-ci sont restés peu fonctionnels et ce pour plusieurs raisons :

- Statuts flous des personnes responsabilisées pour cette tâche ;
- Manque de moyens ;
- Faiblesses techniques en matière de genre ;
- Faibles capacités d'influence, du fait du positionnement inadéquat des points focaux dans les organigrammes des ministères.

---

<sup>1</sup> 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rapports périodiques du BF relatifs à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ; février 2003

- La CONALDIS, commission nationale de lutte contre les discriminations faites aux femmes; Créée en 1998 et logée auparavant au ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, elle est actuellement rattachée au cabinet du MPF;
- Présidée par le Premier ministre pour lui donner une force politique sur le plan décisionnel, la CNPF, commission nationale pour la promotion de la femme, est un organe interministériel, chargé de jouer un rôle de coordination, d'orientation, de suivi et validation des questions transversales de la femme.
- Le CIFRAF, centre d'information, de formation et de recherche action sur la femme, a été recommandé par l'atelier d'élaboration du premier plan d'action (1998-2000) pour élaborer et mettre en place des programmes de formation et de perfectionnement et pour procéder à des recherches/études sur la situation de la femme.
- La CNF, conseil national pour la femme, est le dernier-né du maillon. Il met en relation des acteurs de divers horizons (État, société civile, partenaires...) en vue de toujours appuyer l'action de promotion de la femme.

La performance de ces différentes structures se trouve limitée par des contraintes dont la principale est l'insuffisance de moyens notamment humains pour les animer. Il serait nécessaire de les renforcer en les dotant de ressources additives, en créant plus de synergie entre elles et les structures de la société civile ayant les mêmes objectifs pour plus de complémentarité et d'efficacité.

Pour permettre la concertation, la consultation et la négociation avec la société civile féminine, le MPF a encouragé la création de réseaux d'associations de femmes dénommées coordination des associations de femmes. Tout en ne relevant pas du MPF, ces structures dans leur organisation et leur fonctionnement ont tendance à attendre beaucoup de ce dernier.

Un plan d'action triennal (1998-2000) du ministère a été mis en œuvre, avec des résultats mitigés, du fait du démarrage tardif des activités, de la faible mobilisation des fonds et des partenaires / acteurs, du manque d'orientations claires dans la gestion de la question, de la faible fonctionnalité des points focaux.

Un deuxième plan, quinquennal cette fois-ci, (1998-2007) est en cours de conception (phase validation) et le ministère entend tirer les enseignements du premier plan pour de résultats plus performants.

Les nouvelles attributions du ministère (c'est à lui que reviennent désormais l'élaboration et le suivi-évaluation du cadre de politique nationale Genre) et sa nouvelle organisation avec la création de la direction chargée spécifiquement du genre pour le développement augure également un meilleur accomplissement de la mission du ministère.

Un processus d'élaboration d'une politique nationale en Genre est en cours d'initiation sous l'initiative du ministère et avec l'appui annoncé de partenaires techniques et financiers réunis au sein d'un cadre de concertation.

Dans ce nouveau paysage de nouvelles responsabilités, il y a lieu de noter le besoin en ressources

notamment humaines (cadres de conception), la nécessité de renforcer les points focaux dont l'efficacité est quelque peu en dessous des attentes.

Sans préjuger de la volonté politique de l'Etat, on peut néanmoins souligner la faiblesse de sa contribution à la mise en œuvre du plan d'action (1998-2002) qui ne représentait que 2 % de l'ensemble.

## RECOMMANDATIONS

- Sensibiliser les responsables des institutions sur la prise en compte de la question du genre notamment l'Assemblée Nationale qui devra analyser chaque loi à voter dans le sens de sa prise en compte du genre et de son impact sur les hommes et sur les femmes.
- Reprendre le débat sur les points focaux quant au mode de leur désignation, leur ancrage et les compétences des personnes à responsabiliser.
- Motiver les points focaux afin qu'ils s'impliquent au niveau de leur ministère avec compétence dans l'analyse des politiques.
  
- Faire du MPF un ministère de coordination et de supervision de la prise en compte du genre et le doter d'une capacité de mobilisation de l'expertise en matière de genre capable d'analyser, de proposer et d'impulser une réelle intégration du genre dans les politiques et stratégies.

### 4.4. Au niveau de la coopération multi ou bilatérale

En appui aux autorités politiques et administratives du Burkina ou aux organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers de la coopération multi ou bilatérale, occupent une importante place dans la gestion de la question du Genre au Burkina, même s'ils n'y viennent qu'en accompagnement des initiatives.

Vision du Genre : la plupart des organismes ont une vision du Genre centrée sur les relations Hommes / Femmes, dans une quête d'égalité et d'équité entre les sexes.

Cette vision s'inspire, avec quelques variantes liées à la sensibilité de chaque structure ou pays par rapport à la question, de la conception du CAD et de l'OCDE dont l'entendement est que les hommes et les femmes aient des possibilités et des chances égales dans l'existence, qu'ils jouissent notamment des conditions d'égalité de biens, de possibilités, de ressources et de récompenses auxquelles la société attache une valeur.

Les Stratégies de prise en charge de la question du Genre se basent sur une approche transversale, intégrant la dimension du Genre dans toutes les politiques et interventions relatives au développement.

Mais des actions allant dans le sens d'une discrimination positive en vue de corriger le désavantage des femmes vis-à-vis des hommes, sont souvent prises.

En effet, le désavantage des rapports des femmes par rapport aux hommes fait que des mesures spécifiques sont prises par la plupart de ces acteurs pour rétablir la balance en

terme d'égalisation des chances d'accéder aux opportunités de développement.

Il est reconnu par les acteurs, notamment de la société civile, sollicitant l'appui de ces partenaires, un difficile accès aux financements dû au déficit d'informations, aux conditions jugées difficiles à satisfaire compte tenu des capacités institutionnelles des structures postulantes.

Les approches souvent diversifiées mettent également en difficulté les structures de la société civile obligée de se plier aux différentes exigences en cas de multi partenariat. Sans oublier l'empressement notifié au niveau des partenaires financiers à obtenir des résultats immédiats aux projets ; ceci constitue un défi et même un blocage à l'atteinte des objectifs stratégiques à long terme.

Pour plus d'efficacité dans leurs actions d'accompagnement dans la promotion du Genre, les partenaires multi et bilatéraux ont décidé de mettre en place une structure de concertation, le Cadre de concertation des PTF en Genre (CC-PTF Genre):

Les objectifs visés se résument comme suit :

- Concertation
- Partenariat à travers des actions / financements co-organisés.
- Appui au MPF, notamment dans la définition de la politique nationale en Genre
- Suivi du CSLP dans sa prise en compte du Genre.

Le CC-PTF a comme chef de file la représentation des Pays -Bas et est en train de se positionner comme le principal interlocuteur de la coopération en matière de Genre au Burkina. Des actions d'information / promotion du cadre sont actuellement en cours auprès notamment des autorités politiques et bientôt des autres acteurs du développement.

#### ***4.5 Au niveau de la société civile***

Les organisations non gouvernementales, les associations notamment féminines, sont les fervents défenseurs du Genre dont ils assurent la promotion à travers les différents projets. D'autres approches notamment Femmes et développement continuent de côtoyer le genre dont l'application sur le terrain auprès des populations à la base se trouve confrontée aux pesanteurs socioculturelles du milieu.

Au-delà du concept Genre qui met en question les relations Hommes / Femmes, une nouvelle voie de préoccupations est en train d'être ouverte et prônée par les éléments de la société civile dans leurs interventions: il s'agit des groupes défavorisés, marginalisés ou vulnérables.

Les acteurs de la société civile sont appuyés dans leur démarche, en plus des partenaires techniques et financiers multi et bilatéraux, par des ONG internationales, des projets régionaux ou nationaux.



On peut citer, entre autres :

L'UI CN, OXFAM-QUEBEC, le Programme de Renforcement de la Société Civile au Sahel (PRSCS), le Programme National de Gestion du Terroir (PNGT), etc.

L'efficacité des acteurs de la société civile dans le traitement de la question du Genre est limitée du fait du faible niveau d'organisation des éléments de la société civile, de leur manque d'identité, de la grande diversité des approches, du manque de cadres d'échanges et de concertation suffisamment fonctionnels.

Quelques actions de regroupement au sein des collectifs et réseaux (RECIF, COAFEB, SPONG etc.), des coalitions telle que la CBDF ou de structures professionnelles le REGECA par exemple... sont tout de même à signaler.

*Des informations concernant certains de ces organismes peuvent être consultées en annexe III et IV de ce document*

## Recommandations

Les partenaires latéraux et multilatéraux ayant tous en principe l'appui au développement du Burkina, il serait plus pertinent :

- Qu'ils se concertent pour accompagner le MPF dans l'élaboration d'une mission du genre adaptée aux réalités contextuelles et à sa mise en œuvre ;
- Qu'ils appuient le MPF et les politiques sectorielles à impliquer véritablement les femmes dans la conception et la conduite des projets et programmes qui leur sont destinés et qui doivent intégrer leur rentabilité. Et de façon plus concrète, que la relecture du CSLP intègre le genre et dans sa conception et son opérationnalisation
- Que les partenaires financiers respectent le rythme des populations dans la mise en œuvre des projets et programmes ; en effet, du fait qu'il touche un domaine sensible, à savoir la remise en cause des rapports de pouvoir, la mise en œuvre du genre et lutte et ne correspond pas forcément à la planification prévue par les projets de développement souvent limités à 2 ou 3 ans ;
- La société civile étant le canal d'expression du citoyen, un appui est nécessaire pour qu'elle s'organise, se donne une vision commune et devienne une force d'analyse, de négociation.

## ***V- LES GRANDS ENJEUX ET AXES D'INTERVENTION EN MATIERE GENRE AU BURKINA***

### ***5-1- LES GRANDS ENJEUX LIES AU GENRE AU BURKINA-FASO***

Il y a beaucoup plus de publicité aujourd'hui sur le genre que d'actions concrètes. Sur le terrain, tout le monde a déjà entendu parler de l'approche genre et développement, il reste quand même posé le problème de son application.

En effet, il existe une multitude de politiques, de textes et stratégies favorables à la femme ; cependant, sur le plan de l'opérationnalisation leur mise en œuvre reste timide ou même invisible. Les principales causes de cette situation se résument en :

- La non maîtrise de l'approche genre, limitant les utilisateurs tant dans l'analyse de situation que dans la définition des activités/stratégies à initier ;
- Les problèmes de méconnaissance des textes (analphabétisme, problèmes d'accessibilité à l'information, manque de culture de l'information notamment en ce qui concerne les femmes ...)
- La difficile application du genre du fait qu'il touche un domaine sensible à savoir la remise en cause des rapports de pouvoir ; ceci pose la question de l'évolution des mentalités mais aussi de la nécessité d'adaptation des concepts aux réalités contextuelles, les esprits n'étant encore suffisamment préparés pour un si profond changement des relations ;
- Les hésitations de ceux-là même qui sont chargés de le mettre en œuvre (gestionnaires de projets et leurs partenaires sur le terrain) parce que non convaincus à la cause ou par peur de toubler l'ordre préétabli ou de ne pas avoir l'adhésion des populations à leurs projets.

Au delà de ces difficultés de mise en application, de véritables enjeux se posent en matière de genre tant au niveau conceptuel, institutionnel qu'au niveau économique et des autres secteurs.

#### ***Enjeux au niveau conceptuel :***

Le Burkina n'a pas encore défini une politique nationale du genre autour de laquelle tous les acteurs du développement s'accordent. Il existe un flou sur le contenu du genre. Dans certains cas, le concept est circonscrit sur les relations Hommes/ Femmes ; mais le genre est de plus en plus pris dans son sens élargi aux groupes défavorisés, les plus démunis( les hommes face aux femmes mais aussi les autres éléments vulnérables de la société tels que les jeunes face aux vieux , les migrants face aux autochtones, les pauvres face aux nantis).

L'évolution du concept se fait du fait de l'influence des organisations de la société civile appuyées dans la plupart des cas par des ONG du Nord et engagées surtout dans le social ; du fait aussi de l'engagement du Burkina dans la lutte contre la pauvreté qui met en exergue les plus démunies.

On assiste aussi à une prise en compte de plus en plus grande du domaine des droits au détriment de l'économie ; cette évolution est certes positive, couvrant les intérêts stratégiques des groupes cibles, mais une attention particulière doit être faite par rapport à la nécessité de suivre/lutte contre la pauvreté prenant en compte prioritairement l'amélioration des conditions de vies.

L'enjeu majeur réside à la contextualisation et la définition d'un consensus clair d'une politique et des stratégies du Burkina en matière de genre

### *Enjeux au niveau opérationnel*

De plus en plus, les acteurs même s'ils reconnaissent la nécessité d'intégrer le genre dans l'élaboration des politiques, la conception et la conduite de projets et programmes, l'opérationnalisation reste néanmoins en deçà des attentes. Les raisons résident dans la méconnaissance de l'approche genre et développement, la non maîtrise de ses outils d'analyse.

L'enjeu à ce niveau consiste à développer et/ou renforcer les capacités des acteurs aux niveaux politique et d'exécution.

### *Enjeux au niveau institutionnel*

Le MPF a des difficultés à jouer son rôle de coordination et d'impulsion des actions en matière de genre. Le manque de document de référence en matière de genre conduit à la non prise en compte évidente du genre dans la définition des politiques et programmes. Dans la plupart des cas même si l'analyse met en évidence des disparités importantes hommes/femmes, les stratégies de mise en œuvre ne proposent pas d'actions de correction.

Malgré la mise en place de plusieurs mécanismes institutionnels (dont certains ne fonctionnent pas), la question du suivi et évaluation de l'intégration du genre au niveau national et le respect des engagements internationaux reste une équation à résoudre. Le forum national a soulevé à cet effet l'idée de la création d'une structure de veille ; Face aux nombreux mécanismes existants, d'autres solutions pourraient être envisagées pour pallier le problème.

On a souvent tendance à considérer l'approche genre comme une fin en soi dans les projets de développement au Burkina et non comme une approche dont la mise en œuvre permet d'aboutir à un développement durable où tous les acteurs hommes/femmes sont impliqués de façon égale dans la mise en œuvre et la jouissance des produits.

Les institutions nationales n'ont pas élaboré le plus souvent de stratégie genre.

C'est le cas dans les documents d'orientation tel le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté(CSLP) dont l'évaluation a montré l'insuffisante prise en compte du genre.

Les enjeux à ce niveau sont :

- Un profil genre exhaustif du Burkina tenant compte des diversités socio culturelles
- Une définition claire et consensuelle et une contextualisation du concept genre
- Le Renforcement des compétences du MPF en ressources humaines par un pool d'experts genre/thématique
- Un meilleur positionnement des points focaux genre au niveau des Cabinets ministériels ;
- L'initiation d'une évaluation institutionnelle qui permettrait de définir les mécanismes et le dispositif organisationnel adapté au MPF ;
  - Le renforcement des synergies d'action intervenant en matière de genre
- La collaboration entre les partenaires financiers et la coordination de leurs méthodes et approches.

### **Les enjeux sociaux**

Au niveau de l'éducation, la question fondamentale est celle de l'augmentation du taux d'accès des filles, leur maintien et leur progression normale dans le système scolaire ; Promouvoir l'implication des femmes dans la prise de décision concernant leur santé et celle de leur famille.

*les enjeux à ce niveau :*

- Œuvrer pour un équilibrage des rapports sociaux et réduire les disparités dans l'accès aux services sociaux ;
- Définir une politique volontariste d'alphabétisation des femmes et d'adaptation des programmes à leurs attentes ;
- Garantir l'accès et la maîtrise des services de santé par les femmes.
- Impliquer les organisations communautaires de base en général et celles des femmes en particulier dans les actions de santé et surtout celles concernant le VIH/SIDA.

*Sur le plan de la santé :*

- Les femmes devraient pouvoir donner la vie sans risque de perdre la leur ;
- Accéder au meilleur coût aux structures de santé de base ;
- Ne plus être soumises aux pratiques néfastes contre la santé (mutilations génétales, tabous nutritionnels) ;

- Prendre des décisions pour leur propre santé

### **Les enjeux économiques**

Au plan économique, les femmes sont très impliquées dans la production, mais elles n'ont pas accès aux actifs de production (ce qui engendre une perte de production de 10 à 20%)<sup>1</sup> et leur rôle n'est pas reconnu dans l'économie nationale.

Les enjeux à ce niveau sont :

- La reconnaissance et la visibilité du rôle productif des femmes et leur importance pour l'économie nationale.
- La sécurité foncière des femmes en milieu rural
- L'acquisition des capacités et la maîtrise des facteurs de production ;
- L'information des productrices pour une meilleure maîtrise du marché
- La prise en compte du genre dans les plans d'action en cours d'élaboration : plan d'action des oléagineux, plan d'action de la filière riz
- L'appui à l'organisation de la structure faîtière des femmes rurales

En ce qui concerne le milieu urbain où le secteur informel est très développé, il est nécessaire d'agir sur les instruments de crédit ainsi que la formation. Elever le taux de femmes dans le secteur moderne de l'emploi à travers la formation et l'application des instruments juridiques en faveur du recrutement et de l'emploi de la femme.

### **Les enjeux juridiques et politiques**

Malgré le nombre important de textes de loi nationaux ou internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit, leur mise en œuvre est souvent confronté à des entraves qui limitent aussi leur portée.

Il s'agira de :

- d'informer les femmes pour une meilleure connaissance de leurs droits et faciliter leur accès aux instruments juridiques existants pour défendre leurs droits ;
- Adopter des mesures qui encouragent la scolarisation des jeunes filles et l'alphabétisation des femmes ;
- Encourager le système des femmes parajuristes qui se chargeront d'informer et de former les femmes sur les droits humains et de façon spécifique, les droits des femmes ;

---

<sup>1</sup> Inégalités des sexes, croissance et réduction de la pauvreté ; document technique de la Banque Mondiale N° 428F- 1998

- Traduire les lois et les codes dans les langues locales pour une meilleure appropriation par les populations ;
- Rapprocher les juridictions formelles au niveau de la base et notamment des femmes
- Rapprocher les textes législatifs aux réalités socioculturelles du pays ;
- Parallèlement, il faudra renforcer les associations de femmes oeuvrant pour une meilleure connaissance et application des droits en faveur des femmes ;
- Au plan politique, favoriser l'accès des femmes aux prises de décision ; la décentralisation en cours a permis aux femmes de se rapprocher plus des structures de décision à la base ; c'est par cette voix que les femmes ont plus de chances de participer à la prise de décision et à travers l'adoption des textes en cours de discussion <sup>1</sup>

L'enjeu le plus stratégique à tous les niveaux est celui du changement des mentalités et des comportements en faveur d'une valorisation de l'image, du rôle et du statut de la femme dans la société burkinabè.

1

---

<sup>1</sup> Il s'agit de modifier la loi électorale pour que sur les listes électorales , sur trois candidats, on compte au moins une femme.

## 5.2. LES AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION

La prise en compte du Genre dans les politiques et programmes au niveau national constitue un défi et est un enjeu majeur pour le développement humain durable auquel aspire le Burkina.

Elle implique qu'à tous les niveaux, les acteurs soient sensibles à la notion d'équité entre les sexes, et motivés pour initier les politiques et stratégies tendant à corriger les disparités et à impliquer les hommes et femmes dans le développement.

Deux dispositions sont à prendre pour favoriser la prise en compte du genre :

### **Elaborer une politique nationale genre du Burkina**

Il ressort que le concept genre et l'approche «genre et développement» sont utilisés de manière diverse et parfois contradictoire à cause de leur non maîtrise ; de plus la mise en œuvre de l'approche rencontre des réticences compte tenu de la sensibilité du domaine qu'il touche (partage du pouvoir).

Pour le Burkina, il devient urgent et nécessaire de :

- S'approprier les termes et expressions et leurs définitions et dégager une vision qui tienne compte de ses spécificités et préoccupations ;
- Harmoniser la compréhension sur le concept et l'approche genre et développement ;
- Renforcer la collecte et l'amélioration des outils de collecte pour faire apparaître le genre ;
- Initier, en collaboration avec les partenaires, un atelier national sur la contextualisation du concept genre et son approche par les burkinabé.

### **Donner une grande clarté institutionnelle au MPF à travers une évaluation institutionnelle**

Le MPF à sa création était chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socioéconomique de la femme ; ce qui implique des missions transversales pour la coordination de toutes les actions des autres départements ministériels et structures partenaires en faveur de la femme ;

Pour s'assurer d'une prise en compte réelle de ces préoccupations au sein de chaque département ministériel, des points focaux ont été désignés ;

Force est de reconnaître que les points focaux pour diverses raisons n'ont pas fonctionné comme prévu ;

Le fonctionnement des mécanismes institutionnels mis en place pour renforcer le MPF n'a pas été à la hauteur des attentes ;

Plusieurs solutions d'actions ont été préconisées dont la plus pertinente semble être l'initiation d'une évaluation institutionnelle qui permettra une analyse et du dispositif organisationnel et des mécanismes au regard de la mission confiée au MPF.

***Quatre axes stratégiques sont à retenir :***

***Axe : 1 : Investir dans les actions de réduction de charges de la femme afin qu'elle s'implique dans la production avec les mêmes dispositions que les hommes.***

La femme joue un rôle central dans la production agricole et dans les activités non agricoles du secteur informel ;

Une grande partie de son temps est consacré à des activités domestiques dont la plupart sont pénibles, répétitives et non rémunératrices (corvées d'eau, de bois, le transport, la transformation des produits agricoles).

Réduire le temps et la pénibilité dues à ces activités à travers la mise à disposition de technologies appropriées, la fourniture d'eau potable à une distance raisonnable et des moyens de transport adéquats, entraîneraient la libération de la femme qui produirait mieux et plus et prendrait part à d'autres types d'actions stratégiques.

***Axe 2 : Réduire les coûts et rendre les services sociaux plus accessibles aux femmes et aux pauvres***

Du fait de leur rôle dans l'éducation des enfants et de l'entretien (soins de santé) de la famille, les femmes sont confrontées aux problèmes de coût des médicaments, de l'inaccessibilité (géographique et financière) des dispositifs de santé et de manque de temps (ce sont elles qui assistent les malades hospitalisés).

Les disparités filles/garçons dans la scolarisation des enfants persiste malgré les efforts entrepris par les services de l'éducation de base ;

Les actions à entreprendre à ce niveau sont :

- Poursuivre et améliorer la mise en œuvre du PEDEB ;
- Engager des actions de sensibilisation pour influencer les facteurs sociaux et culturels qui constituent des obstacles à l'éducation des filles ;
- Revoir et adapter les cours d'alphabétisation aux besoins des femmes ;
- Encourager les programmes sanitaires contre la mortalité maternelle et infantile ;
- Coordonner les programmes de lutte contre le SIDA et renforcer les capacités des communautés de base afin qu'elles y prennent une place importante.



***Axe 3 : Ouvrir des opportunités de création d'activités génératrices de revenus et d'emploi pour les femmes***

Les inégalités (hommes /femmes) d'accès à l'emploi sont sous tendues par la faible scolarisation des femmes, la persistance des facteurs socioculturels

Les actions à entreprendre à ce niveau concerneront :

- La réduction des inégalités filles/garçons à l'école et le maintien des filles dans les cycles supérieurs ;
- Lever les obstacles à l'inscription des filles et à leur maintien à l'école ;
- Accès des femmes et des ruraux à la microfinance et amélioration de leurs activités génératrices de revenus pour une sécurité de revenus ;
- Améliorer des pistes rurales et moyens de transport

***Axe 4 : Rétablir l'égalité de chance pour les femmes de participer au processus de décision et aux décisions politiques***

L'initiation de l'état de droit et son corrolaire de démocratie a entraîné l'exercice de la citoyenneté par nombre de burkinabé ,

La décentralisation malgré qu'elle permet la gestion du pouvoir local par la base n'a pas encore donné la possibilité aux femmes de participer de façon notable aux décisions politiques ; il faudrait :

- Renforcer l'alphabétisation des femmes afin qu'elles accèdent aux documents d'information et de gestion des affaires de la cité ;
- Renforcer les compétences des femmes membres des associations de femmes juristes afin qu'elles défendent les droits des femmes ;
- Renforcer sur le plan institutionnel l'association des femmes élues afin qu'elles sensibilisent et intéressent les autres femmes à la politique ;
- Continuer le plaidoyer pour obtenir le vote positif de la loi électorale en faveur des femmes candidates (sur 3 candidats, 1 femme).

## *CONCLUSION GENERALE*

Le genre est un concept très usité dans les discours au Burkina. Mais les acteurs n'en connaissent pas tous les contours et ne s'accordent pas sur une définition claire et précise du concept. L'approche genre est une approche globale qui peut être efficace si elle est bien utilisée; elle met en évidence les intérêts stratégiques, la complémentarité et le partage de décision pour un développement harmonieux et durable. Mais les acteurs ne reconnaissent pas souvent la nécessité d'intégrer et d'impliquer véritablement les femmes dans la conception et la mise en oeuvre des projets. Ce qui peut conduire à des biais dans la conception et la conduite de projets et programmes qui leurs sont destinés. Outre cette difficulté conceptuelle, l'approche genre est souvent considérée comme étant exogène à la culture burkinabè (difficulté de traduction des concepts dans les langues nationales).

Dans son application, les plans d'action en faveur du genre ont connu des avancées mais jusque là, elles ne prennent pas encore suffisamment en compte la spécificité du genre qui vise à réduire les disparités entre hommes et femmes. Des actions existent certes, mais elles restent dans une dimension parcellaire de la question. Celles ci envisagent de réduire les disparités entre hommes et femmes sans une réelle implication de l'homme qui détient les ressources et les rênes de la prise de décision dans plusieurs sociétés. D'autres difficultés à relever concernent la prise en compte de l'aspect acquisition de pouvoir sans provoquer de réticence, les difficultés de définition des indicateurs des changements au niveau des comportements, L'atteinte des objectifs stratégiques à long terme est paradoxale aux conditions de résultats immédiats exigées par les partenaires financiers.

Au niveau institutionnel, la plupart des politiques et stratégies nationales qui existent comme cadre de référence ne prennent pas toujours en compte la question du genre dans leurs plans d'actions. Quand ils le font, ils sont confrontés à une faiblesse des ressources humaines en matière d'approche genre et en matière de conception. Ces contraintes constituent un terreau favorable à l'accroissement des disparités entre les genres aux niveaux socio-économique, politique et juridique.

## Annexe I

Les relations de genre se fondent sur les différences. La première relève de la différence biologique des sexes qui existe depuis la naissance et se précise à mesure que les personnes grandissent. La nature humaine subit un effet culturel et social amenant la femme de par sa fonction procréatrice à assumer la reproduction sociale et l'homme le rôle de «gagne-pain » ; Ces différences de rôle de genre sont appréhendées de diverses manières variables selon les sociétés, les cultures, les religions. Elles sont aussi dynamiques, susceptibles d'évoluer dans le temps. En plus des femmes, les autres groupes marginalisés, démunis ou vulnérables sont des cibles à prendre en compte dans la question du genre.

Les disparités de genre peuvent être socialement déconstruites et reconstruites pour plus d'équité entre les genres. L'approche constitue un cadre conceptuel d'analyse pour un changement des rapports sociaux autour des enjeux du développement.

Par conséquent, l'opérationnalisation de cette approche exige une démarche méthodologique et pédagogique appropriée pour l'analyse et la transformation de ces relations marquant ainsi le caractère original et innovateur de l'approche «genre et développement » par rapport aux précédentes.

### *Historique et évolution des approches sur les questions liées au genre*

La genèse des actions majeures de prise en compte des questions liées au genre dans le processus de développement du Burkina Faso est parallèle à l'évolution de la question au niveau mondial.



**Tableau comparatif des approches F et D et l'approche G et D**

FEMME ET DEVELOPPEMENT (FED) CONTRE GENRE ET DEVELOPPEMENT (GED)		
	FED	GED
Approche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chercher à intégrer les femmes au processus de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chercher à renforcer l'autonomie des femmes et à transformer les relations inégales entre femmes et hommes</li> </ul>
Cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations entre hommes et femmes</li> </ul>
Problème	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exclusion des femmes du processus de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations de pouvoir inégales qui empêchent le développement équitable et la pleine participation des femmes</li> </ul>
But	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement plus efficace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement équitable et durable</li> <li>• Partage de la prise de décisions et du pouvoir entre femmes et hommes</li> </ul>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécuter des projets ou des volets de projets s'adressant aux femmes, ainsi que des projets intégrés</li> <li>• Augmenter la productivité et les revenus des femmes</li> <li>• Améliorer l'aptitude des femmes à gérer leur ménage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et aborder les besoins à court terme déterminés par les femmes et les hommes en vue d'améliorer leur situation</li> <li>• Identifier et aborder les intérêts à plus long terme des femmes et des hommes</li> </ul>

## 1.1 L'évolution de l'approche au Burkina

Aux lendemains des indépendances, la dynamique s'est traduite par une quête d'émancipation des femmes et au plan méthodologique par l'apparition de projets spécifiques dans l'éducation, la santé et également par la réalisation d'études descriptives sur les femmes.

L'un des premiers projets est le projet d'égalité d'accès de la femme et de la jeune fille à l'éducation en 1967 UNESCO/Haute Volta.

Avec la naissance des associations féminines et le développement de la coopération avec les agences internationales, la volonté politique de prise en compte des femmes s'est accrue. Les actions se sont multipliées mais de manière disparate et isolée sans une réelle vision stratégique pour l'ensemble.

De l'émancipation de la femme, l'approche a évolué en terme de promotion de la femme. La différence avec l'émancipation était la prise en compte dans les préoccupations de la promotion économique des femmes. Cette approche est toujours en cours.

A l'avènement de la révolution en 1983, la dynamique de la prise en compte des femmes a été plus visible malgré les reproches faits à certaines actions taxées de spectaculaires ou de folkloriques. Des actions nouvelles et osées ont été initiées à l'échelle nationale. Aussi des barrières psychosocio-culturelles ont été levées surtout concernant :

- l'accès des femmes à des professions traditionnellement réservées aux hommes (chauffeurs, mécanicien, maçon, haut commissaires, Armée)
- le renforcement des associations à bases communautaires
- la parole donnée aux femmes sur la scène du débat politique
- la prise en compte des questions liées aux femmes sur le plan macro-économique
- l'amorce d'une mobilisation sociale autour de la question des femmes.

Suite à une consultation interministérielle et avec l'appui de l'UNIFEM, le gouvernement a tenu compte de la dimension femme dans l'élaboration du premier Plan Quinquennal de Développement Populaire (PQDP 1985-1990). Cependant cette approche a eu des limites du fait que les efforts de prise en compte des questions liées aux femmes n'ont pas pu s'insérer dans la dynamique du processus de planification réelle. Elle a engendré cependant l'élaboration de projets spécifiques hors plan de développement.

Des leçons et enseignements tirés de cette expérience ont conduit le gouvernement, l'UNIFEM et l'Ambassade Royale des Pays-Bas à conjuguer leurs efforts lors de l'élaboration du second plan de développement 1991-1995.

Cette deuxième stratégie d'intervention au niveau macro-économique a également rencontré des limites. Elle s'est aussi opérée en marge du processus de planification du Plan Quinquennal de Développement.

Des stratégies nationales et un plan d'action (1990-1995) ont été élaborées et adoptées par le Gouvernement. Ces documents ont constitué un cadre référentiel pour la prise en compte des questions liées aux femmes et à la mise en place d'un mécanisme de suivi. Une structure (cellule IFD) a été créée et rattachée au Ministère du Plan cadre de planification stratégique, par la suite, la cellule IFD a connu un dysfonctionnement.

### L'approche intégration des femmes dans le développement (IFD) année 1975

Cette approche résulte du constat fait sur les maigres avancées obtenues par la mise en œuvre des approches «émancipation et promotion économique » des femmes.

Dans un secteur d'activité vital comme l'agriculture, des insuffisances ont été relevées quant à la non-prise en compte des femmes en tant qu'agents de développement.

Les projets dans le secteur agricole ont visé l'augmentation de la productivité ; L'encadrement et les équipements agricoles ont été orientés vers les hommes et ont aggravé la charge de travail des femmes (semis, récolte, transport des récoltes).

L'approche intégration des femmes a posé les préoccupations des femmes comme un problème isolé à résoudre sans le situer dans sa globalité, c'est-à-dire en terme relationnel et dynamique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche «intégration des femmes dans le développement » les actions promues ont porté sur l'amélioration du niveau économique, l'allègement des tâches, l'accès au crédit, le développement des activités génératrices de revenus. Pour ces stratégies, avec l'augmentation des ressources les femmes vont tirer des bénéfices pour elles-mêmes et leurs communautés. De multiples projets spécifiques d'activités génératrices de revenus, allègement des tâches, alphabétisation... ont vu le jour.

Les faiblesses de cette approche résident dans la non-prise en compte des femmes comme citoyennes c'est-à-dire le renforcement de leur participation dans les prises de décisions de la communauté et la non-prise en compte de la dimension mobilisation sociale pour la mise en œuvre du Plan d'Action.

La mise en œuvre des projets et programmes sous l'approche IFD, même si elle cadre avec les stratégies traditionnelles individuelles et collectives des femmes (se retrouver entre femmes pour agir /ou pour mener plusieurs activités pour s'en sortir) a connu des limites car elle a contribué à marginaliser et à ridiculiser la lutte pour la promotion des femmes. Cette approche est également toujours en cours.

### Approche Femmes et Développement années 1985

Dans le cadre de cette approche, les femmes sont perçues comme des agents et des bénéficiaires du développement. Cette approche existait de manière concomitante à l'approche intégration des femmes au développement. Son objectif est d'assurer une plus grande visibilité des femmes dans le processus de développement. Elle préconise l'élimination des entraves à la forte représentation des femmes dans la vie économique, politique et sociale.

## Genre et développement années 1990

A partir des années 1990, le genre a fait son apparition au Burkina Faso, par la Coopération Canadienne qui a organisé une formation des ONG(s) et crée un réseau (Genre et Développement). La dynamique à la suite de cette première initiative genre a pris de l'ampleur après Beijing se traduisant au niveau de l'Etat par la création du Ministère de la Promotion de la Femme en 1997. Sur le terrain, les ONG se mobilisent pour la vulgarisation du concept. Aujourd'hui, certains partenaires techniques et financiers du Burkina Faso en font une condition à leur financement.

L'évolution conceptuelle a engendré de multiples visions du genre sur la scène du développement. Cette diversité conceptuelle du genre se traduit par :

- Genre - Egalité entre les sexes
- Egalité entre les hommes et les femmes
- Promotion de la femme
- Egalités des sexes
- Sexo-spécificité



## Annexe II

Tableau des crédits en cours pour les principaux SFD ayant octroyé plus de 50.000.000 de F CFA de crédits au 31/12/2000

SFD	Type	Nombre de membres	Dont femmes %		Crédits en cours	% du total	Nombre de crédit en cours	Taux de remboursement en %
FCPB	Epargne/crédit	247.617	68.436	28	9.513.172.077	63,3	26.506	ND
Crédit M. URSEC	Epargne/crédit	14.374	4.447	31	673.245.141	4,5	12.675	68,8
MUFEDE	Epargne/crédit	13.793	11.490	83	162.318.297	1,1	ND	71,0
URCSONA	Epargne/crédit	4.277	1.263	30	139.343.170	0,9	824	98,0
FAARF	Crédit direct	109.754	10.964	100	1.993.879.184	13,3	6.419	91,6
PRODI A-AC	Crédit direct	1.525	925	61	463.416.430	3,1	ND	ND
ATN	Projet volet crédit	5.565	2.667	48	66.725.439	0,4	ND	ND
CDMRN	Projet volet crédit	4.944	2.448	50	25.861.395	0,2	1.140	57,0

FCPB :	Fédération des Caisses Populaires du Burkina, couvre 31 régions sur 45
Crédit M URSEC :	Union Régionale des Regroupements des Sections d'Epargne et de Crédit
MUFEDE :	Mutualité Femmes et Développement du Burkina
URCSONA :	Union Régionale des Coopératives d'Epargne et Crédit du Sourou-Nayala
FAAR :	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes, couvre 37 régions sur 45
PRODI A-AC :	Promotion du Développement Industriel Artisanal et Agricole-Association Civile
ATN :	Association Tontine Nouna
CDMRN :	Comité de Développement du Monde Rural Nongtaaba

### *Annexe III - Analyse genre du domaine des droits juridiques*

Au Burkina Faso, le problème qui se pose n'est pas tant l'absence des textes juridiques mais plutôt leur méconnaissance et leur non-application. En outre il existe une dualité de juridiction engendrée par la coexistence du droit moderne écrit et le droit traditionnel fondé sur les coutumes et les religions.

Pour réduire les inégalités liées au genre dans le domaine civique, familial et dans le monde du travail, des dispositions spécifiques de protection et de promotion de la femme ont été prises dans les cadres du code des personnes et de la famille ainsi que des codes particuliers (code du travail, code électoral, code pénal).

Ces différents instruments juridiques visent à éliminer les barrières féodales et patriarcales, les disparités socioculturelles (60 ethnies) et de jeter les bases d'une régulation des rapports sociaux hommes/femmes dans les différentes sphères de la vie sociale, économique et culturelle.

Particulièrement la mise en œuvre du code des personnes a enregistré des avancées significatives. Selon les données d'une étude réalisée en 2002, les statistiques indiquent un accroissement des saisines féminines à partir de 1991 où elles sont de 66,70 % contre 29,2 % chez les hommes. Cet écart est resté constant au cours des dix (10) années (1991-2000), l'année 2000 non comprise.

Cependant, il convient de relever les nombreuses difficultés que continuent de vivre les femmes quant à la jouissance de leurs droits fondamentaux. Les principales sont :

- La persistance de la dualité entre le droit moderne et le droit traditionnel fondé sur les coutumes et les religions (reconnu et respecté) ;
- Le statut social et la position de subordination de la femme dans l'organisation sociale à prédominance patriarcale (assujettissement juridique de la femme) ;
- Absence des pièces d'état civil, acte de naissance, carte d'identité (surtout en milieu rural). Lorsqu'elles en possèdent c'est l'homme qui les garde ;
- La méconnaissance par les femmes des différentes dispositions juridiques en leur faveur ;
- Le faible niveau d'instruction et d'alphabétisation de la grande majorité des femmes, aggravé par une absence de culture juridique ;
- Le manque de rigueur dans l'application des différents textes ;
- La peur des institutions judiciaires ;
- Le manque de temps dû à la surcharge de travail ;
- L'insuffisance de la vulgarisation et de la diffusion des textes notamment dans les langues nationales ;
- Les barrières socioculturelles peu favorables à l'épanouissement véritable de la femme (crainte des parents, de la communauté, de l'exclusion sociale) ;
- Le manque de confiance en soi ;
- Réticences des femmes à s'exprimer devant une juridiction masculine ;

---

<sup>1</sup> Enquêtes nationales dans huit (8) régions du Burkina Faso : étude sur les obstacles à l'accès des femmes aux services juridiques et judiciaires au Burkina Faso – GRI L/OBS qui vive.

**Les difficultés économiques : coût d'accès aux services juridiques (frais de constitution des dossiers et de déplacement pour rejoindre les centres de juridiction, honoraires des avocats).**

**Le manque de confiance aux corps judiciaires qui sont considérés comme des foyers de corruption (les tribunaux sont perçus comme corrompus par 48% des enquêtés dans une étude réalisée par le REN-LAC en 2001).**

#### **Annexe IV: La Coopération Bi et Multilatérale**

- On peut citer en guise d'exemples quelques organismes intervenant au sein de ce cadre, tels que :

##### **La coopération néerlandaise :**

Le concept Genre s'entend égalité entre les sexes, dans la perspective d'une société équitable.

La vision des Pays-Bas est sous-tendue par deux axes d'intervention :

- l'un basé sur le gender mainstreaming, devant veiller à ce que les effets des politiques et actions ne nuisent ni aux hommes ni aux femmes;
- l'autre basé sur l'amélioration de la position des femmes, allant dans le sens de l'amélioration de leur pouvoir et de leur participation à la définition des priorités de développement du pays.

La stratégie du Gender Budgeting, qui «consiste à rendre visibles dans les budgets, les montants réservés à l'amélioration de la situation des femmes et voir par la suite, si ces fonds contribuent effectivement à l'égalité entre les hommes et les femmes».

##### **La coopération canadienne**

Le contenu donné au concept Genre est l'égalité entre les sexes fondée sur le principe de la justice sociale pour un développement équitable et durable.

##### **En guise de Stratégies :**

L'ACDI fait du Genre une thématique transversale visant à favoriser la participation effective, égale et équitable des hommes et des femmes aux actions de développement, l'accès /contrôle aux ressources et bénéfices.

Des mesures particulières sont mises en oeuvre en vue de lever les contraintes handicapant la participation de la femme.

L'opérationnalisation de sa vision est assurée par une stratégie Genre en cours de conception.

La participation à des actions concertées en vue de la création d'une synergie (ex : participation au cadre de concertation des PTF), le Renforcement des capacités de la société civile, le rôle de veille joué dans la prise en compte systématique du Genre dans les interventions financées (fait de la prise en compte du Genre une conditions de ses financements) constituent des actions de promotion du Genre.

Le PNUD

Le concept Genre invite à l'équité / parité entre Homme et Femme, pour une participation égale au développement ;

Cette perception du Genre est dictée par les principes de base du mandat du PNUD, qui prône une implication de toutes les catégories sociales pour un développement humain durable.

Des stratégies mises en oeuvre par le PNUD dans la promotion du Genre au Burkina, on retient :

- l'intégration systématique du Genre dans toutes ses interventions ;
- la mise en place d'un point focal Genre chargé de développer les capacités de L'institution en Genre, d'apprécier la teneur des actions à initier ;
- la participation à un réseau des points focaux Genre du système des nations unies, En vue de créer une synergie et favoriser la communication ;
- l'appui à la société civile (ex : mise en place des caucus Genre au niveau des associations Et ONG, autour de 3 thématiques : Accès des femmes aux SSB ;
- Information / formation et communication ; (Participation / contrôle).

L'UNFPA (FNUAP)

Le Concept prôné est celui de sexo-spécificité, égalité entre homme et femme : Le FNUAP s'intéresse aux questions concernant la situation des femmes et met l'accent sur l'élimination des inégalités entre la femme et l'homme, chacun devant assumer sur le même pied d'égalité ses fonctions de producteurs et de procréateur.

L'appui au renforcement du pouvoir des femmes et à l'amélioration de leur situation est adopté comme un objectif stratégique pour un développement durable.

Il apporte son soutien aux structures étatiques, et collabore avec la société civile.

**L'UNICEF**

Le concept Genre est entendu sous l'angle de non-discrimination entre les sexes, se traduisant par l'équité et l'égalité de chances, de droits humains pour une pleine participation de tous au développement.

Hommes et femmes, garçons et filles doivent bénéficier des mêmes chances d'accès aux services de bases.

Un accent particulier est mis sur les problèmes spécifiques de la santé des femmes, de leur

autonomie économique et des droits de l'enfant

Les stratégies définies passent par :

La mise en place d'un point focal Genre pour assurer : rôle de veille / plaidoyer pour une prise en compte du Genre dans les interventions, appui à la formation des partenaires en Genre, information - communication ;

L'appui aux structures étatiques et partenariat avec les acteurs de la société civile ;

L'adoption de l'éducation comme porte d'entrée en favorisant un accès paritaire fille / garçon en vue de baisser les disparités ;

L'adoption d'une démarche transversale, faisant de l'approche Genre une référence de base pour le plan cadre de coopération et l'analyse de la situation ;

La systématisation de la désagrégation des données statistiques par Genre.

### **La Banque Mondiale**

Le Sommet Mondial de Beijing en 1995 a impulsé au niveau de la Banque Mondiale la précision de ses activités en faveur du genre et l'application des politiques de la Banque en matière de genre.

C'est en 1999 à l'occasion de la session spéciale de «beijing + 5 » que les stratégies pour promouvoir l'égalité de genre ont été formulées comme suit :

« La réforme des institutions pour établir des droits et des chances égales pour les hommes et les femmes ;

La mise en œuvre des politiques et des programmes pour le développement et la croissance soutenue ;

la Prise de mesures actives pour accroître le contrôle des femmes sur les ressources et augmenter leurs voix et leur place politique »<sup>1</sup>

Par la suite et selon les directives et orientations données par le siège, dans toutes les opérations d'assistance de la Banque Mondiale au pays, la réduction des inégalités Hommes/Femmes doit être prise en compte ; il s'agit de travailler à réduire les inégalités liées à l'accès aux ressources, au pouvoir et à la formation.

Plusieurs actions ont été entreprises au niveau de la banque dans les différents secteurs comme l'éducation, la santé, l'énergie, le secteur privé, les infrastructures, la décentralisation rurale et le secteur rural.

Dans le domaine du développement rural, plusieurs projets sont appuyés par la Banque Mondiale comme le PNGT qui est un programme de développement local avec un appui aux instances locales de développement ; l'approche de la Banque Mondiale met l'accent sur la participation équilibrée homme/femme dans les différentes activités et structures mises en place comme les CVGT ; le PNDSA dont la phase I s'achève le 30 juin mais qui sera prolongée par la phase II. Un des aspects

---

<sup>1</sup> Ajustement, ... elles en parlent. La cause des femmes et les nouvelles orientations du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale. Le monde selon les femmes - octobre 2002

fondamentaux du programme c'est l'amélioration de l'accès des femmes aux services agricoles. Après l'expérience des BPAF, le PNDSA met l'accent sur un accès plus équitable des femmes à travers une participation voulue entre 25 à 30 % des femmes dans les groupes de travail. Au niveau de la recherche, ex. IRSAT, la recherche de technologies en faveur des femmes est encouragée.

Le projet de développement de l'irrigation privée exécutée par l'APIPAC, a pour objectif de développer des technologies d'irrigation à faible coût et d'appuyer à la transformation et la commercialisation des produits, domaine d'activités privilégié des femmes.

Un projet de mise en place des moyens de transport pour les femmes en milieu rural est encore en cours de finalisation. Par contre, le projet RPTS axé sur l'aménagement des réserves forestières par les communautés rurales notamment les femmes permet la formation des femmes au reboisement et à la coupe du bois.

Dans le domaine de l'éducation, la Banque Mondiale a financé plusieurs projets ; celui en cours est le PEDEB qui met l'accent notamment sur l'accès des jeunes filles à l'éducation en procédant au financement d'actions d'appui aux mères d'élèves filles et en accompagnant des actions de parents d'élèves.

Au niveau de la santé, il y a eu plusieurs actions dont le projet développement de la santé et nutrition clos depuis 4 ans. En cours dans le domaine de la santé, le projet de lutte contre le SIDA-PA - PMLS (Projet d'appui au programme multisectoriel contre le SIDA). Il s'agit pour la Banque Mondiale de s'assurer que les femmes qui sont les plus vulnérables et qui ne sont pas prises en compte pour les prises de décisions soient impliquées dans les actions de lutte. Ce projet compte plusieurs volets dont celui concernant la transmission mère-enfants et le volet des activités provinciales. Au niveau de ce dernier volet, l'approche consiste à accompagner les communautés locales à mettre en place des comités de prise en charge des actions de lutte où les femmes ont leur place. Les membres de ce comité sont formés sur le SIDA, le développement participatif, l'élaboration de micro-projets villageois et le suivi-évaluation. L'évaluation de ce volet a montré que dans cette expérience qui a vu l'implication de 12 autres provinces, la participation des femmes n'a pas été égale partout et elle est même très faible dans l'ensemble.

Le projet d'appui institutionnel au Ministère de la justice appuie l'association des femmes juristes dans la vulgarisation du droit et l'accès des femmes aux institutions juridiques.

De façon générale et dans tous les secteurs, la Banque Mondiale a initié des actions dont certaines sont en préparation, d'autres en cours. Elle se fait le devoir de réviser, amender ses projets, programmes, introduire des actions nouvelles pour prendre en compte le genre.

En termes financiers, il n'y a pas de montant spécifique ni de fonds spécial alloué au genre mais on peut retenir qu'environ 30 % du budget permet le financement d'actions en faveur des femmes.

## *Annexe V : La Société Civile*

### *Le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)*

Collectif d'ONG nationales et internationales, le SPONG fait du Genre un de ses axes stratégiques, porteur de changement social pour un développement équitable et durable. De par sa composition (la plupart de ses membres font du Genre une préoccupation majeure), à travers sa position stratégique de structure partenaire de l'État et des bailleurs de fonds, il constitue un important maillon dans la promotion du Genre.

Il s'y déploie à travers des actions de formation de ses membres, par l'organisation des cadres d'information d'échange, des études, et par une représentation soutenue aux différents cadres de concertation qui lui donnent l'opportunité de plaider pour le positionnement de la société civile, notamment en sa frange féminine, dans le processus de développement.

Il abrite la Cellule Nationale de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile qui fait du Genre un des principaux axes d'appui ; des actions de formation / information, de concertation autour de cette thématique sont initiées.

La quête d'un meilleur positionnement des femmes au sein des organes de décision est concrétisée par le SPONG qui compte plusieurs femmes dans son CA, avec une femme à la présidence et une autre à la vice-présidence.

La coordination des ONG et Associations féminines COA / FEB

La COA / FEB prône le Genre axé sur les relations Homme / Femme. La sensibilité Genre de l'organisation se justifie par sa mission, la conviction de ses membres composés d'association et ONG oeuvrant en grande majorité pour l'amélioration des conditions et du statut de la femme.

Les stratégies définies par la COA / FEB reposent sur la formation de ses membres, la sensibilisation, le plaidoyer, la participation à des cadres de réflexion / ateliers qui lui offrent ainsi des opportunités de promouvoir le Genre.

Ainsi, la COA / FEB est membre de :

G O E P (Groupe Opérationnel des Etudes Prospectives) Burkina 2025

- Comité Bonne Gouvernance

C N R C des OSC (cellule Nationale de Renforcement des Capacités de Organisation de la Société Civile), mise en place en partenariat entre le PNUD, le ministère de l'Économie et du Développement et les Organisations de la Société Civile.

Elle participe également aux travaux du STP / PDES (secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social) ; elle a été impliquée de ce fait à la conception du CSLP participe à son processus de révision en cours.

Le Réseau de Communication d'Information et de Formation des femmes dans les ONG et Associations - Burkina Faso (RECI F / ONG-BF)

Il vise le renforcement de la position et au pouvoir de décision des femmes dans les ONG et associations, afin que les femmes soient davantage prises en compte, intégrées et reconnues à part entière dans la société.

Il se positionne de ce fait dans le Genre dans une perspective de changement dans les rapports entre l'homme et la femme.

Les stratégies mises en œuvre sont la formation, l'information et la communication.

L'opérationnalisation de ses stratégies passe par :

- l'organisation des sessions de formation, de conférences et de rencontres, la gestion d'un centre de documentation,
- l'édition d'un bulletin de liaison traduit en langues nationales,
- la conduite d'études sur les violences faites aux femmes et aux jeunes filles,
- la production d'outils éducatifs de communication et de sensibilisation par l'audiovisuel et le théâtre-forum,
- la production d'émission télévisuelle "parole de femmes" et d'émissions radiophoniques diffusées dans les provinces du pays, etc.

L'Union des Femmes Rurales Ouest Africaines et du Tchad (UFROAT),

est une structure régionale créée en 200 par des associations de femmes rurales et regroupant 9 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et le Tchad, sous l'égide du CESA0 ; son antenne nationale du Burkina (UFROAT/Burkina) est née en mars 2001 et a pour but de renforcer les organisations paysannes notamment féminines.

Structure spécifique, composée et pilotée essentiellement par les femmes rurales, elle offre aux femmes rurales, celles pour qui on a toujours parlé, un cadre d'expression, de revendication et de renforcement mutuel à travers des rencontres internationales intitulées "Paroles des femmes rurales" organisées tous les deux ans.

Réseau Genre et Créativité en Afrique / Burkina Faso, en abrégé regeca / bf

Le regeca/bf est une association scientifique, apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif. Il a pour but fondamental de créer un cadre institutionnel de réflexion et de créativité afin d'influencer les politiques et programmes, et les acteurs du développement pour une meilleure prise en compte de la dimension Genre.

Il regroupe des chercheurs, des formateurs et des acteurs sur le terrain du développement, préoccupés à l'avènement d'une société plus équitable en Afrique, engagés à la remise en cause des valeurs rétrogrades pour un changement qualitatif des rapports hommes-femmes.



Il a mené de nombreuses activités de formation, d'information. Il ambitionne procéder à une relecture de l'approche Genre afin de l'adapter aux réalités locales. Mais il connaît une vie associative au ralenti que tentent de réveiller ses membres.

Le Groupe de suivi du genre(GS / Genre)

Dans le cadre de son programme de coopération 1997-2000 avec le Burkina Faso, le FNUAP a entrepris un processus de développement des capacités nationales en Genre / Population et développement.

Il a ainsi mis en place un groupe de travail, appelé Groupe de Suivi (GS) du Genre auquel a été assigné le mandat de contribuer à la visibilité et à l'intégration systématique et concertée de l'approche Genre dans l'action de développement.

Il regroupe des membres provenant des :

*Ministères* tels que ceux de l'économie et du développement, de l'Agriculture, de l'Action Sociale, de l'Enseignement Supérieur, de l'Education de Base, de l'Information et de Promotion de la Femme

*La coopération multilatérale* (FNUAP, le PNUD, L'UNI CEF) et bilatérale (Canada, Danemark, Pays-Bas)

*La société civile* : collectifs et associations féminines, des organismes d'appui

Les missions assignées au GS se résument comme suit :

- assurer l'encadrement technique des personnes formées en Genre dans les différentes structures
- assurer la concertation multisectorielle en matière d'intervention pour l'égalité et l'équité de Genre
- Faciliter la mobilisation des ressources
- Contribuer à l'élaboration d'un cadre cohérent d'approche multisectorielle pour la promotion du Genre
- Offrir un cadre de réflexion prospective sur les questions de Genre

Ce groupe connaît actuellement un dysfonctionnement, malgré une tentative de relance initiée en novembre 2001.

**Annexe VI : TERMES DE REFERENCE**

**BURKINA STRATEGIC GENDER ASSESSMENT**

## I - Contexte

Depuis l'année 2000, le Burkina a inscrit la lutte contre la pauvreté au cœur de sa politique de développement. Le pays a élaboré, adopté et mis en œuvre un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CLSP) avec l'appui de plusieurs partenaires au développement dont la Banque Mondiale, qui soutient les efforts du gouvernement avec divers instruments : le PPTE, les aides budgétaires et les opérations d'investissement dans les principaux secteurs socio-économiques.

Les principaux axes du CLSP, qui a été formulé à travers un processus consultatif impliquant toutes les catégories d'acteurs politiques, administratifs, sociaux et économiques comporte les principaux axes suivants :

- 1) Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité,
- 2) Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base,
- 3) Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres,
- 4) Promouvoir une bonne gouvernance.

L'étude des caractéristiques et du profil de la pauvreté au Burkina a été un facteur clé pour déterminer les axes et actions prioritaires du CLSP pour la période 2000-2003.

Les femmes constituent 52 % de la population du Burkina Faso, et selon les données de l'enquête sur la pauvreté, elles constituaient 51,7 % des groupes extrêmement pauvres. Le CLSP prend en compte la situation et la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté, et inclut des actions dans les principaux axes et secteurs prioritaires pour y répondre.

Les problèmes d'accès des filles à l'éducation (34,60 %) de filles scolarisées contre 47,7 pour les garçons ; celui des femmes aux services de santé et leur grande vulnérabilité au VIH/SIDA, aux facteurs de production comme la terre, équipements, intrants et crédit (les femmes rurales ne tirent que 4,7 % de revenus de leurs activités, contre 32,4 % des emplois dans le privé formel, et 58,1 % dans l'informel) sont abordés aussi bien par le gouvernement ; la société civile (qui compte plusieurs associations et ONG spécialisées sur les problèmes de la femme) que les partenaires au développement.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs actions ont été initiées pour promouvoir le genre dans le développement. Ainsi des stratégies nationales pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement socio-économique, et plan d'action pour la période de 1991-95 ont été élaborés ; un département ministériel a été créé en 1997, un plan d'action 1998-2000 formulé et mis en œuvre. Ce plan a été évalué en avril 2002, et un autre est en préparation pour couvrir la période 2003-2007.

Des activités relatives au genre sont intégrées dans les opérations sectorielles financées par l'IDA.

Des progrès notables ont été réalisés dans la scolarisation des filles (le taux d'accès des filles à l'école primaire est passé de 21 % en 1990 à 35 % à ce jour), dans l'accès des femmes aux services de vulgarisation (la proportion des femmes parmi les producteurs touchés par la vulgarisation agricole a augmenté de près de 20 % au cours de cette même période), et dans la présence des femmes dans les structures politiques, administratives et économiques.

Mais les résultats et les impacts de toutes ces actions sont encore faibles.

Cela est dû essentiellement au fait que les stratégies et les actions engagées n'entrent pas dans une vision claire, non pas d'objectifs précis, et sont plutôt volontaristes, ponctuelles ou suscitées par les partenaires. En outre elles ne sont pas élaborées suivant un processus participatif impliquant les femmes et leurs associations propres, mais plus orientées et pilotées par les structures politico-administratives.

Pour prendre bien en compte la problématique du genre et développement dans l'actualisation ou la reformulation du CLSP, il apparaît opportun et nécessaire de procéder à une revue analytique, et de faire le point des politiques et programmes en cours afin de mieux intégrer et solutionner les problèmes d'iniquité liés au genre dans l'accès aux facilités et services sociaux, facteurs de production, de renforcement de capacité, et du pouvoir politique, économique et social. Cette analyse devrait servir de référence pour établir la priorité dans les actions de lutte contre la pauvreté.

Pour la Banque Mondiale les conclusions de l'étude qui seront partagées avec le gouvernement et les autres partenaires, seront pris en compte dans la stratégie d'assistance au pays, et permettront d'apporter un soutien approprié à travers les opérations sectorielles et les instruments d'appui budgétaire en cours ou futurs.

## **II - Objectifs**

L'objectif de l'évaluation de la stratégie genre est de faire un examen synthétique des principaux problèmes du genre dans le pays. Elle vise à : (1) faire une analyse de la dimension genre dans tous les aspects et secteurs de développement du pays, (2) identifier les politiques et actions de genre pertinentes et importantes pour la réduction de la pauvreté, la croissance économique, le bien être humain et le développement durable, (3) intégrer lesdites politiques et actions dans le dialogue et le programme d'assistance au pays.

### ***III- Substance de l'évaluation de la stratégie du genre***

L'évaluation de la stratégie genre fait apparaître :

- (a) l'état des lieux ou le profit,
- Les différents rôles sociaux et économiques de la femme et de l'homme y compris leur participation dans le marché et l'économie familiale ;
  - Les disparités dans les facteurs de développement humain : formation, éducation, santé, nutrition ;
  - Les inégalités entre femmes et hommes dans la possibilité de participer dans les instances de décision pour le développement au niveau familial, local et national.

Les lois, institutions, normes et autres pratiques de la société qui favorisent (implicitent ou explicitent) à la discrimination ou à l'inégalité des genres.

- (b) Une représentation du contexte du pays, incluant les politiques, les priorités, les dispositions légales, réglementaires et les arrangements institutionnels pour réaliser les objectifs de genre et développement ;

Faire une revue des programmes et projets couvrant le genre et développement ;

- (c) Des suggestions de politiques et interventions opérationnelles prioritaires qui selon les analyses des point (a) et (b) seraient importantes pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, ces interventions pouvant concerner :
- Le dialogue politique et des consultations, l'élaboration de stratégies, des services de conseil et des partenaires ;
  - Un travail d'analyse, de stratégies et études sectorielles et régionales, et d'autres investigations pour combler le déficit de connaissance et d'information ;
  - Des activités de projet à réaliser sur le terrain, y compris les mesures définies pour améliorer l'intégration des problèmes du genre dans des opérations prioritaires identifiées.

### ***IV- Tâches principales et produits :***

- Faire une revue de la documentation (études, documents et rapports de projets, plan d'action) et des données sur le genre et développement aux Burkinabé ;
- Faire des entretiens avec les acteurs principaux (ONG, associations, autorités publiques, responsables de projets, bailleurs de fonds, institutions financières) intervenant dans le domaine du genre, suivant un processus participatif ;
- Faire un document de synthèse (30 pages maxi, sans les annexes). Cette synthèse analytique se focalisera sur la subsistance décrites au chapitre III ;

- Organiser deux ateliers techniques avec (1) les principaux spécialistes et personnes ressources, (2) des responsables (5-7 personnes clés) du Ministère de la Promotion de la Femme, et les points focaux des départements ministériels, pour assurer que tous les aspects et les problèmes de la stratégie du genre sont couverts, éviter les duplications avec les analyses déjà faites, apporter une valeur ajoutée, identifier les déficits de connaissances et d'informations qui ont besoin d'être comblés, et commencer le processus en identifiant et en spécifiant les points d'entrée par lesquels les problèmes levés peuvent être abordés ; Une rencontre d'information et de concertation avec les spécialistes ou chargés du genre des bailleurs de fonds, sera organisée par le bureau de la Banque Mondiale.
- Organiser un atelier avec les responsables des principaux acteurs nationaux et partenaires ; ceci sera un forum pour discuter les principaux problèmes critiques du genre identifiés par les ateliers techniques, et pour définir et prioriser les actions à prendre pour intégrer ces problèmes dans les politiques et programmes d'assistance au pays ;
- Produire un document final (document de synthèse et annexes) dont le contenu est conforme au chapitre III.

#### **V- CONSULTANTS :**

L'analyse de la stratégie genre au Burkina, sera faite avec par une de trois consultants nationaux , sous la supervision directe de Ibrahim Nébié et Célestin Bado, et sous le contrôle de Jean Mazurelle et C. Mark Blakden.

L'équipe de consultants comprendra :

- Un spécialiste en socio-économie ayant une expérience confirmée dans les politiques, programmes et action en genre et développement ;
- Un économiste ou agro-économiste ayant une expérience dans l'étude et l'élaboration des politiques, programmes et projet liés au genre dans les secteurs productifs ou d'appui à la production ;
- Un spécialiste des secteurs sociaux : santé, SIDA, éducation ayant une expérience confirmée sur les problèmes liés au genre.

**VI- TIME TABLE**

TORs .....	jan/15/03
Sélection of consultants .....	jan/30/03
Outline of SCGA .....	feb/28/03
Technical workshop .....	mar/15/03
First draft .....	mar/30/03
Joint SCGA learning workshop .....	app/15/03
Final draft SCGA .....	may/15/03

**VII- BUDGET**

Principal (40 h/j x 120 \$) .....	4 800 \$
Secondaires (2 pers x 30 h/jx 100 \$) .....	6 000 \$
Technical workshop .....	3 000 \$
Leaning workshop .....	7 000 \$
Transportation .....	3 000 \$
Secretariat & micel .....	3 000 \$

**Total .....** 26 800 \$

## Annexe VII : BIBLIOGRAPHIE

- Plate-Forme pour la promotion de l'Emploi. Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale-Burkina Faso.
- Code du travail ; un guide pratique pour employeur et employé-décembre 1992-Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale.
- Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés- 1996-1997 ; Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Octobre 1998. BCEAO-BIT.
- Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés- 1999-PA-SMEC ; MRDM-BCEAO.Burkina Faso ;
- Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés-2000-PASMEC-MRDM-BCEAO. Burkina-Faso ;
- Importance des caisses populaires dans le financement du développement local-Avril 2003-A.OUEDRAOGO-Centre d'innovation financière.
- Etude prospective sur les systèmes de financement décentralisés non formels réalisés au Burkina Faso ; E. PARE- CESA0 ; mai 1999.
- Genre et développement économique-Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation. Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement.
- Ajustement,...elles en parlent. La cause des femmes et les nouvelles orientations du fonds monétaire international et de la Banque Mondiale. Octobre 2000 ; Le Monde selon les femmes, Entraide et Fraternité, Action Vibre Ensemble, Gresea.
- Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté : Cadre érentiel d'intervention des partenaires au développement du Burkina Faso-Rapport 2000-Coopération au développement-Mars 2003.
- Rapport sur le développement humain durable-1998-BurkinaFaso-PNUD.
- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté-Ministère de l'économie et des finances ; BurkinaFaso.
- Etude-Bilan du plan d'action du ministère de la promotion de la femme 1998-2000 ; Société Africaine d'Etudes et Conseils-MPF- Mars 2002.
- Rapport d'enquête sur le secteur informel de l'alimentation(SIA) dans la ville de Ouagadougou. A. KABORE , B.BALLO,G.NIKI EMA.Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale.
- Quatrième et cinquième rapports périodiques du Burkina Faso relatifs à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Les femmes burkinabè dans l'économie de marché en milieu urbain et en milieu rural ; rapport définitif. Février 2000 ;B. KADIO , B. NIGNAN ,C.SAGNON.Ministère de l'économie et des finances-CONAPO).
- Genre et développement-Guide pratique-septembre 1991-Dr Lise Ostergaard.

- Ministère de la Promotion de le Femme / Première Assemblée Générale de la Commission Nationale de la Promotion de la Femme: Communication sur Genre et Développement, (septembre 2002);
- Ministère de la Promotion de le Femme / Assemblée Générale de la Commission Nationale de la Promotion de la Femme Sous-thème 2: Point des engagements internationaux au Burkina Faso en matière de promotion des droits de la femme (septembre 2002);
- Ministère de la Promotion de la Femme / Assemblée Générale de la Commission Nationale de la Promotion de la Femme, Sous- thème 1: Présentation synthétique de l'évaluation du Plan d'action 1998-2000 du MPF (septembre 2002);
- Ministère de la Promotion de le Femme. Document de décret portant organisation du MPF (septembre 2002)
- Zéneb TOURÉ: Communication sur Femmes et Décentralisation: La coopération Décentralisée, une perspective pour une meilleure promotion de la Femme (décembre 2002);
- Félicité Sawadogo: Synthèse des visions de l'approche Genre au niveau des PTF intervenant au Burkina (mars 2003);
- Marie Michelle OUEDRAOGO, Point Focal Genre / UNICEF: Guides pour analyser les politiques, stratégies et directives, pour la prise en compte de l'approche Genre;
- Zéneb TOURÉ et Moustapha YACOUBA: Étude sur la prise en compte du Genre dans les PDRI (Août 2000);
- Rapport de synthèse des travaux du premier CASEM 2001 du MASSN ( Août 2001)
- Genre et changement organisationnel ?
- Profil sommaire des disparités Hommes / femmes- Burkina Faso?????
- Conseil Économique et Social (CES): Document de présentation du Conseil Économique et Social;
- Conseil Économique et Social (CES): Document de projet de création d'un Fonds National de Lutte Contre la Pauvreté (F.N.L.C.P), Août 2002;
- Conseil Économique et Social (CES): Plan d'action 2002-2006



## BIBLIOGRAPHIE suite

- Analyse des politiques, stratégies et directives, pour la prise en compte de l'approche Genre dans les agences des Nations Unies : le cas du Burkina Faso : Idrissa Ouédraogo ;
- Burkina Faso : Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté : Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Etude sur la prise en compte du genre dans le processus de développement Local (PDRI /HKM) : Moustapha YACOUBA, Zéneb TOURE , août 2000 ;
- Etude sur l'accès des productrices aux services agricoles (Etude de la Banque Mondiale) : Denise YAMEOGO, Août 1998 ;
- Etude sur les activités rémunératrices des femmes de Ouahigouya et leur promotion ;
- Genre et Développement Economique (Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation) : Rapport Banque Mondiale, 2002 ;
- Groupe Africain à l'OMC: Proposition conjointe concernant les négociations sur l'agriculture : Organisation Mondiale du Commerce - Comité de l'Agriculture, mars 2001
- Guides pour analyser les politiques, stratégies et directives, pour la prise en compte de l'approche Genre dans leur propre travail : UNICEF/ Ouagadougou , Marie Michelle Ouédraogo ;
- Kishi Beiga : Une expérience de Gestion alternative des conflits fonciers dans le Sahel burkinabé : Ministère de l'Environnement et de l'Eau -SP/CONAGESSE et le Programme Sahel Burkinabé, décembre 1999 ;
- La Parole aux Femmes Rurales : CESA0, Rapport Mars 1996 ;
- L'Egalité Hommes-Femmes dans le développement Municipal : Lignes directrices visant à favoriser la participation des femmes aux activités du programme des partenariats : Fédération Canadienne des Municipalités, mai 1996 ;
- Les femmes au parlement : Au-delà du nombre : International Institute for Democracy and electoral assistance (IDEA) ;
- Les femmes du Burkina Faso et la Coopération Néerlandaise 1985-1995 : Coopération au Développement des Pays Bas, Rapport d'évaluation 1997 ;
- Loi N°014/99/AN portant réglementation des Sociétés, Coopératives et groupements au Burkina Faso ;
- Note stratégique sur la mise en œuvre de l'approche Genre et développement dans les politiques sectorielles agricoles : Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA), Mars 2003 ;
- Pauvreté et Développement, décembre 1999 ;
- Position conjointe des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dans les négociations sur l'Agriculture : Organisation Mondiale du Commerce - Comité de l'Agriculture, septembre 2002 ;
- Pour l'environnement et le Développement Durable : « Notre Environnement » , Décembre 2002 ;
- Plan Cadre des Opérations du Programme de Coopération 2001-2005 : Gouvernement du Burkina Faso - UNICEF, Novembre 2000 ;
- Projet de Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), Août 2001 ;

- Proposition du Burkina Faso sur les négociation sur l'Agriculture : Organisation Mondiale du Commerce - Comité de l'Agriculture, mai 2001 ;
- Rapport Sectoriel : Femmes, Agriculture et Développement Rural au Burkina Faso : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, août 1994 ;
- Recueil des meilleures pratiques des partenaires DIMITRA en information et communication : Projet DIMITRA, Mai 2003 ;
- Renforcement des Capacités Techniques des Femmes Leaders en Politique : Projet Droits et Citoyenneté des Femmes en Afrique Francophones-CECI/DCF, 2001 ;
- Rôle des femmes dans la promotion du petit élevage ;
- Situation des femmes, des enfants et des adolescents en 1996 au Burkina Faso : Célestine SOME, Tinga SINARE ;
- Situation statistique des Organisations Paysannes agréées au 31 décembre 2001 : Direction de la Promotion Coopérative et de la Législation Rurale (DPCLR), décembre 2001 ;
- Statistique sur l'Indicateur socio-économiques sur les conditions de vie des population au Burkina Faso ;
- Stratégies Nationales et Plan d'Action 1991-1995 pour le Renforcement du rôle des Femmes dans le processus de développement au Burkina Faso : Ministère des Finances et du Plan, Secrétariat d'Etat au Plan, Décembre 1991 ;
- Textes portant Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso de la loi N° 014/96/ADP du 23 mai 96 ; Novembre 1998 ;
- Une ville à la mesure des femmes : Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes : Fédération Canadienne des Municipalités.